

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p align="center">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p align="center">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Hubert ARNAUD</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n° 25/43

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer au début de chacune de ses séances un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la délibération n°23/24 du Conseil municipal du 13 avril 2023 actant que la désignation du secrétaire de séance ne se fera pas à scrutin secret mais par un vote à main levée et cela pour chaque conseil municipal de l'année et retenant la règle du plus jeune de l'assistance parmi les élus présents comme règle de nomination

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Monsieur Francis BUISSON comme secrétaire de séance.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA FINALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

ENTRE :

La commune XXX

Représentée par son Maire, Monsieur XXX, habilité par la délibération n° en date du 00/00/2025, désignée dans ce qui suit comme « mandant » ;

ET :

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), représentée par son Président, Monsieur Franck GIRARD, habilité par délibération n°13/25 en date du 24/01/2025, désignée dans ce qui suit comme « mandataire ».

PREAMBULE

Au préalable du transfert de la compétence eau potable des communes à la CCMV rendue effective le 1^{er} janvier 2024, le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été conduit sous maîtrise d'ouvrage CCMV par le bureau d'études Alp'Etudes. Ce schéma a été approuvé par délibération du conseil communautaire n°81/24 du 21 juin 2024.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est une compétence intimement liée à celle de l'alimentation en eau potable. Il a ainsi été décidé par l'ensemble des communes membres de la CCMV d'inclure dans ce schéma la réalisation d'une étude portant sur la défense extérieure contre l'incendie

Cette étude a permis de livrer un diagnostic de la situation actuelle pour l'ensemble des communes. Il a été proposé par la CCMV à ses communes membres, de finaliser cette étude pour définir un schéma directeur de DECI pour chacune de ses communes membres.

L'élaboration de ce document structurant relève de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » des communes.

Le code de la commande publique dans ses articles L.2422-5 et suivants permet à une commune de confier à un établissement public de coopération intercommunale le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique à la stricte condition que ces missions soient relatives à une opération relevant de la compétence de cette même commune.

La finalisation de l'étude portée par la CCMV nécessite donc un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, objet de la présente convention.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DU MANDAT ET DUREE

1.1 Objet de la convention

Cette convention a pour objet, conformément aux articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique, de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de finaliser le schéma directeur communal de défense extérieure contre l'incendie au nom et pour le compte du mandant dans les conditions fixées ci-après.

1.2 Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'au jour de remise du rapport final du schéma directeur communal DECI. Ce délai pouvant être prolongé du délai utile au mandant pour accorder le quitus de la bonne réalisation de l'étude.

ARTICLE 2 : CONTENU DES MISSIONS CONFIEES AU MANDATAIRE

Le mandataire se voit confier par la présente convention les missions suivantes :

- le pilotage et la conduite de la réalisation du schéma directeur communal de DECI ;
- la passation des commandes associées dans le respect du code de la commande publique ;
- le suivi et la validation du rapport final rendu ;
- la gestion financière et comptable de l'étude, dont le versement de la rémunération au prestataire ;
- la gestion administrative ;
- et de manière générale tous actes nécessaires à l'exercice des missions.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET VALIDATION DU MANDANT

Il appartient au mandataire d'associer, de concerter et de tenir informé le mandant tout au long de la réalisation de l'étude objet de la présente convention.

Le mandant se doit de faire ses retours auprès du mandataire tout au long de cette étude et de participer aux réunions organisées par le mandataire pour assurer un rendu opérationnel.

Il appartient en particulier au mandant de communiquer au mandataire dès le départ de cette étude, et au plus tard au 3 mars 2025, les enveloppes financières annuelles prévisionnelles affectées aux opérations d'améliorations de leur couverture en DECI. Ces informations serviront de base au prestataire pour définir un plan pluriannuel d'investissements.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Le mandataire assure le préfinancement de l'ensemble des frais liés à la réalisation du schéma directeur communal de DECI et la gestion des diverses garanties, frais de contentieux éventuels compris.

Le schéma directeur communal DECI sera mené avec le schéma directeur des autres communes membres de la CCMV. Le mandant s'engage à rembourser le mandataire selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Les frais liés à la réalisation de l'étude sont :

- les frais du prestataire estimés à 7 770,00 € TTC pour la réalisation de l'ensemble des schémas directeurs des communes membres de la CCMV ;
- l'accompagnement par le mandataire sera effectué par le responsable du pôle études et travaux du service eau et assainissement. Les frais associés à cet accompagnement sont estimés à 35 heures (coût horaire brut chargé de 24,94 €), soit à un forfait de 872,90 €.

La clé de répartition entre les communes a été définie en prenant en compte à poids égal la population communale, le linéaire des réseaux et la moyenne des volumes produits.

	Clé répartition	Coût total (€ TTC)	Détails	
			Coût étude € TTC	Coût CCMV (€) accompagnement
Autrans-Méaudre en Vercors	26%	2 247,15 €	2 020,20 €	226,95 €
Corrençon-en-Vercors	2%	172,86 €	155,40 €	17,46 €
Engins	4%	345,72 €	310,80 €	34,92 €
Lans-en-Vercors	24%	2 074,30 €	1 864,80 €	209,50 €
Saint-Nizier-du-Moucherotte	6%	518,57 €	466,20 €	52,37 €
Villard-de-Lans	38%	3 284,30 €	2 952,60 €	331,70 €
TOTAL	100%	8 642,90 €	7 770,00 €	872,90 €

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT DES FONDS

En fin de mission, le mandataire établira et remettra au mandant le schéma directeur communal DECI sous format numérique.

Le mandant remboursera le solde de sa quote-part sur présentation du récapitulatif des dépenses supportées par le mandataire.

ARTICLE 6 : PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA CCMV

Pour l'exécution des missions confiées au mandataire, seul le Président de la CCMV sera habilité à engager la responsabilité de la CCMV pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 : CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

Pendant toute la durée de la convention, le mandant pourra effectuer tout contrôle technique, financier ou comptable qu'il jugera utile.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

L'ensemble des documents transmis par le prestataire retenu pour mener l'étude devra faire apparaître le logo du mandant au côté du logo du mandataire.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), la Communauté de communes du massif du Vercors et son partenaire s'engagent à garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention ainsi que le respect des durées légales de conservation et à veiller à ce que seules les personnes autorisées traitent ces données.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Fait à Villard-de-Lans, le / /2025.

Franck GIRARD,
Président de la CCMV

NOM du Maire,
Maire de la commune de XXX

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p align="center">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p align="center">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Hubert ARNAUD</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n°25/44

APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (CCMV) CONCERNANT LA REALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS COMMUNAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DU TERRITOIRE

Vu les articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique qui permettent à une commune de confier à un établissement public de coopération intercommunale le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique à la stricte condition que ces missions soient relatives à une opération relevant de la compétence de cette même commune ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCMV N°13/25 du 24 janvier 2025, approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCMV de ses communes membres, concernant la réalisation des schémas directeurs communaux de la défense extérieure contre l'incendie du territoire.

Considérant en effet que les compétences « défense extérieure contre l'incendie » et « eau potable » sont intimement liées concernant les travaux et le fonctionnement opérationnel ; nécessitant la mise en œuvre d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la CCMV, afin que la CCMV puisse agir au nom et pour le compte des communes en matière de défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant que dans le cadre de ce schéma directeur, une étude de la défense extérieure contre l'incendie a été réalisée et a permis d'établir un diagnostic de la situation existante sur chaque commune membre de l'intercommunalité ;

Considérant le souhait des communes de finaliser le schéma directeur communal de défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant les frais prévisionnels de réalisation de l'étude pour l'ensemble des communes :

- les frais du prestataire estimés à 7 770 € TTC pour la réalisation de l'ensemble des schémas directeurs communaux ;
- les frais d'accompagnement par la CCMV estimés à 35 heures (coût horaire brut chargé de 24,94 €) soit un forfait de 872,90 €.

Considérant la nécessité de définir une clé de répartition pour partager ces frais et la proposition qu'elle prenne en compte à poids égal : la population communale, le linéaire des réseaux et la moyenne des volumes produits ;

Considérant la clé de répartition suivante :

Collectivités	Clé de répartition	Coût total (€ TTC)	Dont	
			Coût étude (€ TTC)	Coût CCMV accompagnement
Autrans-Méaudre en Vercors	26 %	2 247,15 €	2 020,20 €	226,95 €
Corrençon-en-Vercors	2 %	172,86 €	155,40 €	17,46 €
Engins	4 %	345,72 €	310,80 €	34,92 €
Lans-en-Vercors	24 %	2 074,30 €	1 864,80 €	209,50 €
Saint-Nizier-du-Moucherotte	6 %	518,57 €	466,20 €	52,37 €
Villard-de-Lans	38 %	3 284,30 €	2 952,60 €	331,70 €
Total	100 %	8 642,90 €	7 770,00 €	872,90 €

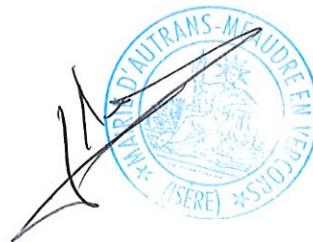
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention type de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du schéma directeur communal de défense extérieure contre l'incendie par chacune des communes membres de la CCMV telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Hubert ARNAUD</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n°25/45

ADHESION AU PROGRAMME ISERENOV PORTE PAR TE38 POUR L'OBTENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE NORDIQUE D'AUTRANS ET DE RELAMPING

MUTUALISATION ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et fondant le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), avec une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'article L.221-7 du Code de l'Energie, désignant les collectivités publiques comme « Eligibles » à l'obtention de CEE à partir d'opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences,

Considérant que le dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti 'ISERENOV' proposé par TE38 permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession à TE38 des CEE issus des travaux d'efficacité énergétiques réalisés,

Considérant que les travaux de rénovation énergétique du Centre nordique d'Autrans et de relamping entrent dans le cadre de dispositif, permettant leur financement selon les modalités décrites,

Sur proposition du Maire,

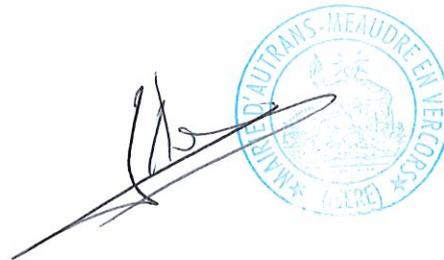
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors au programme ISERENOV porté par TE38, afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du centre nordique d'Autrans et de relamping ; moyennant la cession des CEE générés à TE38,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de regroupement et de valorisation des CEE, selon modèle annexé, et tout document s'y référant,
- **MANDATE** TE 38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

CONVENTION DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION
Des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Département de l'Isère
Issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités

Entre les soussignés :

<p>Territoire d'Énergie Isère - TE38 27 rue Pierre Sépard 38000 GRENOBLE</p>	et	<p>La collectivité de _____ dont le siège est situé (adresse) _____ _____</p> <p>Représentée par Monsieur/Madame _____ _____</p> <p><input type="checkbox"/> Maire <input type="checkbox"/> Président</p>
<p>représenté par son Président, Bertrand LACHAT, dûment habilité à cet effet, et désigné ci-après par l'appellation "TE38", d'une part,</p>		<p>dûment habilité à cet effet, et désigné ci-après par l'appellation "le Bénéficiaire", d'autre part,</p>

EXPOSE

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le code de l'énergie, et notamment les articles L.221-7 et R.221-1 à R.222-12 ;

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2017 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 et l'arrêté du 4 septembre 2014, fixant ainsi les obligations de contrôles concernant certains types de travaux éligibles ;

Vu la délibération n°2018-019 du 05 mars 2018 relative au regroupement et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Vu les délibérations n°2022-041 du 21 mars 2022 et n°2024-092 du 23 septembre 2024 relatives à la répartition des recettes de la valorisation des certificats d'économies d'énergie

Considérant que par délibération en date du **XXXXX**, le conseil **municipal/communautaire** de la collectivité a sollicité le transfert de la valorisation de ses CEE à TE38.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

1 - CONTEXTE :

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a fondé le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Les certificats sont comptabilisés en mégawattheures cumulés actualisés (MWh cumac), correspondant à la somme des économies d'énergie annuelles réalisées sur la durée de vie de l'équipement ou du service mis en œuvre. Une opération d'économie d'énergie peut intéresser les secteurs du bâtiment résidentiel, du bâtiment tertiaire, des réseaux d'énergie, du transport, de l'industrie et/ou de l'agriculture.

Pour chaque type de produit ou de service mis en œuvre, les quantités de MWh cumac générées par une opération sont calculées à partir de fiches standardisées définies par arrêté du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. La validité des CEE est reconnue par le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) sur examen des justificatifs de l'opération.

Désignés par l'article L.221-1 du Code de l'Énergie, les vendeurs d'énergie soumis à obligations d'économies d'énergie sont dénommés « Obligés ».

Désignées par l'article L.221-7 du Code de l'Énergie, les collectivités publiques peuvent obtenir des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences. N'étant pas soumises à obligations d'économies d'énergie, elles ont néanmoins la possibilité d'en détenir, et sont dénommées à ce titre « Eligibles ».

Le Bénéficiaire et TE38 sont éligibles. La constitution des dossiers et le dépôt des certificats auprès du PNCEE peuvent être effectués de façon regroupée, les collectivités éligibles désignant l'une d'entre elles en tant que dépositaire commun.

Engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Économie d'Énergie issus d'actions réalisées par les collectivités iséroises, TE38 recueille depuis 2016 leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE.

2 - OBJET :

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles le Bénéficiaire confie à TE38 la démarche de validation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres, et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que TE38 obtient au titre de leur production. Deux cas peuvent se présenter : soit TE38 procède lui-même au dépôt des dossiers, soit il conclut un accord financier préalable aux travaux avec un Obligé qui effectuera lui-même le dépôt à l'issue de l'opération.

3 - CHAMP D'APPLICATION :

Les opérations d'économies d'énergie entrant dans le champ de la présente convention correspondent :

- aux opérations réalisées par le Bénéficiaire sur ses biens propres - ou les biens de tiers dans le cadre de ses missions, pour lesquels il justifie du rôle actif et incitatif - et répondant aux conditions énoncées dans les fiches d'opération standardisées applicables et définies par arrêté ; celles-ci concernent essentiellement les bâtiments tertiaires, les bâtiments résidentiels et les réseaux, mais peuvent intéresser d'autres secteurs touchant aux biens du Bénéficiaire ;
- aux opérations réalisées par le Bénéficiaire sur ses biens propres - ou les biens de tiers dans le cadre de ses missions, pour lesquels il justifie du rôle actif et incitatif - dans le cadre de programmes d'accompagnement définis par arrêté (programmes d'information, de formation, d'innovation et de lutte contre la précarité énergétique).
- aux opérations spécifiques réalisées par le Bénéficiaire sur ses biens propres, et répondant aux conditions de l'annexe 4 de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie.

Concernant les opérations standardisées devant faire l'objet de contrôles par tiers en application de l'article L. 221-9 du code de l'énergie, dont la liste est définie par arrêté ministériel, le bénéficiaire s'engage à prendre en charge ces contrôles et à en transmettre l'ensemble des éléments à TE 38.

Les contributions et procédures de valorisation proposées par TE38 en faveur du Bénéficiaire n'ont pas de caractère exclusif. Le Bénéficiaire ne confie la gestion des CEE à TE38 que sur les opérations de son choix. Lorsque ce choix est opéré, le pouvoir donné à TE38 est alors exclusif et ne peut être revendiqué par une autre collectivité ou un autre organisme (article 2 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie).

4 - DISPOSITIONS CONFERANT A TE38 LE STATUT DE DEPOSANT

4.1) Mandat pour accord de valorisation directe des CEE avec un Obligé

Lorsque TE38 est en mesure de valoriser financièrement les CEE pour le compte du Bénéficiaire sans les déposer auprès du PNCEE, le Bénéficiaire confie à TE38, qui l'accepte, le mandat pour signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords préalables avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé.

Les accords ne sont proposés que pour les opérations que le Bénéficiaire choisit de valoriser par ce procédé. Les opérations sont identifiées sur ces accords, et leur consistance est la même qu'exposé à l'article 3. Par ce mandat, le Bénéficiaire :

- charge TE38 de compléter et de transmettre son dossier à l'Obligé,
- accepte que TE38 soit l'unique dépositaire identifié par l'Obligé pour le versement de la contrepartie financière,
- reçoit le produit de cette valorisation dès recouvrement par TE38 selon les modalités exposées à l'article 5.

4.2) Le regroupement

Cette procédure est susceptible d'être appliquée :

- dans le cas où le Bénéficiaire a engagé une (des) opération(s) antérieurement à la signature de la présente convention et souhaite confier la valorisation des CEE à TE38,
- dans toute autre circonstance ne permettant pas l'application des procédures décrites à l'article 4.1 de la présente convention,

Par cette procédure, le Bénéficiaire charge TE38 d'intégrer ses dossiers à un regroupement constitué de multiples bénéficiaires éligibles, et d'en effectuer le dépôt auprès du PNCEE. Le Bénéficiaire et TE38 sont membres du regroupement.

Le Bénéficiaire charge TE38 de valoriser financièrement les CEE une fois délivrés, accepte que celui-ci soit dépositaire de la contrepartie financière obtenue, et reçoit le produit de cette valorisation par TE38 selon les modalités exposées à l'article 5.

Nota : dans le cas où il n'est pas en mesure d'opérer un regroupement dans les délais requis pour l'instruction du dossier présenté par le Bénéficiaire, TE38 est susceptible d'indiquer au Bénéficiaire l'identité d'un autre membre de l'association Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes susceptible de se constituer regroupeur. TE38 contribue à lui transmettre le dossier en bonne et due forme, mais il appartient au Bénéficiaire de désigner explicitement, par un accord ad-hoc, l'identité du regroupeur auquel il confie le dépôt des opérations concernées.

5 - MODALITES DE RESTITUTION AU BENEFICIAIRE :

Tant dans le cas du dépôt de dossiers que dans celui de l'accord préalable avec des Obligés, TE38 s'engage à restituer au Bénéficiaire, dès l'acceptation des CEE par les services de l'Etat et leur enregistrement sur le Registre national, le produit de leur valorisation financière, répartie comme suit :

	Reversement au bénéficiaire éligible	Part conservée par TE38 au titre des frais de gestion TE38
Si bénéficiaire éligible adhérent au CEP et/ou BATIWATT TE38	90%	10%
Si bénéficiaire éligible non adhérent au CEP et/ou BATIWATT TE38	80%	20%

Le produit de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie(CE) sera intégralement reversé au bénéficiaire, et enregistré au compte 75888 du bénéficiaire. Les frais de gestion associés seront appelés et imputés au compte 6228 du bénéficiaire.

Ce nouveau taux de participation à toutes nouvelles opérations pour lesquelles une demande de regroupement et de valorisation est formulée à TE38 se rend effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

6 - DUREE :

La validité de la présente convention est de quatre ans maximum à compter de la date de la dernière signature.

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite.

Le Bénéficiaire peut à tout moment mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de TE38 mentionné en tête des présentes, la résiliation étant effective à la date de réception ou à l'issue de la procédure éventuellement en cours.

Dans le cas où une modification législative, réglementaire ou conjoncturelle du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie aurait pour effet la remise en cause des clauses de la présente convention, celle-ci fera l'objet d'une résiliation à l'initiative de TE38 qui en informera le Bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel qu'en soit le motif, la résiliation n'aura d'effet que pour l'avenir et ne portera pas sur les procédures déjà engagées en vue d'un dépôt de certificats et/ou de leur valorisation financière. Les procédures déjà engagées à la date de résiliation seront donc menées à leur terme et la présente convention continuera à produire ses effets jusqu'à cette date.

Etablie en 2 exemplaires originaux, le _____

Monsieur Bertrand LCHAT
Président de TE38

M. XXXXXXXXX
Maire/Président de XXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 038-200056224-20250410-D25_46BIS-DE

S²LO 



ORSOL

Propriétaire

grâce au

BRS

Bail Réel Solidaire

La problématique actuelle

« On voudrait
acheter ici
mais les prix
sont trop
élevés ! »

Une solution simple

B_{ail} R_{éel} S_{olidaire}

**Un dispositif solidaire,
responsable et durable**

/ Le fonctionnement /

En devenant propriétaire de votre logement, vous n'avez pas à assumer les frais du terrain. Vous êtes propriétaire et vous êtes seulement tenu de payer une modique redevance qui couvre le droit d'occupation du terrain et les frais de gestion de l'Organisme Foncier Solidaire ORSOL. Le Bail Réel Solidaire (BRS) ouvre la voie à la propriété pour un public plus large.

/ Le principe / Dissocier le foncier du bâti pour faire baisser durablement le prix du logement.

/ L'engagement / Une solution pérenne pour maintenir des prix abordables, sans spéculation et en garantissant que les reventes se font toujours dans le respect des plafonds établis.



Un mécanisme bien rodé

/ Le fonctionnement /

BRS

Bail Réel Solidaire



LE LOGEMENT RESTE ABORDABLE ET DÉDIÉ À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DURABLEMENT



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 038-200056224-20250410-D25_46BIS-DE

S²LO

« Grâce au BRS, on a acheté un appartement plus grand dans un quartier prisé ! »

Des avantages décisifs

- Acheter un logement plus spacieux ou dans un quartier plus prisé pour le même prix que sur le marché libre
- Acquérir une propriété dans un secteur où l'accès est restreint sur le marché libre
- Prix de vente encadré, permettant de proposer un prix abordable par rapport au marché libre grâce à un dispositif sécurisé.
- Eligibilité au Prêt à Taux Zéro sous conditions
- Les 3 garanties de l'accession sociale (revente, rachat, relogement)
- Prix d'acquisition réduit
 - / Bénéficiaire de la TVA réduite à 5,5%
 - / Déduction de la charge foncière (15 à 30% selon les secteurs)
 - / Aucun intérêt appliqué sur la redevance du foncier
 - / Respect des plafonds de prix de vente
- Possibilité d'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie si la collectivité le souhaite

« Peut-on en bénéficier ? »

Les plafonds de ressources

Les données ci-dessous sont en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros.

	Zones Abis et A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	37 581	37 581	32 673
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	56 169	56 169	43 633
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	73 630	67 517	52 471
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	87 909	80 875	63 347
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	104 592	95 739	74 518
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	117 694	107 738	83 983
Par personne supplémentaire	13 116	12 005	9 368

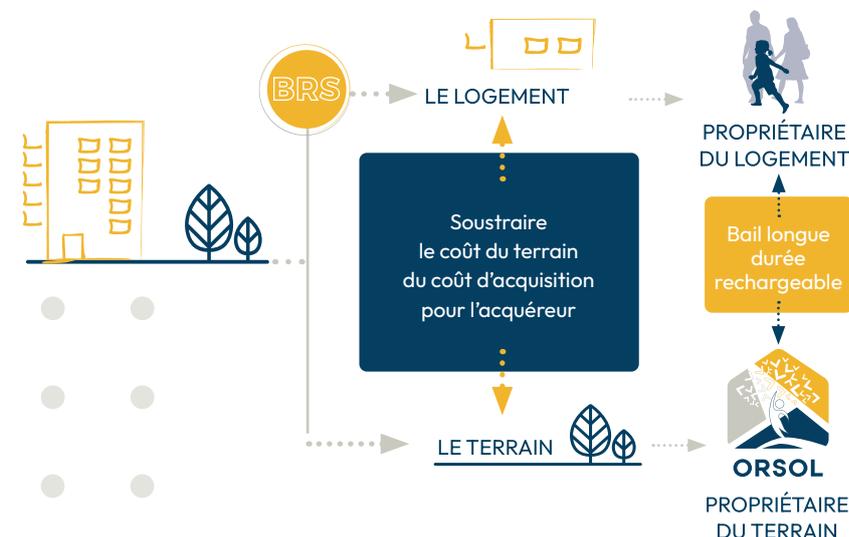


Des obligations sensées

- **Respect des plafonds de revenus** au moment de l'achat
- **Occupation en résidence principale** tout au long de la possession du logement
- **Acquittement d'une faible redevance** liée au droit d'occupation du terrain et aux frais de gestion induits
- **ORSOL contrôle le respect des clauses de revente**
 - / Respect des plafonds de revenus pour le nouvel acquéreur
 - / Respect des règles d'encadrement du prix vente
 - / Par ailleurs, ORSOL peut, dans certaines circonstances, racheter le logement à une valeur d'indemnisation prévue dans le bail, notamment en cas de difficultés financières du ménage.

« Construisons mieux, vivons heureux »

/ La dissociation du terrain /



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 038-200056224-20250410-D25_46BIS-DE

S²LO



ORSOL

Seul un Organisme Foncier Solidaire peut conclure un Bail Réel Solidaire : L'OFS met les terrains à disposition sous forme de baux de longue durée, veille à la préservation des prix abordables tout en assurant le suivi des immeubles et des habitants. Enfin, il assure le suivi social des ménages propriétaires, sécurise la vie des copropriétés en pouvant se porter acquéreur des logements. Structure à but non lucratif, l'OFS est agréée par le Préfet de Région qui contrôle l'activité, la gestion de l'OFS et la pérennité des baux.

ORSOL a été agréé le 22 octobre 2018.



isèrehabitat
PROMOTEUR DE VOS SOLUTIONS . COOP

Bâtiment Pixel – 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

Tél. 04 38 12 46 11

isere-habitat.fr

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteurs : Pierre WEICK</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n° 25/46

VENTE TERRAIN LA TOUR – MEAUDRE CREATION DE LOGEMENTS EN BAIL REEL ET SOLIDAIRE (BRS)

Vu les articles L2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la gestion des biens de la commune,

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant un volet Habitat (PLUI-H) adopté en janvier 2020,

Vu la saisine en cours de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) par l'intermédiaire du service des domaines, portant sur le prix de vente du terrain constructible 'La Tour', situé rue de la Tour sur le village de Méaudre, parcelle AB 481 d'une surface de 3395m²

Vu la délibération N°24/128 du 13 décembre 2024 adoptant la feuille de route du projet Résilience, et notamment l'Axe 1 du projet visant à soutenir des projets de construction de logements abordables, en locatif social ou en Bail Réel et Solidaire (BRS), sur le foncier disponible de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, et plus particulièrement sur le terrain de la Tour ayant été identifié,

Vu les articles L255-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation portant sur le Bail Réel et Solidaire,

Considérant que l'Organisme foncier Régional Solidaire (ORSOL), associé à Isère Habitat, Coopérative de construction, sont en mesure de créer une offre de 14 logements en BRS sur le terrain de la Tour,

Considérant que les avantages suivants du BRS proposés par ORSOL et Isère habitat, remplissent les critères établis dans la feuille de route Résilience :

- Logements exclusivement dédiés à la résidence principale, même en cas de revente,
- Logements abordables financièrement grâce au mécanisme de dissociation du foncier et du bâti, et à l'éligibilité à un taux de TVA de 5.5%,

- Pérennité du dispositif BRS puisque les reventes successives doivent respecter :
 - o un prix de vente (revente) plafonné,
 - o la prise en compte des plafonds de ressources des acheteurs tels que définis par le dispositif,
 - o l'obligation d'occuper le logement en résidence principale,

Considérant que ce projet a été présenté en séance de travail du Conseil municipal du 27 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 pour, 1 abstention : Sylvie ROCHAS) :

- **APPROUVE** la cession du terrain situé Rue de la Tour sur le village de Méaudre à Isère habitat / Orsol, sous réserve de l'avis du service des domaines s'agissant du prix de vente,
- **APPROUVE** la cession à venir au profit de Isère habitat / Orsol, afin de créer 14 logements exclusivement accessibles en BRS, dans le respect de l'Axe 1 'Logement' de la feuille de route Résilience, selon présentation en annexe.
- **DIT** que l'avis du service des domaines sera présenté le moment venu au Conseil municipal, afin de compléter la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les formalités nécessaires à la réalisation de la vente telle que décrite,

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Par délégation, l'adjoint à l'urbanisme

Yohann TATIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



BAIL PORTANT
MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN

NOIMM 382252

ENTRE LES SOUSSIGNES

1°) La Commune d'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Représentée par Monsieur Hubert ARNAUD, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins de signatures des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture le, jointe en annexe des présentes.

Et

2°) L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 2, avenue de Saint Mandé, 75012 PARIS, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIREN 662 043 116 RCS Paris, représenté par Madame/Monsieur [REDACTED], Responsable Territorial(e) Concessions, en vertu de la décision n° [REDACTED] de délégation de signature en date du [REDACTED], ci-annexée.

Ci-après dénommé le Bailleur

ET

TOTEM France, société par actions simplifiées au capital de 416 518 500 Euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 833 460 918, dont le siège social est sis au 132 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF.

Représentée par Madame Aurélie AUTIER en sa qualité de Directrice du Patrimoine de TOTEM France agissant au nom de TOTEM France.

Ci-après désignée TOTEM France

Ci-après désignés ensemble "Les parties"

Exposé

Le Bailleur a conclu avec la société Orange (anciennement France Télécom et à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'application dudit contrat), une convention d'occupation précaire le 22 décembre 1995, ayant pour objet l'hébergement d'Equipements Techniques.

Dans ce contexte, les Parties sont convenues de résilier par anticipation ladite convention à compter de la prise d'effet de la présente convention.

Cela étant exposé le Bailleur et TOTEM sont convenus ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET DU BAIL

Le présent bail a pour objet de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles le Bailleur loue à TOTEM France, qui l'accepte, l'emplacement technique défini à l'Article II afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques (« L'Emplacement »).

Par « Équipements Techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats supports d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques. Lesdits Équipements Techniques pouvant appartenir soit à TOTEM France, soit à des tiers, notamment à des opérateurs de communications électroniques ci-après dénommés (« Occupants »).

ARTICLE II – EMBLEMES MIS A DISPOSITION

II.1 – Désignation de l'emplacement

L'Emplacement mis à disposition est cadastré, sur la commune d'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS (38112), section A numéro 60, et se compose d'une surface de 49 m² environ.

Ce site n'est pas destiné à accueillir d'antennes pour la couverture mobile, mais uniquement du Faisceau Hertzien.

II.2 – Propriété

Toutes les infrastructures et tous les Equipements installés sur les emplacements loués ne seront pas la propriété du Bailleur.

En conséquence, le Bailleur n'aura à assumer aucune charge, réparation et imposition afférente aux dits Equipements Techniques.

II.3 – Conditions de l'autorisation

Afin d'accéder à l'Emplacement mis à disposition, le Bailleur autorise TOTEM France, ainsi que ses Occupants à utiliser le cas échéant un chemin d'accès pour les véhicules et engins d'intervention.

TOTEM France ou les Occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux équipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

TOTEM France pourra accueillir librement sur les emplacements loués tous Equipements et tous occupants, dans le respect de la réglementation en vigueur, cette condition constituant un élément essentiel et déterminant sans lequel TOTEM France ne signerait pas le présent bail.

Par « Equipements », il convient d'entendre l'ensemble des matériels, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques.

À ce titre, le Bailleur autorise TOTEM France et les occupants à raccorder entre eux par câbles les différents Equipements de télécommunications susvisées notamment aux réseaux d'énergie et de communication électroniques. Le Bailleur autorise également le passage sur sa parcelle des différents réseaux nécessaires à l'exploitation.

Le Bailleur concède à TOTEM France toute autorisation d'accès et de passage pendant toute la durée du bail afin de permettre à TOTEM France et à ses Occupants, l'accès à l'Emplacement pour les besoins de son exploitation, de son entretien et de la jouissance des Equipements Techniques.

Le Bailleur concède, dans le cadre des dispositions de l'article 682 et suivants du Code Civil et dans les conditions définies par le présent bail, à TOTEM France qui accepte à titre de servitude continue et/ou discontinue et apparente, un droit de passage pour les représentants de TOTEM France et ses Occupants.

Il est précisé que le présent bail n'est pas soumis aux dispositions relatives aux baux commerciaux.

Conditions d'accès : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 selon conditions climatiques.

II.4 – Travaux d'aménagement

Le Bailleur accepte que TOTEM France réalise ou laisse réaliser, dans les lieux loués, les travaux d'aménagement nécessaires à leur activité et les travaux éventuels de modification sur les surfaces louées nécessaires à la réalisation desdits travaux d'aménagement.

II.5 – Modification des Equipements

Les Equipements implantés pourront faire l'objet de toutes modifications et / ou extensions que T.OTEM France jugera utiles, dès lors que celles-ci ne modifieront pas les surfaces louées par le bail et resteront destinées à uniquement accueillir du Faisceau Hertzien.

Il est expressément convenu entre les parties que toutes modifications et / ou extensions modifiant les surfaces louées et/ou le faisceau d'exploitation seront soumises au Bailleur pour accord. Elles seront effectuées aux frais de TOTEM France.

Cependant, le Bailleur s'engage d'ores et déjà à faire ses meilleurs efforts pour mettre à disposition de TOTEM France de nouveaux emplacements si ces modifications et / ou extensions le nécessitaient.

II.6 – État des lieux

Un état des lieux de sortie sera dressé contradictoirement par les Parties lors de la restitution des lieux loués.

ARTICLE III – DATE ENTRÉE EN VIGUEUR

Le bail entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

ARTICLE IV – DURÉE

D'un commun accord, les Parties conviennent de résilier par anticipation la convention d'occupation précaire en date du 22 décembre 1995, à compter de la date de prise d'effet des présentes.

Le bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 (six) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 36 (trente-six) mois avant la date anniversaire du bail, moyennant un loyer révisé ne pouvant excéder 15% maximum du dernier loyer acquitté.

ARTICLE V – RÉSILIATION

Le bail pourra être résilié à l'initiative du Bailleur en cas de non-paiement des loyers aux échéances, après mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse de TOTEM France indiquée à l'Article « Election de domicile », et restée sans effet pendant un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de sa réception.

Le bail pourra être résilié de plein droit à l'initiative de TOTEM France moyennant un préavis de 3 (trois) mois envoyé par lettre recommandée avec avis de réception au Bailleur dans les cas suivants :

- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'activité de TOTEM France et/ou à l'implantation d'Equipements.
- Absence d'équipements techniques d'opérateur mobile et/ou d'occupant.
- Arrêt de l'exploitation des Equipements.
- En cas de cas de force majeure temporaire, l'exécution des obligations des Parties en vertu du présent bail sera suspendue sauf à ce que ce retard ne justifie la résolution du bail par les Parties.

En cas de résiliation pour les motifs visés au présent article, TOTEM France ne sera redevable que du loyer en cours, sans autre indemnisation.

ARTICLE VI – RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque Partie au présent bail supportera la charge des dommages corporels et matériels qui lui sont directement imputables et susceptibles d'être causés à l'autre Partie, à l'exclusion de tout autre type de dommage.

TOTEM France remettra à première demande l'attestation correspondante au Bailleur.

ARTICLE VII – AUTORISATIONS

TOTEM France fait son affaire personnelle de toutes nouvelles autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exploitation du site.

A cet effet, le Bailleur s'engage à fournir à TOTEM France, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la demande de ce dernier, tout document écrit qui serait nécessaire au dépôt des demandes d'autorisation ci-dessus mentionnées.

Le Bailleur donne dès à présent son accord à TOTEM France pour que ce dernier effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à toute évolution des Equipements.

En cas de refus ou de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des Equipements Techniques visés par les présentes, TOTEM France pourra soulever la résolution de plein droit du présent bail en le notifiant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE VIII – SOUS-LOCATION

TOTEM France est autorisée à sous-louer, librement à un tiers, les lieux mis à sa disposition, dès lors que cette sous-location ne modifie pas l'emplacement du site mis à disposition, tel que défini à l'article II-1

ARTICLE IX – CESSION DU CONTRAT

Le Bailleur s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le présent bail sans l'accord écrit et préalable de TOTEM France.

TOTEM France s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le bail sans l'accord du Bailleur. Par dérogation à ce qui précède, TOTEM France pourra céder librement le bail à toute société contrôlée ou qui contrôle TOTEM France, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

ARTICLE X – ENTRETIEN – RÉPARATIONS

X.1 – Sur la parcelle

TOTEM France s'engage à maintenir les lieux loués en bon état d'entretien pendant toute la durée du présent bail.

A l'expiration du bail, TOTEM France fait son affaire personnelle de la reprise de tous les Equipements et remet le terrain en bon état d'entretien locatif compte tenu d'un usage et d'un entretien normal.

X.2- Sur les Equipements

TOTEM France devra entretenir les Equipements et/ou s'assurer de l'entretien des Equipements par ses occupants dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté au Bailleur.

ARTICLE XI – JOUISSANCE ET OCCUPATION DU BIEN

TOTEM France ou les occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux Equipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles dès lors que réalisées dans le cadre établi à l'article II-1 'désignation de l'emplacement'

À cet effet, le Bailleur déclare que l'Emplacement visé à l'Article II « EMBLEMMENT MIS A DISPOSITION » est libre de toute location ou occupation et garantit à TOTEM France une jouissance paisible dudit Emplacement tout au long de l'exécution du présent bail.

Le Bailleur veillera, au sein de ses propriétés, à ce que pendant toute la durée du bail, l'accès au Point Haut et l'accès à l'Emplacement mis à disposition soit dégagé pour permettre à TOTEM France d'utiliser paisiblement et au mieux de ses capacités les emplacements.

Pendant la durée du présent bail, le Bailleur s'interdit de perturber, même indirectement, l'activité de TOTEM France et des occupants hébergés sur les infrastructures.

Le Bailleur donne dès à présent son accord pour que TOTEM France réalise toutes les démarches et travaux relatifs à la mise en place et à l'évolution des différents réseaux dans le périmètre défini (téléphonie, fibre optique, électrique, eau, etc.). Si toutefois le site devait évoluer afin d'accueillir des antennes pour la couverture mobile, le Bailleur devra donner son accord exprès en ce sens, et le loyer défini dans l'article XII devra être alors réévalué en tenant compte, notamment, des critères suivants : densité de population, localisation géographique et loyer moyen pratiqué sur la zone concernée.

L'accord du Bailleur s'applique sur la ou les parcelles dont il est Bailleur qui desserve(nt) l'objet des présentes.

Le Bailleur s'engage à n'effectuer aucun acte susceptible de nuire au fonctionnement, à la maintenance et à la conservation des équipements déployés sur la parcelle.

Le Bailleur donne son accord à TOTEM France pour que cette dernière effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution du site.

ARTICLE XII - LOYER - MODALITÉS DE PAIEMENT

XII.1- Loyer

Le présent bail est accepté moyennant un loyer annuel de 500 (Cinq Cents) Euros nets, toutes charges incluses, qui prendra effet à compter de la date d'entrée en vigueur.

De convention expresse entre les parties le loyer sera soumis à une indexation de 1%

Le Bailleur certifie à TOTEM France ne pas être assujéti à la TVA à la date de signature du présent bail et s'engage à informer TOTEM France de toute modification par lettre recommandée avec accusé de réception.

XII.2- Modalités de paiement

Le loyer est payable à terme à échoir à chaque date anniversaire du présent bail sur présentation d'un état établi par la trésorerie compétente.

Les états, y compris le premier, seront payables par virement au plus tard 60 jours à compter de leur date d'émission.

Le Bailleur transmettra, au plus tard le jour de la signature du présent bail, les pièces nécessaires au paiement du loyer.

Les états sont à établir au nom de :

TOTEM France
Gestion Immobilière
60 rue saint Jean
31130 Balma

Les états sont à envoyer par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par voie de mail : contact.bailleurs@totemtowers.com.

Les états porteront les références suivantes : AUTTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - 382252

ARTICLE XIII - CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre du présent bail, quel que soit le mode de communication desdites informations.

Sauf autorisation préalable et écrite de TOTEM France, le Bailleur s'interdit notamment d'utiliser ou de divulguer, directement ou indirectement, pour son propre bénéfice ou non, à quelques tiers que ce soit, les informations qui lui seront transmises par TOTEM France, ou par les préposés de celles-ci à l'occasion de la négociation, de

la conclusion, de l'exécution et/ou de la cessation des présentes.

Le Bailleur s'engage à respecter la présente obligation de confidentialité pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la résiliation ou de la cessation du présent bail quel qu'en soit le motif.

A l'expiration du présent bail, pour quelque cause que ce soit, les Parties s'engagent à se restituer ou à détruire les informations qu'elles se seront communiquées.

ARTICLE XIV – RESPONSABILITE SOCIALE

Le développement de la Société TOTEM France est fondé sur un ensemble de valeurs et de principes tels que figurant pour la Société TOTEM France dans sa Charte Déontologique et sa Politique Anticorruption.

Le Présent article traduit l'engagement des Parties à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales qui leurs sont applicables dans la conduite de leurs activités incluant notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, les directives de l'OCDE (notamment celles qui concernent la lutte contre la corruption), la « Loi Sapin II », le « US Foreign Corrupt Practices Act », le « UK Bribery Act », le Code pénal français relatif aux crimes et délits financiers et économiques, ainsi également que les règles relatives aux sanctions économiques internationales (embargos) pouvant être mises en œuvre, en application du chapitre VII de la charte des Nations Unies, par l'Union Européenne, les autorités et lois américaines (y compris OFAC), les autorités et les lois françaises, ou ne pas être inscrit sur des listes notamment la « Consolidated Travel Ban and Assets Freeze List » publiée par le Comité de sanctions des Nations Unies, la « Specially Designated Nationals and Blocked Persons list » conservée par l'OFAC, la « Asset Freeze Target List » conservée le Ministère des Finances du Royaume-Uni et la liste consolidée des personnes et entités soumises à des sanctions financières européennes (ci-après les « Règles »).

En cas de modification du cadre législatif et réglementaire ainsi que de décisions de justice qui auraient pour conséquence la violation par l'une des Parties des Règles, les Parties s'engagent à introduire sans délai les adaptations nécessaires au bail pour y remédier.

Les Parties s'engagent pour leur compte, et à obtenir de leurs actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et leurs représentants respectifs qu'ils s'engagent :

- à avoir mis en œuvre les moyens direct et indirect appropriés à la mise en œuvre effective et au maintien d'un programme de compliance afin de garantir le respect des Règles.
- à ce que (i) chacune des personnes visées au présent paragraphe et qui interviendront de façon directe ou indirecte de quelque façon que ce soit dans l'exécution du bail et (ii) l'ensemble des moyens directs ou indirects, technique, financier et opérationnel nécessaires à l'exécution des présentes qui auront été mis en œuvre par les Parties, respectent les Règles.

Afin de garantir le respect des Règles pendant toute la durée de la présente, les Parties s'engagent d'une part à faire droit à tout moment aux demandes de l'une des Parties tendant à obtenir de l'autre Partie l'ensemble des éléments justifiant de sa conformité aux Règles et d'autre part à informer l'autre Partie sans délai de tout manquement aux Règles commis par elle ou l'une quelconque des personnes visées au paragraphe précédent dont elle aurait connaissance, ainsi que des mesures correctives mises en place pour se conformer aux Règles.

En cas de non-respect par l'une des Parties des Règles et des engagements visés au présent article l'autre Partie pourra résilier le présent bail.

ARTICLE XV – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

TOTEM France, en tant que Responsable de Traitement, met en œuvre des traitements de Données Personnelles afin de collecter, stocker, accéder et utiliser des informations relatives aux personnes concernées, et ce afin de simplifier les échanges et étapes de validation du présent bail.

Les personnes concernées par le présent traitement sont les cocontractants de TOTEM France et/ou leurs représentants.

Dans ce contexte, TOTEM France traite, en tout ou partie, les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom
- Données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone (fixe et mobile)

- Caractéristiques personnelles (état civil)
- Vie professionnelle (identité de la société le cas échéant)
- Données économiques et financières (IBAN/BIC)

La durée de conservation des données traitées est de 3 (trois) ans après la fin du présent bail. Les données peuvent exceptionnellement être conservées pour une durée plus longue afin de tenir compte des obligations légales incombant à TOTEM France.

L'ensemble des informations collectées est nécessaire au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'engage à ne pas procéder à d'autres opérations de traitement autres que celles définies aux présentes sur les Données personnelles confiées ou produites dans le cadre des prestations objet du bail.

Si les données nécessitent d'être transférées hors de l'Espace Economique Européen pour les besoins des échanges et étapes de validation, ou dans un pays dont la législation n'a pas été reconnue par la Commission européenne comme apportant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, TOTEM France prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants et partenaires afin de garantir un niveau de protection adéquat, en toute conformité avec la réglementation applicable.

Ces informations sont destinées aux seules équipes de TOTEM France et de ses éventuels partenaires et sous-traitants en charge des opérations strictement nécessaires au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'assurera par ailleurs que tous ses employés, sous-traitants et prestataires fournissant des services en vertu du présent bail connaissent et respectent les règles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, et soient soumis à une obligation spécifique de confidentialité.

TOTEM France prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisés conformément aux lois applicables en matière de protection des données, et pour assurer la conservation, la disponibilité et l'intégrité de ces Données personnelles.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles peuvent demander la portabilité de ces dernières et peuvent s'opposer aux traitements réalisés ou en demander la limitation dans les conditions définies par la réglementation en vigueur. Elles peuvent également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ces données après leur décès.

Pour l'exercice de leur droit, les personnes peuvent s'adresser à contactbailleurs@totemtowers.com en accompagnant leur demande d'un justificatif d'identité.

ARTICLE XVI – PROCEDURE

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les Parties au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent bail feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celui-ci dans un délai de de trois (3) mois, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent bail pourra être porté devant le Tribunal territorialement compétent dans lequel est situé l'immeuble objet du présent bail.

ARTICLE XVII – NULLITE RELATIVE

Si l'une ou plusieurs stipulations du présent bail sont tenues pour non valables ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur fin et leur portée.

ARTICLE XVIII – ÉLECTION DE DOMICILE - CONTACT

Le Bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

TOTEM France élit domicile au 132 avenue de Stalingrad - 94800 - VILLEJUIF

En cas de changement de domicile, les Parties le notifieront par LRAR dans un délai de 15 (quinze) jours suivants ce changement.

L'ensemble des correspondances est alors adressé à l'adresse nouvelle communiquée. Toute modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant signé.

Bailleur	A l'attention de la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors <u>Adresse</u> : Place Locmaria 38112 Autrans Méaudre en Vercors <u>E-Mail</u> : mairie@autrans-meaudre.fr Téléphone : : 04-76-95-32-22
Totem	A l'attention du Service Patrimoine <u>Adresse</u> : 132 avenue de Stalingrad - 94800 - VILLEJUIF <u>E-Mail</u> : contact.bailleurs@totemtowers.com Téléphone : 0801 907 893

En 2 exemplaires originaux, un pour chacune des Parties

Le

Pour le Bailleur

Monsieur Hubert ARNAUD
Maire

Pour TOTEM France

Madame Aurélie AUTIER
Directrice du Patrimoine de TOTEM
France

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteurs : Hubert ARNAUD</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n° 25/47

BAIL PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE TOTEM – OPERATEUR DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Vu l'article L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques, portant sur la gestion du domaine privé par les collectivités,

Vu la convention d'occupation précaire signée par la commune de Méaudre en décembre 1995 ayant pour objet l'hébergement d'équipements techniques appartenant à France Télécom sur la parcelle de 49m2 cadastrée A60 et dénommée 'Gros rang', renouvelable par tacite reconduction,

Considérant la nécessité de conclure un nouveau bail portant mise à disposition de la parcelle 'Gros rang' désignée avec la société TOTEM venant aux droits de France Telecom,

Considérant en annexe le projet de bail :

- Destiné à accueillir du faisceau hertzien, sans couverture mobile,
- Pour une durée de 12 ans fixée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2022, renouvelable tacitement par périodes de 6 ans sauf résiliation d'une partie moyennant un préavis de 36 mois.
- Loyer annuel de 500€, indexé à 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau bail en annexe valant mise à disposition de la parcelle Gros Rang hébergeant des équipements techniques appartenant à la société Totem venant aux droits de France Télécom,
- **AUTORISE** le Maire à signer ce bail et tout document s'y rapportant

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



REGLEMENT DE L'AFFOUAGE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

I. DEFINITION

L'affouage communal est le droit qu'ont les habitants de la Commune qui remplissent certaines conditions d'aptitude, de participer à la répartition des produits de la forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal décide chaque année d'affecter tout ou partie du produit des coupes au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage et choisit le mode de partage.

II. CONDITION D'ATTRIBUTION DE L'AFFOUAGE

L'inscription au rôle aura lieu chaque année. Ce rôle sera arrêté et publié. Pour avoir droit à l'affouage (résidences principales), il est nécessaire de posséder, au moment de la publication du rôle, un domicile réel et fixe dans la commune depuis 6 mois.

Toutefois, les jeunes se mariant et demeurant dans la commune pourront y prétendre.

Lorsque les bois ne sont pas enlevés dans les délais fixés par le Conseil Municipal, les affouagistes sont déchus des droits qui s'y apporment.

En outre, il sera demandé à la personne désirant s'inscrire au rôle, un chèque d'inscription de 40,00 €.

Il est demandé à chaque affouagiste d'être en possession d'une assurance couvrant les risques d'accident pouvant survenir en cours d'exploitation. Et de ne pas sous-estimer les risques : porter une tenue de sécurité (casque, chaussures et pantalon de sécurité, ...) et utiliser une tronçonneuse aux normes et en bon état de fonctionnement.

III. CONDITION D'EXECUTION DE L'AFFOUAGE

Les délais d'exploitation et l'enlèvement des bois du chargeoir fixés par le Conseil Municipal sont :

du 24 mai au 05 juillet 2025 et/ou du 23 août au 11 octobre 2025.

Interdiction formelle d'exploiter en dehors de ces dates.

L'affouagiste est tenu d'exploiter toutes les tiges désignées (feuillus) et uniquement celles-ci. Les arbres doivent être coupés aussi près de terre que possible, l'emplacement de l'empreinte du marteau doit rester intact.

Pour les arbres qui lui seront désignés, **l'affouagiste est tenu d'inscrire sur la souche et de manière indélébile (tronçonneuse ou rainette ou feutre de préférence) immédiatement après l'abattage, le numéro du lot attribué.**

L'affouagiste doit respecter les jeunes bois, ne pas laisser séjourner les branches sur les semis ou les plants, et les enlever au fur et à mesure de l'exploitation.

Les branches ne devront pas être déposées sur les lignes de parcelles ou périmètre ainsi que les chemins. Les branches devront être démembrées en morceaux de 2 mètres.

Les bois devront être correctement façonnés avant la vidange.

L'exploitation est interdite le dimanche et les jours fériés.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus ne seront pas respectées ou chaque fois que des dégâts portant atteinte à la forêt seront causés, l'affouagiste sera automatiquement exclu pour une durée de 5 ans. Les affouagistes n'exploitant pas leur lot se verront rayés de l'affouage pour l'attribution suivante.

Les agents de l'Office National des Forêts peuvent signaler tout manquement du présent règlement.

Signature de l'affouagiste

Le Maire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors
Hubert ARNAUD

Particulier (Affouagiste, cessionnaires, ...)

Vous allez travailler en forêt.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse. Elle exige un réel savoir-faire et des équipements adaptés.

Les accidents en cours d'exploitation forestière sont fréquents et souvent grave :

Chocs	= 30 %	Jambes et pieds	= 28 %
Chutes	= 20 %	Bras et mains	= 29 %
Effort Musculaire	= 18 %	Tête	= 10 %
Coupures	= 10 %	Yeux	= 8 %

Sources : statistique des salaires déclarés à la MSA-Lorraine

➤ **POUR VOTRE SECURITE, INSPIREZ-VOUS DE LA REGLEMENTATION QUI S'IMPOSE AUX PROFESSIONNELS.**

+ ILS DOIVENT PORTER :

- Un casque forestier,
- Des gants adaptés aux travaux,
- Un pantalon anti-coupure,
- Des chaussures ou des bottes de sécurité.

+ ILS DOIVENT TRAVAILLER AVEC DES OUTILS AUX NORMES EN VIGUEUR.

- **Ne partez jamais seul sur un chantier. Préférez le travail en équipe.**
Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de votre travail.
- **Laissez libre la voie d'accès au chantier et garez votre véhicule dans le sens du départ.**
- **MUNISSEZ-VOUS D'UNE TROUSSE DE SECOURS DE 1^{ERE} URGENCE**

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphone des pompiers : **18** Téléphone du SAMU : **15** Depuis un téléphone mobile : **112**

Le message d'appel devra préciser:

- **Le lieu exact de l'accident**
- **Le point de rencontre à fixer avec les secours**
- **La nature des lésions constatées**
- **Toute situation particulière qu'il parait utile de signaler**
- **Ne jamais raccrocher le premier**

Je soussigné _____ déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et m'engage à les respecter.

Le / / 2025

Signature de l'affouagiste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 22

Rapporteur : Sylvain FAURE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET

Délibération n° 25/48

PROGRAMMATION COUPES DE BOIS 2025

Vu le Code Forestier relatif aux Bois et forêts relevant du régime forestier (articles L211 à L277-5),

Considérant le programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, dont lecture est donnée par M. Sylvain FAURE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surf	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF[2]	Année décidée par le propriétaire[3]	Mode de commercialisation prévisionnel			
								Vente par soumission	Contrat d'approvisionnement	Gré à gré	Délivrance
21	Jardinage	276	12,78	Réglée	2025	2025			x	x	
32	Jardinage	285	9,22	Réglée	2025	2025			x		
65	Jardinage	179	15,41	Réglée	2025	2025			x		
66	Jardinage	169	11,39	Réglée	2025	2025			x		
88	Jardinage	218	9,14	Réglée	2025	2025			x	x	
89	Jardinage	307	11,35	Réglée	2025	2025			x	x	
111	Jardinage	340	12,61	Réglée	2025	2025			x	x	
138	Jardinage	207	10,87	Réglée	2025	2025			x	x	
157	Jardinage	239	9,83	Réglée	2023	2025			x	x	
158	Jardinage	320	8,91	Réglée	2025	2025			x	x	
223	Jardinage	123	18,22	Réglée	2025	2025			x	x	
224	Jardinage	134	23,58	Réglée	2025	2025			x	x	
318	Jardinage	239	17	Réglée	2025	2025			x		
15	Jardinage	707	21,58	Réglée	2025	2025		x			
33	Jardinage	450	17,62	Réglée	2025	2025		x			
33	Jardinage	735	14,6	Réglée	2025	2025		x			
34	Jardinage	345	10,08	Réglée	2025	2025		x			
202	Jardinage	487	13,19	Réglée	2025	2025		x			
204	Jardinage	642	14,42	Réglée	2025	2025		x			
228	Jardinage	415	14,7	Réglée	2025	2025		x			
10	Jardinage	39	15,98	Réglée	2022	2025					x
30	Jardinage	68	21,93	Réglée	2021	2025					x
31	Jardinage	6	18,17	Réglée	2021	2025					x
216	Jardinage	43	17,40	Réglée	2021	2025					x
314	Jardinage	15	16,17	Réglée	2022	2025					x
317	Jardinage	9	13,68	Réglée	2022	2025					x
321	Jardinage	123	17,18	Réglée	2024	2025					x
51	Jardinage	11	13,47	Réglée	2022	2025					x
54	Jardinage	11	14,08	Réglée	2023	2025					x
59	Jardinage	25	18,69	Réglée	2021	2025					x
151	Jardinage	36	10,28	Réglée	2020	2025					x
152	Jardinage	51	10,64	Réglée	2020	2025					x
153	Jardinage	22	10,18	Réglée	2020	2025					x
155	Jardinage	35	11,85	Réglée	2022	2025					x
156	Jardinage	52	11,66	Réglée	2022	2025					x
210	Jardinage	84	16,70	Réglée	2019	2025					x
139	Jardinage	24	19,45	Réglée	2024	2025					x

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus :

1. Etat d'assiette

Demande à l'ONF de bien vouloir apporter au programme les ajouts, ajournements, ou modifications du mode de commercialisation ci-dessus

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L 214-5 du C.F)

2. Vente par contrats d'approvisionnements de bois façonné

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme / M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente des parcelles ci-dessus.

En ce qui concerne les bois issus des parcelles n° 11, 13, 54, 63, 109, 136, 137, 157, 222, 223, 224, 226 et emprises parcelles diverses, M. le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, conformément aux articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier

3. Délivrance des bois d'affouage

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

- M. Sylvain FAURE
- M. Stéphane FAYOLLAT
- M. Francis BUISSON

Pour l'approvisionnement en plaquettes forestières de la chaufferie communale, le conseil municipal demande la délivrance à la commune du bois énergie issu du tri des bois façonnés. Ces bois sont issus des coupes inscrites à l'état d'assiette (destination bois façonnés) mais aussi de la récolte de produits accidentels sur l'ensemble de la forêt communale. Le volume annuel est estimé à 1500 m³.

Le tarif de vente est de 40,00 € TTC pour un lot de bois sur pied et de 50,00 € TTC/m³ pour un lot bord de route.

Les modalités d'attribution sont définies dans le règlement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition
- **DONNE** délégation à M. le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat de vente (prix et identité de l'acheteur) et pour la signature de la convention de vente avec l'Office National des Forêts.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteurs : Francis BUISSON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET</p>

Délibération n° 25/49

MODALITES DE REVERSION DES RECETTES DES VENTES ISSUES DU NORDIC PASS VERCORS HIVER A PARTIR DE LA SAISON 2024/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°92/19 du 27 septembre 2019 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors, créant le Nordic pass Vercors et fixant les modalités de reversion des recettes des ventes au titre des saisons 2019/2020 et 2020/2021,

Vu la délibération N°90/21 du 24 septembre 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors fixant les modalités de tarification et de reversion du Nordic pass Vercors 4 saisons, au titre de la saison 2021/2022,

Vu la délibération N°23/78 du 09 juin 2023 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors approuvant la convention fixant les conditions de reversion des recettes de ventes du Nordic pass Vercors au titre de la part hors neige (4 saisons),

Considérant la mise en place d'un Nordic Pass Vercors depuis 2019, sous la coordination de la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV), valable sur l'ensemble des domaines nordiques suivants :

Autrans-Méaudre-en-Vercors, Corrençon-en-Vercors, Lans-en-Vercors, le Villard-de-Lans, les Coulmes et les stations de la Drôme,

Considérant que ce titre d'accès permet à son détenteur de skier de manière illimitée pour toute la saison hivernale sur l'ensemble des domaines nordiques cités ci-dessus,

Considérant que la première clé de répartition des recettes issues des ventes du Nordic pass Vercors ne s'avère pas adaptée au fonctionnement des différents domaines et qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle de clé selon les modalités suivantes :

- chaque domaine identifié a la possibilité de vendre le Nordic pass vercors,
- Chaque domaine identifié conserve 20% du prix de ses ventes Nordic pass vercors au titre des frais de commercialisation.

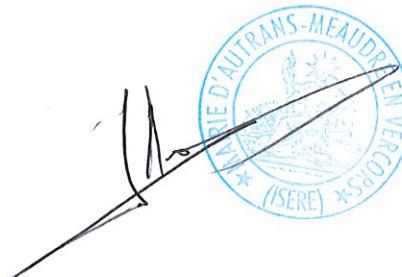
- Le montant restant, à savoir 80% du prix de vente des Nordic pass vercors, est réparti entre les domaines identifiés en fonction du pourcentage du chiffres d'affaires réalisé sur les activités nordiques par rapport au chiffre d'affaires total de l'ensemble des domaines concernés sur les activités nordiques,
- Le calcul du montant de reversions entre les différents domaines est confié à la CCMV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle clé de répartition comme sus exposée ainsi que l'ensemble des modalités de calcul et de reversement des recettes issues
- **AUTORISE** les paiements et les éditions des factures correspondants à la réversion.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_50TARIFS-DE

ANNEXE TARIFS ACTIVITES ESTIVALES		
	Tarifs 2024	2025
PRODUITS DIVERS		
CARTE AM'i (support rechargeable)	3,00 €	3,00 €
Cartoguide VTT	3,00 €	3,00 €
Bouteille isotherme AMV	15,00 €	15,00 €
PASS No-souci		60,00 €
<i>Le Pass no-souci donne droit à -10% sur les activités communales : aller simple et aller-retour adulte et enfant TS et navette Bol d'Air / journée VTT adulte et enfant / entrée journée adulte et enfant piscine / descente SOLO et DUO tyrolienne</i>		

SPÉLÉO TOUR José Mulot - MÉAUDRE		
Gratuité : Professionnels encadrant un groupe : Educateur sportif/spéléo/escalade/canyon et guides HM Organismes de secours : PGHM/GRIMP/3SI/ CRS ALPES/ Spéléo Secours Français / ESAM... Organismes de formation : CREPS/Etablissement Public de Formation/ENSM/Stage... Institutionnels : Fédération Française de Spéléologie/SNPSC (Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon) Classes de collège et lycée Villard de Lans et primaires AMV		
Groupe adulte avec encadrement professionnel - prix par personne <i>(Clubs, bureau des guides, séminaires, CE...)</i>	5,40 €	5,50 €
Groupe jeune - 18 ans avec encadrement professionnel - prix par personne <i>Centres de vacances, MIC, Centre de Loisirs, Association, Scolaires, collèges, lycées etc...</i>	2,10 €	2,20 €
Licencié Fédération Française de Spéléologie	5,40 €	5,50 €
Privatisation de la structure pour un événement 1/2 journée (avec personne référente diplômée)	250,00 €	255,00 €
Privatisation de la structure pour un événement Journée (avec personne référente diplômée)	400,00 €	410,00 €

TYROLIENNE GEANTE "Zipline Vercors" - MÉAUDRE		
Gratuité : 1 descente gratuite pour 10 achetées (SOLO ou DUO) pour groupe constitué		
1 descente SOLO montée télésiège comprise ou 1 Bon cadeau SOLO	26,00 €	26,50 €
1 descente DUO montée télésiège comprise (tarif pour 2 personnes) ou 1 Bon cadeau DUO	40,00 €	41,00 €
Complément DUO à 2 SOLOS avec télésiège (tarif pour 2 personnes)	12,00 €	12,00 €
Tarifs groupe et CE - 1 descente SOLO	23,00 €	23,50 €
Tarifs groupe et CE - 1 descente DUO (tarif pour 2 personnes)	36,00 €	37,00 €
Privatisation pour maximum 40 personnes - 4h (hors ouvertures habituelles)	1 000,00 €	1 050,00 €
Tarifs appliqués avec paiement par Passs No-souci		
1 descente SOLO avec Pass No souci		23,85 €
1 descente DUO avec Pass No souci		36,90 €

TÉLÉSIÈGE DU GONCON (MÉAUDRE) TELESIEGE DE LA QUOI (AUTRANS) ET NAVETTE BOL D'AIR		
Gratuité: - Enfant jusqu'à 4 ans (nés en 2021 et après) sur présentation d'un justificatif - Titulaires d'une carte handicapé - Clients du refuge des Feneys et de la Molière (sur présentation d'un justificatif) pour TS de la Quoi ou navette Tarif enfant : né entre 2005 et 2020 inclus		
PASS SAISON 2 télésièges adulte et navette (piétons)	120,00 €	120,00 €
PASS SAISON 2 télésièges enfant et navette (piétons)	90,00 €	90,00 €
ALLER SIMPLE Adulte (télésiège ou navette)	6,00 €	6,00 €
ALLER SIMPLE Enfant (télésiège ou navette) et groupe + 10 pers.	5,00 €	5,00 €
ALLER RETOUR Adulte (télésiège ou navette ou navette + télésiège)	8,00 €	8,00 €
ALLER RETOUR Enfant (télésiège ou navette ou navette + télésiège) et groupe + 10 pers.	7,00 €	7,00 €
PACK FAMILLE ALLER SIMPLE 4 personnes (télésiège ou navette) (1 adulte minimum et 2 maxi)	17,00 €	17,00 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE PACK FAMILLE ALLER SIMPLE (télésiège ou navette)	5,00 €	5,00 €
PACK FAMILLE ALLER-RETOUR 4 personnes (1 adulte minimum et 2 maxi) (télésiège ou navette ou navette + télésiège)	23,00 €	23,00 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE PACK FAMILLE ALLER RETOUR (télésiège ou navette ou navette + télésiège)	7,00 €	7,00 €
Tarifs appliqués avec paiement par Passs No-souci		
ALLER SIMPLE Adulte (télésiège ou navette)		5,40 €
ALLER SIMPLE Enfant (télésiège ou navette) et groupe + 10 pers.		4,50 €
ALLER RETOUR Adulte (télésiège ou navette ou navette + télésiège)		7,20 €
ALLER RETOUR Enfant (télésiège ou navette ou navette + télésiège) et groupe + 10 pers.		6,30 €

Page 1/2

ANNEXE TARIFS ACTIVITES ESTIVALES		
	Tarifs 2024	Proposition
TÉLÉSIÈGE DU GONCON (MÉAUDRE) TELESIEGE DE LA QUOI (AUTRANS) ET NAVETTE BOL D'AIR		
Gratuité: - Enfant jusqu'à 4 ans (nés en 2021 et après) sur présentation d'un justificatif - Titulaires d'une carte handicapé Tarif enfant : né entre 2005 et 2020 inclus		
Journée VTT - engins ludiques Adulte	19,00 €	19,00 €
Journée VTT/engins ludiques enfant et groupe + 10 pers.	15,00 €	15,00 €
1/2 journée VTT-engins ludiques adulte – à compter de 13h30	15,00 €	15,00 €
1/2 journée VTT-engins ludiques enfant et gpe + 10 pers.– à compter de 13h30	11,00 €	11,00 €
1/2 journée à partir de 13h30 PACK FAMILLE VTT 4 personnes (1 adulte minimum et 2 maxi)	41,00 €	41,00 €
1/2 journée à partir de 13h30 PACK FAMILLE VTT – enfant supplémentaire	11,00 €	11,00 €
PACK FAMILLE VTT journée 4 personnes (1 adulte minimum et 2 maxi)	53,00 €	53,00 €
PACK FAMILLE VTT enfant supplémentaire	15,00 €	15,00 €
Privatisation (hors jours d'ouverture) 1/2 journée 4H	700,00 €	700,00 €
Tarifs appliqués avec paiement avec le Passs No-souci		
Journée VTT - engins ludiques Adulte		17,10 €
Journée VTT/engins ludiques enfant et groupe + 10 pers.		13,50 €

PISCINE MUNICIPALE DE MÉAUDRE		
Gratuité : - pour les sections de maternelles scolarisés sur Amy (sur le Pass saison) (année en cours ou à venir pour l'année suivante) - les enfants nés en 2021 et après / - 1 entrée gratuite pour 10 achetés (groupe collectif de loisir) /- les MNS avec carte pro à jour Tarif enfant : né entre 2010 et 2020 inclus		
PASS SAISON Adulte	92,00 €	93,00 €
PASS SAISON Enfant	67,00 €	67,70 €
PASS TRIBU (16 entrées enfant ou adulte) Pass non nominatif valable été 2025	74,00 €	74,80 €
PASS SAISON ENFANT SCOLARISÉ à Autrans-Méaudre sur l'année scolaire 2024/2025	32,00 €	32,50 €

	3,00 €	0%	- €	3,00 €
	3,00 €	0%	- €	3,00 €
	3,00 €	0%	- €	15,00 €
	60,00 €	0%	- €	60,00 €
%	- €	0%	- €	- €
1,85%	5,50 €	0%	- €	5,50 €
4,76%	2,20 €	0%	- €	2,20 €
1,85%	5,50 €	0%	- €	5,50 €
2,00%	255,00 €	0%	- €	255,00 €
2,50%	410,00 €	0%	- €	410,00 €
1,92%	26,50 €	0%	- €	26,50 €
2,50%	41,00 €	0%	- €	41,00 €
0,00%	12,00 €	0%	- €	12,00 €
2,17%	23,50 €	0%	- €	23,50 €
2,78%	37,00 €	0%	- €	37,00 €
5,00%	1 050,00 €	0%	- €	1 050,00 €
	23,85 €	0%	- €	23,85 €
	36,90 €	0%	- €	36,90 €
0,00%	109,09 €	10%	10,91 €	120,00 €
0,00%	81,82 €	10%	8,18 €	90,00 €
0,00%	5,45 €	10%	0,55 €	6,00 €
0,00%	4,55 €	10%	0,45 €	5,00 €
0,00%	7,27 €	10%	0,73 €	8,00 €
0,00%	6,36 €	10%	0,64 €	7,00 €
0,00%	15,45 €	10%	1,55 €	17,00 €
0,00%	4,55 €	10%	0,45 €	5,00 €
0,00%	20,91 €	10%	2,09 €	23,00 €
0,00%	6,36 €	10%	0,64 €	7,00 €
	4,91 €	10%	0,49 €	5,40 €
	4,09 €	10%	0,41 €	4,50 €
	6,55 €	10%	0,65 €	7,20 €
	5,73 €	10%	0,57 €	6,30 €
0,00%	17,27 €	10%	1,73 €	19,00 €
0,00%	13,64 €	10%	1,36 €	15,00 €
0,00%	13,64 €	10%	1,36 €	15,00 €
0,00%	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
0,00%	37,27 €	10%	3,73 €	41,00 €
0,00%	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
0,00%	48,18 €	10%	4,82 €	53,00 €
0,00%	13,64 €	10%	1,36 €	15,00 €
0,00%	636,36 €	10%	63,64 €	700,00 €
	15,55 €	10%	1,55 €	17,10 €
	12,27 €	10%	1,23 €	13,50 €
1,09%	93,00 €	0%	- €	93,00 €
1,04%	67,70 €	0%	- €	67,70 €
1,08%	74,80 €	0%	- €	74,80 €
1,56%	32,50 €	0%	- €	32,50 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Journée Adulte	7,10 €	7,20 €
Journée Enfant	4,60 €	4,70 €
Carte 10 entrées adulte		60,00 €
Carte 10 entrées enfants		40,00 €
Tarif fin de journée adulte - à partir de 17h30		4,50 €
Tarif fin de journée enfant - à partir de 17h30		3,00 €
Groupe Collectivité Enfant - créneau de 2h	2,60 €	2,65 €
Accompagnateur enfant piscines - créneau 2h	4,60 €	4,65 €
PMR sur présentation de la carte d'invalidité	2,60 €	2,65 €
Accompagnateur PMR	2,60 €	2,65 €
Location 1 ligne d'eau 1h (10h à 11h ou 18h-19h)	35,00 €	36,00 €
Location grand bassin 1h (hors horaires d'ouverture) SANS surveillance	150,00 €	155,00 €
Location grand bassin 1h (hors horaires d'ouverture) AVEC surveillance	200,00 €	205,00 €
Location de transat	6,00 €	6,00 €
Maillot de bain Homme	10,00 €	10,00 €
Tarifs appliqués avec paiement par Passs No-souci		
Journée Adulte		6,48 €
Journée Enfant		4,23 €

LOCATION COURTS DE TENNIS - AUTRANS		
Réservation 1 court pour 1h (2 non licenciés)	10,00 €	11,00 €

STADE DE BIATHLON DAVID MORETTI - AUTRANS		
Couloir de tir à 50m - créneau de 3h		5,00 €
Privatisation journée		500,00 €

1,41%	Reçu en préfecture le 22/04/2025	7,20 €
2,17%	Publié le 22/04/2025	4,70 €
	60,00 €	60,00 €
	ID : 038-200056224-20250410-DEL25_50TARIFS-DE	
	4,50 €	4,50 €
	3,00 €	3,00 €
1,92%	2,65 €	2,65 €
1,09%	4,65 €	4,65 €
1,92%	2,65 €	2,65 €
1,92%	2,65 €	2,65 €
2,86%	36,00 €	36,00 €
3,33%	155,00 €	155,00 €
2,50%	205,00 €	205,00 €
0,00%	6,00 €	6,00 €
0,00%	10,00 €	10,00 €
	6,48 €	6,48 €
	4,23 €	4,23 €
10,00%	11,00 €	11,00 €
	5,00 €	5,00 €
	500,00 €	500,00 €

ANNEXE TARIFS LIVRETS PEDAGOGIQUES

2025

LIVRETS PEDAGOGIQUES

Livret du patrimoine	5,00 €
Livret parcours des Narces	8,00 €
Livret parcours des Narces - groupe > 10 personnes	6,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_50TARIFS-DE

5,00 €	0%	- €	5,00 €
8,00 €	0%	- €	8,00 €
6,00 €	0%	- €	6,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_50TARIFS-DE

TARIFS BAR DES SPORTS ÉTÉ		
	Tarifs 2024	2025
SNACK		
PANINI 3 FROMAGES	6,20 €	6,50 €
PANINI JAMBON MOZZARELLA	6,70 €	6,50 €
BURGER + FRITES + SALADE	14,00 €	14,20 €
FRITES PETITE BARQUETTE	3,10 €	3,20 €
FRITES GRANDE BARQUETTE		5,00 €
STEACK HACHE FRITES	12,00 €	12,00 €
SAUCISSE FRITES	6,20 €	6,30 €
PETITE SALADE VERTE	5,10 €	4,50 €
SALADE ESTIVALE	13,30 €	13,50 €
FORMULE PANINI FRITES SODA	11,50 €	11,50 €
FORMULE STEACK HACHE FRITES SODA	15,00 €	15,00 €
FORMULE BURGER FRITES SODA	15,00 €	15,30 €
BOISSONS CHAUDES		
CAFE	1,60 €	1,60 €
CAFE NOISETTE	1,80 €	1,80 €
CAFE DOUBLE	3,20 €	3,20 €
THE	2,60 €	2,60 €
SUPPLEMENT LAIT	0,20 €	0,20 €
BOISSONS FROIDES		
SIROP 25CL	2,00 €	2,10 €
DIABOLO 25CL	2,60 €	2,70 €
SODA 33CL	3,20 €	3,20 €
PERRIER 33 CL	3,20 €	3,20 €
EAU MINERALE 50 CL	2,10 €	2,10 €
JUS DE FRUIT	3,20 €	3,20 €
GALOPIN DE BIERE	2,10 €	2,20 €
PRESSION 25 CL	3,20 €	3,30 €
PRESSION 50 CL		6,10 €
BIERE BLANCHE BOUTEILLE	3,60 €	3,70 €
PANACHE 25 CL	3,20 €	3,30 €
SUPPLEMENT SIROP	0,20 €	0,20 €
SUPPLEMENT PICON	0,50 €	0,50 €
GLACES		
SOLERO EXOTIQUE	3,10 €	3,20 €
MAGNUM	3,60 €	3,70 €
CORNETTO	2,60 €	2,70 €
SMILE/ROCKET	1,60 €	1,70 €
PUSH UP HARIBO	2,90 €	3,00 €
CALIPPO	2,90 €	3,00 €
TWISTER	2,90 €	3,00 €
CREPES / GAUFFRES		
GAUFFRE SUCRE	3,10 €	3,20 €
GAUFFRE NUTELLA	3,60 €	3,70 €
CREPE SUCRE	2,60 €	2,70 €
CREPE NUTELLA	3,10 €	3,20 €
TARTE DU JOUR	5,10 €	5,20 €
SMOOTHIE	5,10 €	5,20 €
SUPPLEMENT CHANTILLY	0,50 €	0,50 €
DIVERS		
PETIT PAQUET DE CHIPS	1,60 €	1,60 €
SACHET BONBONS	1,10 €	1,10 €
SUCETTE	0,50 €	0,50 €

% augmentat*

4,84%
-2,99%
1,43%
3,23%
Nouveau
0,00%
1,61%
-11,76%
1,50%
0,00%
0,00%
2,00%
0,00%
0,00%
0,00%
0,00%
5,00%
3,85%
0,00%
0,00%
0,00%
0,00%
4,76%
3,12%
Nouveau
2,78%
3,12%
0,00%
0,00%
3,23%
2,78%
3,85%
6,25%
3,45%
3,45%
3,45%
3,23%
2,78%
3,85%
3,23%
1,96%
1,96%
0,00%
0,00%
0,00%
0,00%

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
5,91 €	10%	0,59 €	6,50 €
5,91 €	10%	0,59 €	6,50 €
12,91 €	10%	1,29 €	14,20 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
4,55 €	10%	0,45 €	5,00 €
10,91 €	10%	1,09 €	12,00 €
5,73 €	10%	0,57 €	6,30 €
4,09 €	10%	0,41 €	4,50 €
12,27 €	10%	1,23 €	13,50 €
10,45 €	10%	1,05 €	11,50 €
13,64 €	10%	1,36 €	15,00 €
13,91 €	10%	1,39 €	15,30 €
1,45 €	10%	0,15 €	1,60 €
1,64 €	10%	0,16 €	1,80 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
2,36 €	10%	0,24 €	2,60 €
0,18 €	10%	0,02 €	0,20 €
1,91 €	10%	0,19 €	2,10 €
2,45 €	10%	0,25 €	2,70 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
1,91 €	10%	0,19 €	2,10 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
1,83 €	20%	0,37 €	2,20 €
2,75 €	20%	0,55 €	3,30 €
5,08 €	20%	1,02 €	6,10 €
3,08 €	20%	0,62 €	3,70 €
2,75 €	20%	0,55 €	3,30 €
0,17 €	20%	0,03 €	0,20 €
0,42 €	20%	0,08 €	0,50 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
3,36 €	10%	0,34 €	3,70 €
2,45 €	10%	0,25 €	2,70 €
1,55 €	10%	0,15 €	1,70 €
2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
3,36 €	10%	0,34 €	3,70 €
2,45 €	10%	0,25 €	2,70 €
2,91 €	10%	0,29 €	3,20 €
4,73 €	10%	0,47 €	5,20 €
4,73 €	10%	0,47 €	5,20 €
0,45 €	10%	0,05 €	0,50 €
1,45 €	10%	0,15 €	1,60 €
1,00 €	10%	0,10 €	1,10 €
0,45 €	10%	0,05 €	0,50 €

<p>Et RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Isabelle COLLAVET</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/50

TARIFS DES ACTIVITES ESTIVALES, DU BAR DES SPORTS ET DES LIVRETS PEDAGOGIQUES A COMPTER DU 11 AVRIL 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24/56 du 11 avril 2024 portant sur les tarifs des activités estivales 2024,

Considérant qu'il convient d'arrêter les tarifs pour les activités estivales : tyrolienne, télésièges, navette Bol d'Air, piscine, ceux du bar des sports, ainsi que les livrets pédagogiques du parcours patrimoine et du parcours des Narces.

Considérant les annexes à la présente délibération portant sur les tarifs des différentes activités listées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des activités estivales, du bar des sports et des livrets pédagogiques à compter du 11 avril 2025 annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y réfèrent,

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Conditions générales de vente et d'utilisation des titres PISCINE DE MÉAUDRE Commune Autrans-Méaudre en Vercors

Régie Municipale des activités estivales d'Autrans-Méaudre en Vercors

RCS 200 056 224 001 04 Autrans-Méaudre en Vercors

Siège social : 138 avenue de la Foulée Blanche, 38112 Autrans-Méaudre en Vercors

Tél : 04 76 95 31 76

Article 1. Généralités

L'acquisition d'une entrée à la piscine municipale implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après dénommée CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles. La piscine étant la propriété de la commune, elle est donc sous la responsabilité du Maire.

Article 2. Accès piscine

La vente d'un accès piscine selon les tarifs en vigueur permet :

- Pour un accès unique (journée, fin de journée), l'accès est validé par la remise d'un ticket de caisse (sur demande du Client) et d'un bracelet strictement personnel, incessible et intransmissible. Ce bracelet doit être fixé obligatoirement à un des poignets du Client pour justifier de son passage en caisse
- Pour un accès multiple (pass saison, pass tribu, carte 10 entrées), le Client perçoit un support sur lequel est encodé l'abonnement acheté.

La carte donne accès à la piscine municipale pendant la durée de validité du titre. Les cartes sont strictement personnelles, incessibles et intransmissibles. À chaque entrée dans la piscine, il sera demandé au Client de présenter son abonnement et un bracelet lui sera remis pour justifier de son passage en caisse.

Article 3. La photographie

La vente des cartes saison est subordonnée à photographie d'identité réalisable en caisse, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef.

Article 4. Perte – vol de carte pour l'accès à la piscine municipale

En cas de perte ou de vol d'un abonnement nominatif saison et sur présentation d'un justificatif de vente (ticket de caisse, ticket CB ou identité du Client), un duplicata, pour la durée restant à couvrir, pourra être remis.

Aucun duplicata ne sera effectué pour les autres types d'accès à la piscine.

Article 5. Remboursement

Dans le cas où les cartes pour l'accès à la piscine ne seraient pas utilisées ni totalement épuisées en fin de saison, celles-ci ne seront ni remboursées, ni échangées

Article 6 – Interruption du service

• En cas d'évacuation des bassins pour des raisons techniques ou d'un accident d'une durée supérieure à 3 heures, le client pourra se voir proposer un dédommagement du préjudice subi.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes au choix du client :

Soit d'une entrée « journée » (avoir) à utiliser dans la saison en cours.

Soit d'un remboursement différé. Le montant sera déterminé en fonction de l'heure d'arrivée du client et de la catégorie des personnes (Adulte, Enfant,). Pour cette solution, le client devra fournir les pièces suivantes : ticket de caisse, coordonnées postales ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

- En cas de maladie, accident ou tout autre problème dû au client, aucun dédommagement ne sera proposé.
- En cas de mauvais temps (froid, pluie intense, orage, ...), la direction de la piscine ne pourrait être tenu responsable de la fermeture anticipée de la piscine et aucun dédommagement ne sera proposé.
- En cas de report d'ouverture ou de fermeture anticipée de la piscine de Méaudre aucun remboursement total ou partiel ou report de validité ne sera possible, notamment pour les Pass saison ou Pass entrées multiples.
- Si la piscine de Méaudre devait être fermée pour des raisons techniques ou sanitaires pendant la période d'ouverture estivale, une remise serait accordée sur le PASS SAISON de l'année suivante ou un remboursement partiel pourra être effectué sur la saison en cours.

Entre 1 et 7 jours de fermeture, pas de remboursement ni de remise

Entre 7 et 14 jours de fermeture : remboursement 20 % du montant du Pass saison

Entre 15 jours et 30 jours de fermeture : remboursement 40 % du montant du Pass saison

+ de 30 jours de fermeture : remboursement 40 % du montant du Pass saison

Fermeture totale de la piscine de Méaudre : remboursement ou report du Pass saison

Pour toute demande, contacter serviceclient@autrans-meaudre.fr avant le 30 septembre de l'année en cours

Aucune prise en charge ne sera prise en compte après cette date.

Article 7. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée en recommandé, avec tous les justificatifs nécessaires, à Régie Activités Estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors.

Article 8. Tarifs

Les tarifs pour le droit d'entrée à la piscine municipale sont délibérés en conseil municipal, tous les tarifs publics de vente pour l'accès à la piscine municipale sont consultables sur demande dans les points de vente. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Selon les tarifs, des justificatifs doivent être présentés au moment de l'achat par le Client pour pouvoir bénéficier du tarif. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Article 9. Modalités de paiement

Les paiements sont effectués en devises euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre du Régie des activités estivales

- soit en espèces (pour un montant inférieur à 300€)
- soit par carte bancaire ;
- autres : chèques vacances ANCV. (Le montant payé en chèques vacances ne doit pas dépasser le montant de la transaction)

Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Sous conditions particulières, pour les groupes constitués, un règlement en paiement différé est possible. Pour toute demande contacter serviceclient@autrans-meaudre.fr.

Article 10. Justificatif de vente

Chaque vente pour l'accès à la piscine peut donner lieu à la remise d'un ticket de caisse (sur demande) sur lequel figure : la catégorie du titre, le numéro unique, le point de vente, l'agent de vente. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande ou réclamation.

Article 11. Contrôle de l'accès à la piscine

Le client doit être porteur de son bracelet (remis en main propre à la caisse lors du règlement) dès lors qu'il entre dans l'enceinte de la piscine.

L'absence de bracelet, constaté par un surveillant de baignade, entrainera une demande au client de sortir de l'enceinte de la piscine ou le règlement de l'accès à la piscine. En cas de refus du client, le surveillant de baignade fera appel au policier municipal ou à la gendarmerie.

Article 12. Règlement intérieur de la piscine

L'accès à la piscine, après acquittement du droit d'entrée, vaut acceptation du règlement intérieur de la piscine (affiché à l'entrée de l'établissement).

Article 13. Protection des données à caractère personnel

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Régies des Activités estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors, responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exploitation des remontées mécaniques de la station d'Autrans-Méaudre et de ses équipements.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, les Régies des Activités hivernales et estivales prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime pour le contrôle d'accès aux remontées mécaniques et à nos équipements et la gestion des demandes via le site internet. Le consentement des personnes est la base légale pour l'envoi d'offres commerciales et l'obligation légale pour le contrôle des Pass sanitaires.

Les Régies des Activités Estivales conservent les données à caractère personnel dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux Régies des Activités Estivales et n'est transmis à aucun tiers, à l'exclusion de ses sous-traitants et partenaires dans le respect du RGPD. Les données ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages, ni transférées hors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit

de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Régie Activités Hivernales ou Estivale : forfait@autrans-meaudre.com ou son délégué à la protection des données (DPD) : dpd@cdg38.fr

Article 14. Traduction et loi applicable - règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Le

Hubert Arnaud
Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors

Régie Municipale des activités estivales d'Autrans-Méaudre en Vercors

RCS 200 056 224 001 04 Autrans-Méaudre en Vercors

TVA Intracommunautaire : FR02 200 056 224

Siège social : Mairie 38112 Autrans-Méaudre en Vercors

Tél 04 76 95 31 76

Ci-après dénommée « l'exploitant »

Article 1 - Généralités

L'acquisition d'un forfait/ticket implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après dénommée CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès à l'espace de loisir estival.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes et d'utilisation avant tout achat. Aucune réclamation ne sera recevable après l'achat de la redevance et le personnel de caisse ne pourra être tenu responsable du choix du client. Les différents tarifs en vigueur sont disponibles en caisse.

Article 2 - Le forfait/ticket

Le forfait est composé d'un support (carte RFID) ou d'un ticket sur lequel est enregistré un titre de transport. Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce. Seules les informations contenues dans la mémoire du titre de transport font foi. Le support est vendu selon tarif en vigueur. Il est rechargeable aux caisses ou via notre site internet station.autrans-meaudre.fr Ce support est réutilisable pour une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 10 ans. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support.

Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé, ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit.

Les supports rechargeables détériorés du fait du Client (pliés, perforés...), ne pourront pas être remplacés gratuitement.

Si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation).

En cas de mauvais fonctionnement de la carte non imputable au Client, le support sera remplacé gratuitement si le client apporte sa carte défectueuse à un point de vente.

Sur la carte est imprimé un numéro d'identification unique qui permettra au client de s'identifier plus facilement lors d'un prochain achat en ligne.

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

Chaque émission de Titre/Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente (Cf. article 12).

Ce justificatif d'achat doit impérativement être conservé par l'Usager, lequel doit être en mesure de le présenter au Gestionnaire pour toute demande (ex : secours, perte ou vol du support, réclamation).

Article 3 - Rechargement à distance

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la Consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 221-2 9° du code de la consommation).

Ainsi, pour tout rechargement de forfait par internet, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 4 - Perte – vol du forfait

En cas de perte ou de vol et sur demande à l'un des points de vente de la station et sur présentation du justificatif de vente (ticket de caisse) et d'un justificatif d'identité du client), il sera procédé à la remise d'un duplicata pour la durée restant à courir du Titre de transport.

Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'exploitant, sera désactivé par celui-ci et ne donnera plus l'accès à l'espace de loisirs. Tout blocage est définitif. Tout Titre pour lequel les informations nécessaires à la délivrance d'un titre de remplacement ne pourront être fournies par le titulaire, ne donnera pas lieu à la délivrance d'un titre de remplacement

Article 5 - Contrôle des forfaits/tickets ou Titres de transports

Le Client doit être porteur de son forfait/ticket durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée.

Tout usager est susceptible d'être contrôlé au départ ou à l'arrivée des remontées mécaniques. Il doit être porteur d'un titre de transport en cours de validité.

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès à l'espace de loisirs visés par les présentes, sans Titre, ou munie d'un Titre non conforme sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous.

Il en sera de même en cas de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques par le titulaire d'un Titre.

Des agents assermentés de l'exploitant procéderont aux constats de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :

- Du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par l'exploitant des remontées mécaniques considérées (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme).
- De poursuites judiciaires.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents ou les agents assermentés de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout Titre nominatif ou personnalisé (photo, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier et/ou à des fins de constitution de preuve du délit constaté.

Les contrôleurs ou agents assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal peuvent faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques.

Le fichier dont la finalité est le suivi des infractions à la police des transports fait l'objet d'un traitement spécifique.

Les dispositions mentionnées à l'article 13 concernant la protection des données à caractère personnel s'appliquent.

Article 6 - Interruption des remontées mécaniques (hors article 7)

Télesiège de la Quoi- Autrans :

Seul un arrêt complet des remontées mécaniques pour des raisons mécaniques ou intempéries (orages violents) de plus de 3 heures du seul télesiège de la Quoi peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client sur présentation de son forfait/ticket, des pièces justificatives et de l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée aux points de vente de la station.

Télesiège du Gonçon-Méaudre :

Seul un arrêt complet pour des raisons mécaniques ou intempéries (orages violents) de plus de 3 heures du seul télesiège du Gonçon de Méaudre peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client sur présentation de son forfait, des pièces justificatives et de l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée aux points de vente de la station.

Les pièces justificatives accompagnées de la fiche de demande doivent être adressées à Régie Activités Hivernales **et estivales** – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors dans un délai de 8 jours ou par mail serviceclient@autrans-meaudre.fr

Dans le cas visé ci-dessus, ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client :

Pour les forfaits journée achetés par le client,

- Soit un avoir en journée sans date de validité sera délivré.
- Soit le forfait sera totalement remboursé. Pour cette solution, le client devra nous fournir les pièces suivantes : ticket de caisse, coordonnées postales ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Ces interruptions ne comprennent pas les horaires et les jours de fermeture officiels des remontées mécaniques consultables sur le site internet et dans les points de vente du Vendeur.

Dans le cadre d'un **PASS SAISON 2** télésièges, aucun remboursement n'est prévu.

Article 7 - En cas de fermeture totale des deux télésièges (télésiège du Gonçon à Méaudre et télésiège de la Quoi à Autrans) pour la saison printemps/été/automne pour crise sanitaire et/ou sur décision des pouvoirs publics.

- Dans le cas d'un PASS SAISON 2 TELESIEGES :

En cas de crise sanitaire avec décision administrative (gouvernementales, préfectorales, municipales) de fermeture des deux télésièges (télésiège du Gonçon à Méaudre et télésiège de la Quoi à Autrans) **pour la saison complète printemps/été/automne**, le client a la possibilité de demander, sans frais, et selon les modalités ci-dessous, soit le report, soit le remboursement de son Titre non utilisé, en écrivant à l'adresse mail suivante serviceclient@autrans-meaudre.fr

La demande de remboursement du Pass saison 2 télésièges non utilisé devra être remise ou postée avant le 31 octobre 2024, accompagnée des pièces justificatives (copie du Titre mentionnant le numéro de carte, justificatif de vente et RIB avec IBAN et BIC). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra avoir lieu, seul un report pourra être opéré.

Sous réserve de disposer d'un dossier complet, le Vendeur dispose alors d'un délai de 30 jours pour procéder au remboursement.

Article 8 - Remboursement des titres de transports non utilisés.

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

En cas de maladie, accident ou tout autre problème dû au client, aucun dédommagement ne sera proposé.

Il est possible de couvrir ce type de risque par **des assurances spécifiques** couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

Article 9 - Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à Régie Activités estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors mail serviceclient@autrans-meaudre.fr dans un délai de 2 mois, suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

Article 10 - Tarifs

Les tarifs sont délibérés en Conseil Municipal.

Les gratuités et tarifs réduits sont accordés uniquement sur présentation d'un justificatif. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Tous les tarifs publics de vente des forfaits, des titres de transport et des supports sont affichés dans les points de vente. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Ceux-ci figurent également dans la brochure de la station, sur le site internet www.station.autrans-meaudre.fr

Article 11 - Modalités de paiement

Les paiements en caisses sont effectués en devises euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de « REGIE ACTIVITES ESTIVALES » ;
- soit en espèces pour les montants inférieurs à 300 euros ;
- soit par carte bancaire ;
- autres : chèques vacances ANCV, le montant payé en chèques vacances ne doit pas dépasser le montant de la transaction)
- Les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement.

Les paiements en vente à distance sont effectués en devises euros :

- Par carte bancaire VISA ou EUROCARD MASTERCARD

Article 12 - Justificatif de vente

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure : la catégorie du titre, le numéro unique, le point de vente, l'agent de vente, l'assurance éventuellement souscrite.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande ou réclamation.

Article 13 - Protection des données à caractère personnel

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Régies des Activités hivernales et estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors, responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exploitation des remontées mécaniques de la station d'Autrans-Méaudre et de ses équipements.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, les Régies des Activités hivernales et estivales prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime pour le contrôle d'accès aux remontées mécaniques et à nos équipements et la gestion des demandes via le site internet. Le consentement des personnes est la base légale pour l'envoi d'offres commerciales et l'obligation légale pour le contrôle des Pass sanitaires.

Les Régies des Activités Hivernales et Estivales conservent les données à caractère personnel dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux Régies des Activités Hivernales ou Estivales et n'est transmis à aucun tiers, à l'exclusion de ses sous-traitants et partenaires dans le respect du RGPD. Les données ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages, ni transférées hors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Régie Activités Hivernales ou Estivales : serviceclient@autrans-meaudre.fr ou son délégué à la protection des données (DPD) : dpd@cdg38.fr

Article 14 - Traduction et loi applicable - règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGV seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGV est la seule à faire foi.

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CGV sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation).

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.

La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 15 - Respect des mesures et règles sanitaires – Dispositions particulières

Afin de faire face à une épidémie, l'exploitant peut mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communiquer sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

Toute personne procédant à l'acquisition d'un Titre proposé par l'exploitant est tenue de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. À ce titre, elle s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales, ainsi que les pictogrammes les complétant le cas échéant, qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

Régie Activités estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors
– serviceclient@autrans-meaudre.fr

Le

Hubert Arnaud,

Maire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors

Régie Municipale des activités estivales d'Autrans-Méaudre en Vercors

RCS 200 056 224 001 04 Autrans-Méaudre en Vercors

Siège social : 138 avenue de la Foulée Blanche, 38112 Autrans-Méaudre en Vercors

Tél 04 76 95 31 76 ou activites@autrans-meaudre.fr

Article 1 - Généralités

La validation d'une commande auprès de la Régie des activités estivales (Tyrolienne géante) implique l'adhésion du client aux présentes conditions particulières de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport de remontées mécaniques (lors de l'utilisation du télésiège du Gonçon à Méaudre). Les présentes conditions régissent la vente en ligne par la Régie des activités estivales de billets pour la tyrolienne géante Zipline Vercors sur www.station.autrans-meaudre.fr. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France. Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la Régie des activités estivales d'Autrans-Méaudre en Vercors sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 2 - Le titre de transport de la tyrolienne

Le titre de transport est composé d'un titre imprimé sur un ticket comportant une ou plusieurs montée/descente ou d'un QR code lors d'achat e en ligne sur station.autrans-meaudre.fr

- Enfants : avoir 7 ans révolu.
- Le titre "descente SOLO" donne accès à une descente en tyrolienne pour une seule personne. Ce titre est nominatif et est valable à une date et à un horaire précis. **En SOLO, la tyrolienne est ouverte aux personnes entre 30 et 125 kg équipées. Enfant : avoir 7 ans révolu.**
- Le titre "descente DUO" donne accès à une descente en tyrolienne pour deux personnes. Ce titre est nominatif et est valable à une date et à un horaire précis. **En DUO, chaque personne doit peser au minimum 30 kg et avoir 7 ans révolu, et maximum 120 kg à deux. Ne pas faire plus de 40 kg d'écart entre les deux participants.**

Le droit d'accès à la tyrolienne est individuel et personnel. Dans le cadre de la pratique de l'activité, il est impératif de consulter et d'approuver le règlement intérieur, en annexe de ces conditions générales de vente.

Un créneau horaire est donné lors de l'achat de la prestation, le détenteur du forfait descente doit se rendre au départ de la Tyrolienne dans ce créneau horaire (Prévoir 15 minutes de montée en télésiège) sous peine de ne pas pouvoir effectuer la descente.

Aucun remboursement ne peut être octroyé en cas de retard ou d'impossibilité d'effectuer la descente.

Le montant acquitté n'est valable que pour un seul passage.

Article 3 - Modalités de paiement

Les paiements en caisse sont effectués en devises euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de « REGIE ACTIVITES ESTIVALES » ;
- soit en espèces pour les montants inférieurs à 300 euros ;
- soit par carte bancaire ;
- autres : chèques vacances ANCV (le montant payé en chèques vacances ne doit pas dépasser le montant de la transaction)
- Les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement.

Sous conditions particulières, le règlement en paiement différé est possible.

Modalités de paiement lors de l'achat en ligne

Le prix est exigible à la commande et les paiements sont effectués par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) via un paiement sécurisé. A aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Une commande n'est traitée qu'après validation définitive de la provision au crédit du compte de l'exploitant. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

Article 4 - Responsabilité et garantie

Le service commercial ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité du service commercial ne saurait être engagée pour les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet en particulier ces performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des consommateurs.

Article 5 - Confirmation de la commande

Au plus tard au moment de la livraison il sera remis ou envoyé au client une confirmation comportant les coordonnées de l'exploitant, les modalités de paiement, et de retrait des forfaits, laquelle devra être conservée par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques et la descente en tyrolienne.

Les commandes avec paiement par carte bancaire, et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de l'organisme bancaire. Modification/annulation de commande.

Une fois la commande de l'activité confirmée par le Client, la commande ne peut être ni remboursé, ni re pris, ni échangé. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Article 6 - Perte ou vol du titre de transport

Aucun duplicata ou remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte du ticket.

Article 7 - Annulation de l'activité tyrolienne pour raison techniques ou météorologiques.

En cas d'interruption du service, le titulaire d'une réservation Tyrolienne peut se voir proposer un report ou un remboursement du titre sauf pour les détenteurs de titre suite à bon cadeau ceux-ci seront reportés d'un an.

Article 8 - Crise sanitaire : respect des mesures et règles sanitaires – Dispositions particulières

Afin de faire face à une épidémie, l'exploitant peut mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communiquer sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

Toute personne procédant à l'acquisition d'un Titre proposé par l'exploitant est tenue de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. À ce titre, elle s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales, ainsi que les pictogrammes les complétant le cas échéant, qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

Article 9 - Réclamations

Toute réclamation doit être adressée en recommandé à Régie Activités Estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors ou par mail sur serviceclient@autrans-meaudre.fr

Article 10 - Protection des données à caractère personnel

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Régies des Activités hivernales et estivales – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors, responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exploitation des remontées mécaniques de la station d'Autrans-Méaudre et de ses équipements.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, les Régies des Activités hivernales et estivales prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime pour le contrôle d'accès aux remontées mécaniques et à nos équipements et la gestion des demandes via le site internet. Le consentement des personnes est la base légale pour l'envoi d'offres commerciales et l'obligation légale pour le contrôle des Pass sanitaires.

Les Régies des Activités Hivernales et Estivales conservent les données à caractère personnel dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux Régies des Activités Hivernales ou Estivales et n'est transmis à aucun tiers, à l'exclusion de ses sous-traitants et partenaires dans le respect du RGPD. Les données ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages, ni transférées hors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Régie Activités Hivernales ou Estivale : forfait@autrans-meaudre.com ou son délégué à la protection des données (DPD) : dpd@cdg38.fr

Article 11 - Traduction et loi applicable - règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGV seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGV est la seule à faire foi.

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_51CGV-DE



Les présentes CGV sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 12. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de la Régie des activités estivales (Tyrolienne géante) www.station.autrans-meaudre.fr sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la Régie des activités estivales **et hivernales** (Tyrolienne géante). Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord exprès de la Régie des activités estivales (Tyrolienne géante)

Le 11 avril 2024

Hubert Arnaud, Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors

<p>Et RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Isabelle COLLAVET</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/51

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES ACTIVITES ESTIVALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24/56 du 11 avril 2024 portant sur les tarifs et les conditions générales de vente des activités estivales 2024,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les conditions générales de vente pour les activités estivales.

Considérant les annexes à la présente délibération portant sur les conditions générales de vente des activités estivales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions générales de ventes des activités annexées à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y réfèrent,

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p align="center">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p align="center">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur Isabelle COLLAVET</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/52

RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER (Printemps / été / automne 2025)

Considérant la nécessité de compléter les effectifs des différents services municipaux pour le printemps, l'été et l'automne 2025 compte-tenu des besoins saisonniers suivants :

- Budget communal : 40 agents maximum en tant que caissiers, préposés aux vestiaires, maîtres-nageurs (piscine), agents polyvalents sur les activités dont zipline, ainsi qu'un animateur et 14 « chantiers jeunes » (grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents saisonniers répartis entre les différents services municipaux et à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.
- **DECIDE** de prévoir les montants correspondants au chapitre 012 du budget communal 2025,

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 22

Rapporteur : Sylvain FAURE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n° 25/53

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2025 DU BUDGET BOIS ET FORETS AU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2224- 1, R. 2221-48 et R. 2221-90 ;

Vu la délibération N°25-35 du 13 mars 2025 relative au vote du compte administratif 2025 Bois et Forêts ;

Vu la délibération N°25-37 du 13 mars 2025 relative au vote du budget 2025 Bois et Forêts ;

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement ;

Considérant que la section d'exploitation du budget annexe Bois et Forêts 2024 est excédentaire à hauteur de 207.310,47€ et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'intégrer dans le budget principal une partie du résultat d'exploitation du budget annexe Bois et Forêts ;
- **PRECISE** que le montant de la reprise s'élève à 50 000 € ;
- **INDIQUE** que le reversement s'effectuera en fin d'année 2025 et les écritures comptables seront les suivantes :

Budget Annexe Bois et Forêts

- Article 65822 Excédent des budgets annexes à caractère administratif : 50 000 €

Budget Principal

- Article 75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif : 50 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération et en son absence les adjoints pris dans l'ordre du tableau.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, - 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Sylvain FAURE</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/54

TRAVAUX SYLVICOLES AVEC RECOLTE DE BOIS-ENERGIE 2025

Vu la délibération du Conseil municipal n°13/28 du 11 mars 2013 portant sur l'approbation par la commune d'Autrans de la révision du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale pour la période 01/01/2013 au 31/12/2032,

Vu la délibération du Conseil municipal n°13615 du 02 avril 2015 portant sur l'approbation par la commune de Méaudre de la révision du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2038,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux sylvicoles avec récolte de bois-énergie des sous-produits en futaies irrégulières (abattage, débardage et tri des bois sur le territoire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Considérant que ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025, et donnent lieu à une valorisation « bois énergie », comme suit :

Le montant des travaux est fixé à 54 312 € HT.

BOIS FAÇONNE

Parcelles communales concernées : 32,63,65,66,88,89,138,223,224,157,158,90,91,21,111,318

Surface nettoyée : 212,73 ha

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif à ce projet spécifique.

⇒ **Dépenses subventionnables 54.312,00 €** (travaux sylvicoles avec récolte des bois dans coupes de bois façonnés avec récolte de bois énergie)

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : 16.293,60 € HT

- Montant total des subventions 16.293,60 € HT

- Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés 54.312,00 € HT

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 54.312,00 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à approvisionner les hangars à plaquette communaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de l'Isère l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération et en son absence les adjoints pris dans l'ordre du tableau.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Résultats budgétaires de l'exercice

01800 - AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 520 576,28	8 256 908,09	11 777 484,37
Titres de recette émis (b)	2 082 196,12	8 046 031,27	10 128 227,39
Réductions de titres (c)		698,07	698,07
Recettes nettes (d = b - c)	2 082 196,12	8 045 333,20	10 127 529,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 520 576,28	8 256 908,09	11 777 484,37
Mandats émis (f)	2 243 202,45	6 717 780,26	8 960 982,71
Annulations de mandats (g)		39 350,01	39 350,01
Dépenses nettes (h = f - g)	2 243 202,45	6 678 430,25	8 921 632,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 366 902,95	1 205 896,62
(h - d) Déficit	161 006,33		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

01800 - AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-924 512,80		-161 006,33	992 327,99	-93 191,14
Fonctionnement	1 915 941,72	1 320 000,00	1 366 902,95	-68 544,63	1 894 300,04
TOTAL I	991 428,92	1 320 000,00	1 205 896,62	923 783,36	1 801 108,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
01830-BOIS ET FORET AUTRANS MEAUDRE					
Investissement	7 433,65		28 515,36		35 949,01
Fonctionnement	77 259,98	25 803,35	155 853,84		207 310,47
Sous-Total	84 693,63	25 803,35	184 369,20		243 259,48
TOTAL II	84 693,63	25 803,35	184 369,20		243 259,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
01801-EAS AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS					
Investissement	992 327,99			-992 327,99	
Fonctionnement	-68 544,63			68 544,63	
Sous-Total	923 783,36			-923 783,36	
01820-RM AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS					
Investissement	280 599,08		408 367,27		688 966,35
Fonctionnement	-249 701,28		80 739,44		-168 961,84
Sous-Total	30 897,80		489 106,71		520 004,51
01831-REGIE DE CHAUFFAGE URBAIN					
Investissement	-35 263,85		88 503,03		53 239,18
Fonctionnement	117 094,77	85 263,85	50 554,97		82 385,89
Sous-Total	81 830,92	85 263,85	139 058,00		135 625,07
TOTAL III	1 036 512,08	85 263,85	628 164,71	-923 783,36	655 629,58
TOTAL I + II + III	2 112 634,63	1 431 067,20	2 018 430,53		2 699 997,96

Dissolution du budget 01801 EAS au 31-12-2023 par délibération 23/174 du 14/12/2023

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/55

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL 01800 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Considérant les comptes de gestion 2024 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et les budgets annexes, établis par Monsieur Jean-Philippe BRUN, comptable public de la Trésorerie de Fontaine,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget communal général de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
 ARRONDISSEMENT DE
 GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :
 De conseillers en exercice : 26
 De présents : 22
 De votants : 21

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
 Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
 Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.



Délibération n° 25/56

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024

**COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS
 BUDGET PRINCIPAL 01800**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités locales (CGCT), et notamment l'article L-2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryse NIVON, adjointe déléguée aux finances, et après avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix "pour" et 1 "abstention") :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

SYNTHESE CA 2024- Budget Communal 01800			
	Investissement	Fonctionnement	Total
<i>Recettes Nettes</i>	2 082 196,12 €	8 045 333,20 €	10 127 529,32 €
<i>Dépenses Nettes</i>	2 243 202,45 €	6 678 430,25 €	8 921 632,70 €
Excédent -> 2024		1 366 902,95 €	
Déficit -> 2024	- 161 006,33 €		
<i>Excédent -> cumulé N-1</i>	67 815,19 €	527 397,09 €	
<i>Déficit -> cumulé N-1</i>			
Solde	- 93 191,14 €	1 894 300,04 €	1 801 108,90 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

L'Adjointe aux finances,

Maryse NIVON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE AUTRANS MEAUDRE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005622400013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE FONTAINE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	26
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	84
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	86
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	90
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	95

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	98
A1.01 - Opérations non ventilables	100
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	101
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	104
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	105
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	106
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	112
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	115
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	116
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	119
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	121
A1.908 - Fonction 8 - Transports	124
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	128
A2.01 - Opérations non ventilables	130
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	131
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	134
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	135
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	136
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	139
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	142
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	145
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	146
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	147
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	150
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	152
A2.938 - Fonction 8 - Transports	155

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	159
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	160
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	165
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	167
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	168
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	170

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	173
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	174
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	175
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	177
B3.1 - Etat des provisions constituées	177
B3.2 - Etalement des provisions	178
B4 - Etat des charges transférées	179
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	180
B6 - Prêts	181
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	182
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	183
B7.3 - Etat des emprunts garantis	184
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	185
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	186
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	187
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	188
B7.8 - Autres engagements donnés	189
B7.9 - Autres engagements reçus	190
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	191
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	192
B9 - Etat du personnel	196
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	197
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	198
B11.2 - Liste des établissements publics créés	199
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	200
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	204
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	205
B13 - Opérations liées aux cessions	206
B14 - Etat des travaux en régie	208
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	209
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	210
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	212
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	215
C2.1 - Situation des AP	216
C2.2 - Situation des AE	217
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	221
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	225
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	226
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	227
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	228
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	229
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	230
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	232
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	233
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	234
D4 - Gestion des fonds européens	235
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	236
D6 - Actions de formation des élus	237
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	238
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	239
D9 - Identification des flux croisés	240
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	241
D11 - Décisions en matière de taux	244
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	245
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	246
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	248
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	249
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	250



D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 142

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 118,45
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 560,58
3	Dépenses d'équipement brut / population	233,11
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	381,44
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41,57 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89,05 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,10 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	17,27 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

S²LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	8 921 632,70	10 127 529,32	595 212,28	A1	1 801 108,90
Investissement	2 243 202,45	2 082 196,12	67 815,19	A2	-93 191,14
Dont 1068		1 320 000,00			
Fonctionnement	6 678 430,25	8 045 333,20	527 397,09	A3	1 894 300,04

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	64 823,86	III + IV	95 612,44	B1	30 788,58
Investissement	I	64 823,86	III	95 612,44	B2	30 788,58
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	1 831 897,48
Investissement	A2 + B2	-62 402,56
Fonctionnement	A3 + B3	1 894 300,04

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 64 823,86
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1060	Opération d'équipement n° 1060	14 883,94
1400	Opération d'équipement n° 1400	15 575,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	34 364,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 95 612,44
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	95 612,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 678 430,25	G	8 045 333,20
	Section d'investissement	B	2 243 202,45	H	2 082 196,12
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	527 397,09
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	67 815,19
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	8 921 632,70	= G + H + I + J	10 722 741,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	64 823,86	L	95 612,44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	64 823,86	= K + L	95 612,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	6 678 430,25	= G + I + K	8 572 730,29
	Section d'investissement	= B + D + F	2 308 026,31	= H + J + L	2 245 623,75
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	8 986 456,56	= G + H + I + J + K + L	10 818 354,04

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		178 144,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	732 437,63	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		732 437,63	578 144,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	752 748,36	151 129,66
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	508 016,46	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	250 000,00	10 649,76
Total des réalisations financières		1 510 764,82	161 779,42
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 243 202,45	II 739 923,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	22 272,70
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 22 272,70

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 243 202,45	II + IV	762 196,12
--------------	---------	---------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	67 815,19
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 320 000,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 243 202,45	II + IV + VI + VII	2 150 011,31
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-93 191,14		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 552 110,67	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 231 237,61
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	2 766 669,01	73 Impôts et taxes (sauf 731)	19 254,00
		731 Fiscalité locale	4 918 356,74
		74 Dotations et participations (1)	1 496 534,91
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	521 540,27	75 Autres produits de gestion courante (1)	305 531,92
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	663 798,83	013 Atténuations de charges (1)	72 809,08
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	6 504 118,78	Total recettes de gestion des services	8 043 724,26
66 Charges financières	90 056,80	76 Produits financiers	1 608,94
67 Charges spécifiques (1)	1 242,50	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	60 739,47	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 6 656 157,55	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 8 045 333,20

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	22 272,70	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 22 272,70	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	6 678 430,25	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	8 045 333,20
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	527 397,09

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	6 678 430,25	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	8 572 730,29
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 894 300,04			
--	---------------------	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	752 748,36	0,00	752 748,36
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	508 016,46	0,00	508 016,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	509 393,13		509 393,13
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	223 044,50	0,00	223 044,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	250 000,00	0,00	250 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 243 202,45	0,00	2 243 202,45

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 552 110,67		2 552 110,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 766 669,01		2 766 669,01
014	Atténuations de produits	663 798,83		663 798,83
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	521 540,27	0,00	521 540,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	90 056,80	0,00	90 056,80
67	Charges spécifiques (9)	1 242,50	0,00	1 242,50
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	60 739,47	22 272,70	83 012,17
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 656 157,55	22 272,70	6 678 430,25

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	151 129,66	0,00	151 129,66
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	178 144,00	0,00	178 144,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 649,76	0,00	10 649,76
28	Amortissement des immobilisations		22 272,70	22 272,70
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		739 923,42	22 272,70	762 196,12

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 **1 320 000,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté **67 815,19**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	72 809,08		72 809,08
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 231 237,61		1 231 237,61
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 254,00		19 254,00
731	Fiscalité locale	4 918 356,74		4 918 356,74
74	Dotations et participations (8)	1 496 534,91		1 496 534,91
75	Autres produits de gestion courante (8)	305 531,92	0,00	305 531,92
76	Produits financiers	1 608,94	0,00	1 608,94
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 045 333,20	0,00	8 045 333,20

Pour information R002 Résultat positif reporté **527 397,09**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

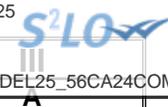


(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97	0,00	2 243 202,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 227,00	0,00	0,00	53 227,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	531 601,39	223 044,50	34 364,40	274 192,49	0,00	223 044,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 393 726,53	509 393,13	30 459,46	853 873,94	0,00	509 393,13
Total des dépenses d'équipement		1 978 554,92	732 437,63	64 823,86	1 181 293,43	0,00	732 437,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	752 748,36	752 748,36	0,00	0,00		752 748,36
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	509 273,00	508 016,46	0,00	1 256,54		508 016,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses financières		1 542 021,36	1 510 764,82	0,00	31 256,54	0,00	1 510 764,82
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97	0,00	2 243 202,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97	0,00	2 243 202,45

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 452 761,09	2 082 196,12	95 612,44	1 274 952,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 109,00	178 144,00	95 612,44	126 352,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 109,00	578 144,00	95 612,44	126 352,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 641 700,00	1 471 129,66	0,00	170 570,34
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 140,00	10 649,76	0,00	1 490,24
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 653 840,00	1 481 779,42	0,00	172 060,58
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 453 949,00	2 059 923,42	95 612,44	298 413,14
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	975 812,09			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	23 000,00	22 272,70		727,30
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		998 812,09	22 272,70		976 539,39
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		67 815,19			
Total des recettes d'investissement cumulées		3 520 576,28	2 150 011,31	95 612,44	1 274 952,53

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNE AUTRANS MEAUDRE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97	0,00	2 243 202,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 227,00	0,00	0,00	53 227,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	53 227,00	0,00	0,00	53 227,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	531 601,39	223 044,50	34 364,40	274 192,49	0,00	223 044,50
2111	Terrains nus	10 000,00	2 225,18	0,00	7 774,82	0,00	2 225,18
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	10 247,56	0,00	-10 247,56	0,00	10 247,56
2128	Autres agencements et aménagements	103 000,00	1 052,04	0,00	101 947,96	0,00	1 052,04
21314	Bâtiments culturels et sportifs	285 000,00	10 922,58	0,00	274 077,42	0,00	10 922,58
21318	Autres bâtiments publics	75 502,47	0,00	0,00	75 502,47	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	-125 000,00	0,00	4 662,00	-129 662,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	-125 000,00	0,00	0,00	-125 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	29 702,40	-29 702,40	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	9 970,00	0,00	0,00	9 970,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	7 266,00	8 740,91	0,00	-1 474,91	0,00	8 740,91
21534	Réseaux d'électrification	0,00	977,89	0,00	-977,89	0,00	977,89
21538	Autres réseaux	174 885,92	6 135,00	0,00	168 750,92	0,00	6 135,00
215731	Matériel roulant	0,00	30 027,92	0,00	-30 027,92	0,00	30 027,92
21578	Autre matériel technique	0,00	2 112,41	0,00	-2 112,41	0,00	2 112,41
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 530,00	0,00	0,00	1 530,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	114 447,00	150 603,01	0,00	-36 156,01	0,00	150 603,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 393 726,53	509 393,13	30 459,46	853 873,94	0,00	509 393,13
Total des dépenses d'équipement		1 978 554,92	732 437,63	64 823,86	1 181 293,43	0,00	732 437,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	752 748,36	752 748,36	0,00	0,00		752 748,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	752 748,36	752 748,36	0,00	0,00		752 748,36
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réali- dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	509 273,00	508 016,46	0,00	1 256,54		508 016,46
1641	Emprunts en euros	509 273,00	508 016,46	0,00	1 256,54		508 016,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses financières		1 542 021,36	1 510 764,82	0,00	31 256,54	0,00	1 510 764,82
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97	0,00	2 243 202,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			1 393 726,53	509 393,13	30 459,46	853 873,94	8 892 270,29	0,00	509 393,13
105	CIMETIERES		22 666,00	2 202,00	0,00	20 464,00	76 356,90	0,00	2 202,00
106	AIRES DE LOISIRS		0,00	0,00	0,00	0,00	209 647,08	0,00	0,00
1060	TRAVAUX DIVERS		189 603,00	93 690,18	14 883,94	81 028,88	752 797,77	0,00	93 690,18
	BATIMENTS D'AUTRANS								
1061	RESEAU DE CHALEUR		44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	474 829,76	0,00	0,00
	CENTRE NORDIQUE								
107	REHABILITATION PISCINE		0,00	0,00	0,00	0,00	150 651,27	0,00	0,00
	MEAUDRE								
1080	DT-ECOLES		118 541,50	97 983,21	0,00	20 558,29	291 018,83	0,00	97 983,21
1090	VOIRIES -TRAVAUX		240 079,99	38 862,06	0,00	201 217,93	1 147 339,10	0,00	38 862,06
	ROUTES ET CHEMINS								
10910	DECI-POTEAUX INCENDIE		11 400,00	6 612,78	0,00	4 787,22	6 612,78	0,00	6 612,78
1110	ECLAIRAGE PUBLIC ET		3 415,00	3 414,96	0,00	0,04	127 626,52	0,00	3 414,96
	ELEC								
112	ENFOUISSEMENT ER		0,00	0,00	0,00	0,00	102 573,48	0,00	0,00
	TELECOM								
1120	SERVICE SPORTIF		107 831,40	59 225,89	0,00	48 605,51	746 980,19	0,00	59 225,89
	NORDIQUE								
1130	PISCINE AUTRANS		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	451 680,28	0,00	0,00
1140	NEIGE DE CULTURE GEVE		2 945,00	0,00	0,00	2 945,00	61 116,62	0,00	0,00
118	PISTES VTT		8 502,00	8 501,28	0,00	0,72	49 310,32	0,00	8 501,28
122	ACHAT MATERIEL ET		14 532,64	13 455,83	0,00	1 076,81	122 784,06	0,00	13 455,83
	MOBILIER								
1300	OFFICE DE		0,00	0,00	0,00	0,00	782 914,52	0,00	0,00
	TOURISME/APC								
136	TRAVAUX DIVERS		0,00	0,00	0,00	0,00	181 093,46	0,00	0,00
	BATIMENTS MEAUDRE								
1400	AIRE DE LOISIRS DE		70 000,00	42 740,16	15 575,52	11 684,32	406 402,26	0,00	42 740,16
	CLARET								
144	AMENAGEMENT SECURITE		0,00	0,00	0,00	0,00	137 352,60	0,00	0,00
	PRUDHOMMES								
1500	MATERIEL COMMUN		150 176,00	96 833,83	0,00	53 342,17	342 629,03	0,00	96 833,83
	DIVERS OUTILLAGES								
1600	ETUDES DIVERSES		0,00	0,00	0,00	0,00	64 442,76	0,00	0,00
1700	AMELIORATION		250 000,00	36 330,94	0,00	213 669,06	76 962,94	0,00	36 330,94
	ENERGETIQUE DES								
	BATIMENTS								

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025, Pour information,
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF
 dans le cadre d'une
 AP

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	dans le cadre d'une AP	nors AP
1800	GARAGE DE LA SURE		0,00	0,00	0,00	0,00	544 516,18	0,00	0,00
2000	ESPACE SPORTIF COCHET		0,00	0,00	0,00	0,00	114 555,23	0,00	0,00
2100	TYROLIENNE		0,00	0,00	0,00	0,00	798 444,11	0,00	0,00
2200	TREMPAINS		8 522,00	8 448,01	0,00	73,99	648 759,93	0,00	8 448,01
2300	PROJETS PARTICIPATIFS ET ENVIRONNEMENT		110 512,00	1 092,00	0,00	109 420,00	22 872,31	0,00	1 092,00
2700	AMENAGEMENT ET SECURISATION VILLAGE MEAUDRE		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105

LIBELLE : CIMETIERES

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		22 666,00	A1 2 202,00	0,00	20 464,00	A2 76 356,90
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 666,00	2 202,00	0,00	20 464,00	76 356,90
2116	Cimetières	1 265,00	0,00	0,00	1 265,00	74 154,90
21316	Equipements du cimetière	21 401,00	2 202,00	0,00	19 199,00	2 202,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 11 700,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-2 202,00	B2 - A2	-64 656,90

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : AIRES DE LOISIRS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 209 647,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	209 647,08
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	106 850,84
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	77 883,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 823,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 58 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -151 447,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1060
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS D'AUTRANS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		189 603,00	A1 93 690,18	14 883,94	81 028,88	A2 752 797,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	189 603,00	93 690,18	14 883,94	81 028,88	751 182,77
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 188,80
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	4 886,64	0,00	-4 886,64	4 886,64
21318	Autres bâtiments publics	161 365,00	69 573,06	11 411,68	80 380,26	76 413,06
21351	Bâtiments publics	0,00	8 796,48	3 472,26	-12 268,74	561 138,89
2138	Autres constructions	10 434,00	10 434,00	0,00	0,00	74 999,94
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	12 144,00
21838	Autre matériel informatique	14 370,00	0,00	0,00	14 370,00	4 707,84
2188	Autres immobilisations corporelles	3 434,00	0,00	0,00	3 434,00	14 703,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		9 066,00	B1 0,00	0,00	9 066,00	B2 40 815,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	9 066,00	0,00	0,00	9 066,00	40 815,50
1322	Subv. non transf. Régions	9 066,00	0,00	0,00	9 066,00	28 922,50
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	11 893,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Solde du financement	Pour l'exercice		
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-93 690,18	B2 - A2 -711 982,27

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1061
LIBELLE : RESEAU DE CHALEUR CENTRE NORDIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		44 000,00	A1 0,00	0,00	44 000,00	A2 474 829,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	474 829,76
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	474 829,76

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -474 829,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : REHABILITATION PISCINE MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 150 651,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	111 051,27
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	111 051,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -150 651,27

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1080
LIBELLE : DT-ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		118 541,50	A1 97 983,21	0,00	20 558,29	A2 291 018,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	118 541,50	97 983,21	0,00	20 558,29	291 018,83
21318	Autres bâtiments publics	0,00	967,13	0,00	-967,13	967,13
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	183 686,65
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 832,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	118 541,50	97 016,08	0,00	21 525,42	97 935,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 597,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		63 000,00	B1 46 250,00	0,00	16 750,00	B2 126 802,61
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	63 000,00	46 250,00	0,00	16 750,00	126 802,61
1323	Subv. non transf. Départements	63 000,00	46 250,00	0,00	16 750,00	123 488,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 314,61
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-51 733,21	B2 - A2	-164 216,22

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1090
LIBELLE : VOIRIES -TRAVAUX ROUTES ET CHEMINS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		240 079,99	38 862,06	0,00	201 217,93	1 147 339,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	240 079,99	38 862,06	0,00	201 217,93	1 146 187,10
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 472,00
2151	Réseaux de voirie	239 744,40	34 112,28	0,00	205 632,12	785 730,54
2152	Installations de voirie	335,59	3 837,78	0,00	-3 502,19	282 977,39
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	48 403,39
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	912,00	0,00	-912,00	912,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	25 691,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	266 310,35
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	266 310,35
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	266 310,35
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
-----------------------------	------------------------	------------------

Recettes – Dépenses (8)

B1 - A1

-38 862,06

B2 - A2

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10903
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIE PARKING 6-2-21968
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1	0,00	0,00	A2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	22 472,00	-22 472,00	B2
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	22 472,00	-22 472,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	22 472,00	-22 472,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10910
LIBELLE : DECI-POTEAUX INCENDIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		11 400,00	A1 6 612,78	0,00	4 787,22	A2 6 612,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 400,00	6 612,78	0,00	4 787,22	6 612,78
21351	Bâtiments publics	5 700,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 700,00	6 612,78	0,00	-912,78	6 612,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-6 612,78	B2 - A2	-6 612,78

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1110
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC ET ELEC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		3 415,00	A1 3 414,96	0,00	0,04	A2 127 626,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 415,00	3 414,96	0,00	0,04	127 626,52
21534	Réseaux d'électrification	3 415,00	3 414,96	0,00	0,04	124 999,72
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 7 752,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 752,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 752,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-3 414,96	B2 - A2	-119 874,52

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : ENFOUISSEMENT ER TELECOM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 102 573,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	27 906,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	27 906,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	74 667,48
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	74 667,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -102 573,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1120
LIBELLE : SERVICE SPORTIF NORDIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		107 831,40	A1 59 225,89	0,00	48 605,51	A2 746 980,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 831,40	59 225,89	0,00	48 605,51	746 980,19
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	39 173,89
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	11 899,49	0,00	-11 899,49	11 899,49
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	308 621,37
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	10 483,76
215731	Matériel roulant	20 000,00	2 412,58	0,00	17 587,42	144 012,58
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,23
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	137 434,57
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	1 866,00	0,00	3 134,00	10 571,47
2188	Autres immobilisations corporelles	52 831,40	43 047,82	0,00	9 783,58	80 882,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 83 982,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	83 982,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	58 782,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE AUTRANS MEAUDRE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025 Pour information, 
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -59 225,89	B2 - A2 -662 998,19

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1130
LIBELLE : PISCINE AUTRANS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		5 000,00	A1 0,00	0,00	5 000,00	A2 451 680,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	451 680,28
21314	Bâtiments culturels et sportifs	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	293 732,46
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887,29
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	155 060,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 267 543,70
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	267 543,70
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	170 922,78
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	20 232,92
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	76 388,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	-184 136,58

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1140
LIBELLE : NEIGE DE CULTURE GEVE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		2 945,00	A1 0,00	0,00	2 945,00	A2 61 116,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 945,00	0,00	0,00	2 945,00	61 116,62
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	57 881,42
2188	Autres immobilisations corporelles	2 945,00	0,00	0,00	2 945,00	3 235,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -61 116,62

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : PISTES VTT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		8 502,00	8 501,28	0,00	0,72	49 310,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 502,00	8 501,28	0,00	0,72	49 310,32
2128	Autres agencements et aménagements	8 502,00	8 501,28	0,00	0,72	34 849,71
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	11 218,81
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 241,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	9 220,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 220,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	9 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-8 501,28	B2 - A2	-40 090,32

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : ACHAT MATERIEL ET MOBILIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		14 532,64	13 455,83	0,00	1 076,81	122 784,06
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 532,64	13 455,83	0,00	1 076,81	122 184,06
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	19 546,09
21838	Autre matériel informatique	10 744,00	3 870,00	0,00	6 874,00	65 303,73
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 816,00	0,00	-3 816,00	24 606,84
2185	Matériel de téléphonie	0,00	1 981,19	0,00	-1 981,19	1 981,19
2188	Autres immobilisations corporelles	3 788,64	3 788,64	0,00	0,00	10 746,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-13 455,83	B2 - A2	-122 784,06

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1300
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME/APC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 782 914,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	17 641,32
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	17 641,32
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	765 273,20
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	765 273,20

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 364 010,33
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	364 010,33
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,33
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	131 850,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	227 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -418 904,19

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 181 093,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	181 093,46
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	28 126,50
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	147 050,96
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	5 916,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 21 515,89
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 515,89
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 577,89
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	11 938,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -159 577,57

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1400
LIBELLE : AIRE DE LOISIRS DE CLARET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		70 000,00	42 740,16	15 575,52	11 684,32	406 402,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	42 740,16	15 575,52	11 684,32	398 002,26
2128	Autres agencements et aménagements	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	15 575,52	-15 575,52	44 227,18
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	309 291,32
2181	Install. générales, agencements	0,00	42 740,16	0,00	-42 740,16	42 740,16
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		46 650,00	13 186,00	57 140,44	-23 676,44	136 285,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	46 650,00	13 186,00	57 140,44	-23 676,44	136 285,00
1322	Subv. non transf. Régions	26 372,44	0,00	26 372,44	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 277,56	13 186,00	30 768,00	-23 676,44	136 285,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
-----------------------------	------------------------	------------------

Recettes – Dépenses (8)

B1 - A1

-29 554,16

B2 - A2

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144
LIBELLE : AMENAGEMENT SECURITE PRUDHOMMES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 137 352,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	104 152,60
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	104 152,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 55 456,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	55 456,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	15 456,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -81 896,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1500
LIBELLE : MATERIEL COMMUN DIVERS OUTILLAGES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		150 176,00	A1 96 833,83	0,00	53 342,17	A2 342 629,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 176,00	96 833,83	0,00	53 342,17	342 629,03
215731	Matériel roulant	73 282,00	51 205,00	0,00	22 077,00	51 205,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	76 894,00	45 628,83	0,00	31 265,17	62 899,45
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	182 831,64
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	496,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 196,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-96 833,83	B2 - A2	-342 629,03

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1600
LIBELLE : ETUDES DIVERSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 64 442,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	61 954,01
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	61 954,01
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488,75
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	-64 442,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1700
LIBELLE : AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		250 000,00	A1 36 330,94	0,00	213 669,06	A2 76 962,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	250 000,00	36 330,94	0,00	213 669,06	76 962,94
21351	Bâtiments publics	250 000,00	36 330,94	0,00	213 669,06	76 962,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 24 650,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	24 650,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-36 330,94	B2 - A2	-52 312,94

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1800
LIBELLE : GARAGE DE LA SURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 544 516,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	544 516,18
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	544 516,18

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 120 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 -424 516,18

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2000
LIBELLE : ESPACE SPORTIF COCHET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 114 555,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	114 555,23
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	64 123,20
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	50 432,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 30 588,91
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 588,91
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	14 988,91
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	-83 966,32

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2100
LIBELLE : TYROLIENNE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 798 444,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	798 444,11
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	788 507,42
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 936,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 295 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	-503 444,11

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2200
LIBELLE : TREMPLINS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		8 522,00	A1 8 448,01	0,00	73,99	A2 648 759,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 522,00	8 448,01	0,00	73,99	648 759,93
2138	Autres constructions	8 522,00	8 448,01	0,00	73,99	648 759,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		93 050,00	B1 118 708,00	0,00	-25 658,00	B2 361 876,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	93 050,00	118 708,00	0,00	-25 658,00	361 876,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	93 050,00	93 050,00	0,00	0,00	93 050,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	25 658,00	0,00	-25 658,00	268 826,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	110 259,99	B2 - A2	-286 883,93

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2300
LIBELLE : PROJETS PARTICIPATIFS ET ENVIRONNEMENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		110 512,00	A1 1 092,00	0,00	109 420,00	A2 22 872,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 512,00	1 092,00	0,00	109 420,00	22 872,31
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	55 512,00	0,00	0,00	55 512,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 092,00	0,00	-1 092,00	1 092,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 780,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		23 322,00	B1 0,00	0,00	23 322,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	23 322,00	0,00	0,00	23 322,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	23 322,00	0,00	0,00	23 322,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 092,00	B2 - A2	-22 872,31

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2700
LIBELLE : AMENAGEMENT ET SECURISATION VILLAGE MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		36 000,00	A1 0,00	0,00	36 000,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		8 937,00	B1 0,00	0,00	8 937,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 937,00	0,00	0,00	8 937,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 937,00	0,00	0,00	8 937,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 452 761,09	2 082 196,12	95 612,44	1 274 952,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 109,00	178 144,00	95 612,44	126 352,56
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	79 054,00	0,00	0,00	79 054,00
1322	Subv. non transf. Régions	154 655,44	93 050,00	26 372,44	35 233,00
1323	Subv. non transf. Départements	130 489,56	85 094,00	69 240,00	-23 844,44
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	35 910,00	0,00	0,00	35 910,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 109,00	578 144,00	95 612,44	126 352,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 641 700,00	1 471 129,66	0,00	170 570,34
10222	FCTVA	190 000,00	74 278,77	0,00	115 721,23
10226	Taxe d'aménagement	131 700,00	76 850,89	0,00	54 849,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 320 000,00	1 320 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 140,00	10 649,76	0,00	1 490,24
27638	Créance Autres établissements publics	12 140,00	10 649,76	0,00	1 490,24
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 653 840,00	1 481 779,42	0,00	172 060,58
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 453 949,00	2 059 923,42	95 612,44	298 413,14

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser (2)	
021	Virement de la section de fonctionnement	975 812,09	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	23 000,00	22 272,70		727,30
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00		0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	5 300,00	4 955,00		345,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 100,00	4 027,93		72,07
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	5 638,40		-5 638,40
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	8 800,00	0,00		8 800,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	2 918,00		-2 918,00
281533	Réseaux câblés	3 800,00	3 733,37		66,63
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		998 812,09	22 272,70		976 539,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		8 256 908,09	6 678 430,25	0,00	0,00	1 578 477,84	0,00	6 678 430,25
011	Charges à caractère général (3)	3 052 259,00	2 552 110,67	0,00	0,00	500 148,33	0,00	2 552 110,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 820 000,00	2 766 669,01	0,00	0,00	53 330,99		2 766 669,01
014	Atténuations de produits	693 899,00	663 798,83	0,00	0,00	30 100,17		663 798,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	529 398,00	521 540,27	0,00	0,00	7 857,73	0,00	521 540,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 095 556,00	6 504 118,78	0,00	0,00	591 437,22	0,00	6 504 118,78
66	Charges financières	92 715,00	90 056,80	0,00	0,00	2 658,20		90 056,80
67	Charges spécifiques (3)	9 000,00	1 242,50	0,00	0,00	7 757,50		1 242,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	60 825,00	60 739,47			85,53		60 739,47
Total des dépenses financières		162 540,00	152 038,77	0,00	0,00	10 501,23		152 038,77
Total des dépenses réelles		7 258 096,00	6 656 157,55	0,00	0,00	601 938,45	0,00	6 656 157,55
023	Virement à la section d'investissement	975 812,09	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	23 000,00	22 272,70			727,30		22 272,70
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		998 812,09	22 272,70			976 539,39		22 272,70

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	8 256 908,09	6 678 430,25	0,00	0,00	1 578 477,84	0,00	6 678 430,25
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		7 729 511,00	8 045 333,20	0,00	0,00	-315 822,20
013	Atténuations de charges (3)	108 200,00	72 809,08	0,00	0,00	35 390,92
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 152 550,00	1 231 237,61	0,00	0,00	-78 687,61
73	Impôts et taxes (sauf 731)	200 000,00	19 254,00	0,00	0,00	180 746,00
731	Fiscalité locale	4 624 287,00	4 918 356,74	0,00	0,00	-294 069,74
74	Dotations et participations (3)	1 383 489,00	1 496 534,91	0,00	0,00	-113 045,91
75	Autres produits de gestion courante (3)	258 160,00	305 531,92	0,00	0,00	-47 371,92
Total des recettes de gestion des services		7 726 686,00	8 043 724,26	0,00	0,00	-317 038,26
76	Produits financiers	2 000,00	1 608,94	0,00	0,00	391,06
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	825,00	0,00			825,00
Total des recettes financières		2 825,00	1 608,94	0,00	0,00	1 216,06
Total des recettes réelles		7 729 511,00	8 045 333,20	0,00	0,00	-315 822,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	527 397,09					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 256 908,09	8 572 730,29	0,00	0,00	-315 822,20
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		8 256 908,09	6 678 430,25	0,00	0,00	1 578 477,84	0,00	6 678 430,25
011	Charges à caractère général (4)	3 052 259,00	2 552 110,67	0,00	0,00	500 148,33	0,00	2 552 110,67
6042	Achats de prestations de services	287 087,00	340 292,99	0,00	0,00	-53 205,99	0,00	340 292,99
605	Achats de matériel, équip. et travaux	40 000,00	14 326,80	0,00	0,00	25 673,20	0,00	14 326,80
60611	Eau et assainissement	50 000,00	60 255,35	0,00	0,00	-10 255,35	0,00	60 255,35
60612	Energie - Electricité	200 000,00	232 813,12	0,00	0,00	-32 813,12	0,00	232 813,12
60613	Chauffage urbain	170 000,00	166 586,94	0,00	0,00	3 413,06	0,00	166 586,94
60621	Combustibles	140 000,00	96 088,47	0,00	0,00	43 911,53	0,00	96 088,47
60622	Carburants	50 000,00	43 530,71	0,00	0,00	6 469,29	0,00	43 530,71
60623	Alimentation	22 000,00	18 900,85	0,00	0,00	3 099,15	0,00	18 900,85
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 445,57	0,00	0,00	-2 445,57	0,00	2 445,57
60631	Fournitures d'entretien	31 000,00	38 130,22	0,00	0,00	-7 130,22	0,00	38 130,22
60632	Fournitures de petit équipement	100 000,00	66 387,89	0,00	0,00	33 612,11	0,00	66 387,89
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	669,79	0,00	0,00	330,21	0,00	669,79
60636	Habillement et vêtements de travail	20 000,00	19 994,97	0,00	0,00	5,03	0,00	19 994,97
6064	Fournitures administratives	9 660,00	8 442,17	0,00	0,00	1 217,83	0,00	8 442,17
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	2 238,79	0,00	0,00	-2 238,79	0,00	2 238,79
60668	Autres produits pharmaceutiques	20 000,00	1 206,35	0,00	0,00	18 793,65	0,00	1 206,35
6067	Fournitures scolaires	13 122,00	11 376,71	0,00	0,00	1 745,29	0,00	11 376,71
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	10 746,66	0,00	0,00	39 253,34	0,00	10 746,66
611	Contrats de prestations de services	69 000,00	80 110,05	0,00	0,00	-11 110,05	0,00	80 110,05
61351	Matériel roulant	0,00	3 054,06	0,00	0,00	-3 054,06	0,00	3 054,06
61358	Autres	21 600,00	5 182,60	0,00	0,00	16 417,40	0,00	5 182,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	38 660,69	0,00	0,00	11 339,31	0,00	38 660,69
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 078,80	0,00	0,00	-1 078,80	0,00	1 078,80
615231	Entretien, réparations voiries	190 000,00	216 170,31	0,00	0,00	-26 170,31	0,00	216 170,31
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	12 431,44	0,00	0,00	-2 431,44	0,00	12 431,44
61551	Entretien matériel roulant	120 000,00	92 866,84	0,00	0,00	27 133,16	0,00	92 866,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	3 486,84	0,00	0,00	1 513,16	0,00	3 486,84
6156	Maintenance	108 100,00	91 696,45	0,00	0,00	16 403,55	0,00	91 696,45
6161	Multirisques	62 000,00	62 004,36	0,00	0,00	-4,36	0,00	62 004,36
6182	Documentation générale et technique	5 400,00	4 148,64	0,00	0,00	1 251,36	0,00	4 148,64

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Gérez	
							gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	29 981,33	0,00	0,00	-9 981,33	0,00	29 981,33
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	88,00	0,00	0,00	-88,00	0,00	88,00
6188	Autres frais divers	21 900,00	12 585,80	0,00	0,00	9 314,20	0,00	12 585,80
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	259,50	0,00	0,00	-259,50	0,00	259,50
62268	Autres honoraires, conseils	61 783,00	31 482,86	0,00	0,00	30 300,14	0,00	31 482,86
6228	Divers	0,00	3 033,20	0,00	0,00	-3 033,20	0,00	3 033,20
6231	Annonces et insertions	7 000,00	6 110,89	0,00	0,00	889,11	0,00	6 110,89
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	12 557,41	0,00	0,00	-2 557,41	0,00	12 557,41
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	346,23	0,00	0,00	-346,23	0,00	346,23
6236	Catalogues et imprimés	16 300,00	940,20	0,00	0,00	15 359,80	0,00	940,20
6238	Divers	451 200,00	18 302,68	0,00	0,00	432 897,32	0,00	18 302,68
6241	Transports de biens	0,00	828,00	0,00	0,00	-828,00	0,00	828,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	1 747,26	0,00	0,00	2 252,74	0,00	1 747,26
6248	Divers	150 000,00	181 022,28	0,00	0,00	-31 022,28	0,00	181 022,28
6251	Voyages, déplacements et missions	5 100,00	7 131,15	0,00	0,00	-2 031,15	0,00	7 131,15
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	5 486,30	0,00	0,00	1 513,70	0,00	5 486,30
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	47 224,69	0,00	0,00	2 775,31	0,00	47 224,69
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 034,70	0,00	0,00	465,30	0,00	2 034,70
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	13 883,54	0,00	0,00	1 116,46	0,00	13 883,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	22 968,00	0,00	0,00	7 032,00	0,00	22 968,00
6284	Redevances pour services rendus	1 900,00	20 875,62	0,00	0,00	-18 975,62	0,00	20 875,62
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	320 000,00	318 556,13	0,00	0,00	1 443,87	0,00	318 556,13
6288	Autres services extérieurs	8 100,00	27 403,97	0,00	0,00	-19 303,97	0,00	27 403,97
63512	Taxes foncières	22 407,00	21 169,50	0,00	0,00	1 237,50	0,00	21 169,50
63513	Autres impôts locaux	1 100,00	1 555,00	0,00	0,00	-455,00	0,00	1 555,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	19 211,00	0,00	0,00	-19 211,00	0,00	19 211,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 820 000,00	2 766 669,01	0,00	0,00	53 330,99		2 766 669,01
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 267,20	0,00	0,00	-1 267,20		1 267,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 000,00	31 348,53	0,00	0,00	-10 348,53		31 348,53
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 100 000,00	1 009 529,85	0,00	0,00	90 470,15		1 009 529,85

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	
							gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
64113	NBI	0,00	6 864,37	0,00	0,00	-6 864,37		6 864,37
64131	Rémunérations	920 000,00	875 804,16	0,00	0,00	44 195,84		875 804,16
6415	Congés payés	0,00	2 275,20	0,00	0,00	-2 275,20		2 275,20
6417	Rémunérations des apprentis	19 900,00	49 110,96	0,00	0,00	-29 210,96		49 110,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400 000,00	408 478,00	0,00	0,00	-8 478,00		408 478,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	284 589,92	0,00	0,00	-14 589,92		284 589,92
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	34 517,38	0,00	0,00	-4 517,38		34 517,38
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	15 264,48	0,00	0,00	-10 264,48		15 264,48
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	14 000,00	11 708,61	0,00	0,00	2 291,39		11 708,61
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	15 131,69	0,00	0,00	1 868,31		15 131,69
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	20 778,66	0,00	0,00	-4 778,66		20 778,66
014	Atténuations de produits	693 899,00	663 798,83	0,00	0,00	30 100,17		663 798,83
7391112	Dégrav. taxe habit. / logements vacants	0,00	4 057,00	0,00	0,00	-4 057,00		4 057,00
739211	Attribution de compensation	250 000,00	209 620,00	0,00	0,00	40 380,00		209 620,00
739221	FNGIR	324 979,00	299 981,00	0,00	0,00	24 998,00		299 981,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	106 920,00	114 868,00	0,00	0,00	-7 948,00		114 868,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	12 000,00	35 272,83	0,00	0,00	-23 272,83		35 272,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	529 398,00	521 540,27	0,00	0,00	7 857,73	0,00	521 540,27
65311	Indemnités de fonction	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	54 000,00	98 628,41	0,00	0,00	-44 628,41	0,00	98 628,41
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 748,00	0,00	0,00	0,00	2 748,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	703,90	0,00	0,00	3 296,10	0,00	703,90
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	97,92	0,00	0,00	-97,92	0,00	97,92
6541	Créances admises en non-valeur	5 400,00	5 495,50	0,00	0,00	-95,50	0,00	5 495,50
6542	Créances éteintes	0,00	187,45	0,00	0,00	-187,45	0,00	187,45
6553	Service d'incendie	122 600,00	122 173,43	0,00	0,00	426,57	0,00	122 173,43
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	100 000,00	12 604,02	0,00	0,00	87 395,98	0,00	12 604,02
65568	Autres contributions	8 400,00	118 162,44	0,00	0,00	-109 762,44	0,00	118 162,44
6568	Autres participations	0,00	2 568,00	0,00	0,00	-2 568,00	0,00	2 568,00
657348	Subv. fonct. autres communes	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025, Pour information,
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	180 000,00	141 159,95	0,00	0,00	38 840,05	0,00	141 159,95
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	96,73	0,00	0,00	-96,73	0,00	96,73
65888	Autres	0,00	10 662,52	0,00	0,00	-10 662,52	0,00	10 662,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 095 556,00	6 504 118,78	0,00	0,00	591 437,22	0,00	6 504 118,78
66	Charges financières	92 715,00	90 056,80	0,00	0,00	2 658,20		90 056,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	81 715,00	88 717,35	0,00	0,00	-7 002,35		88 717,35
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	567,33	0,00	0,00	9 432,67		567,33
6688	Autres	1 000,00	772,12	0,00	0,00	227,88		772,12
67	Charges spécifiques (4)	9 000,00	1 242,50	0,00	0,00	7 757,50		1 242,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 000,00	1 242,50	0,00	0,00	7 757,50		1 242,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	60 825,00	60 739,47			85,53		60 739,47
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	60 825,00	60 739,47			85,53		60 739,47
Total des charges financières et spécifiques		162 540,00	152 038,77	0,00	0,00	10 501,23		152 038,77
Total des dépenses réelles		7 258 096,00	6 656 157,55	0,00	0,00	601 938,45	0,00	6 656 157,55
023	Virement à la section d'investissement	975 812,09						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	23 000,00	22 272,70			727,30		22 272,70
6811	Dot. amort. immos incorporelles	23 000,00	22 272,70			727,30		22 272,70
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		998 812,09	22 272,70			976 539,39		22 272,70

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Dépenses engagées non mandatées.
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF





III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		7 729 511,00	8 045 333,20	0,00	0,00	-315 822,20
013	Atténuations de charges (4)	108 200,00	72 809,08	0,00	0,00	35 390,92
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 500,00	65 542,99	0,00	0,00	34 957,01
6479	Rembours sur autres charges sociales	7 700,00	6 733,50	0,00	0,00	966,50
65869	Remboursements frais de fonctionnement	0,00	532,59	0,00	0,00	-532,59
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 152 550,00	1 231 237,61	0,00	0,00	-78 687,61
7018	Autres ventes de produits finis	45 000,00	37 235,40	0,00	0,00	7 764,60
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	3 719,94	0,00	0,00	-719,94
70323	Red. occupation dom. public	21 000,00	22 465,43	0,00	0,00	-1 465,43
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	0,00	15,00	0,00	0,00	-15,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	1 050,00	1 031,00	0,00	0,00	19,00
70382	Redevances de ski de fond	670 000,00	716 908,36	0,00	0,00	-46 908,36
70388	Autres redevances et recettes diverses	700,00	12 495,93	0,00	0,00	-11 795,93
70631	Redevances services à caractère sportif	90 000,00	114 580,10	0,00	0,00	-24 580,10
70632	Redevances services à caractère loisir	120 000,00	118 561,66	0,00	0,00	1 438,34
7066	Redevances services à caractère social	116 300,00	42 201,46	0,00	0,00	74 098,54
7067	Redev. services périscolaires et enseign	50 000,00	131 187,69	0,00	0,00	-81 187,69
706888	Autres	0,00	40,00	0,00	0,00	-40,00
7082	Commissions	500,00	355,64	0,00	0,00	144,36
70878	Remb. frais par des tiers	35 000,00	30 440,00	0,00	0,00	4 560,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	200 000,00	19 254,00	0,00	0,00	180 746,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	19 254,00	0,00	0,00	-19 254,00
731	Fiscalité locale	4 624 287,00	4 918 356,74	0,00	0,00	-294 069,74
73111	Impôts directs locaux	4 438 787,00	4 498 691,00	0,00	0,00	-59 904,00
73118	Autres contributions directes	0,00	9 692,00	0,00	0,00	-9 692,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	220 203,00	0,00	0,00	-220 203,00
73154	Droits de place	12 700,00	10 716,80	0,00	0,00	1 983,20

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Re	Crédits sans	(3)
731721	Taxe de séjour	170 000,00	179 053,94	0,00	0,00		-9 053,94
7318	Autres	2 800,00	0,00	0,00	0,00		2 800,00
74	Dotations et participations (4)	1 383 489,00	1 496 534,91	0,00	0,00		-113 045,91
74111	Dotation forfaitaire des communes	749 206,00	749 206,00	0,00	0,00		0,00
741121	DSR des communes	366 644,00	366 644,00	0,00	0,00		0,00
741127	DNP des communes	82 639,00	82 639,00	0,00	0,00		0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	333,00	0,00	0,00		-333,00
744	FCTVA	10 000,00	7 027,59	0,00	0,00		2 972,41
74718	Autres participations Etat	50 000,00	61 802,94	0,00	0,00		-11 802,94
7473	Participation départements	80 000,00	51 577,00	0,00	0,00		28 423,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	19 362,38	0,00	0,00		-19 362,38
747888	Autres	30 000,00	10 079,00	0,00	0,00		19 921,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	31 309,00	0,00	0,00		-31 309,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 000,00	16 019,00	0,00	0,00		-1 019,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	43 539,00	0,00	0,00		-43 539,00
7484	Dotation de recensement	0,00	7 511,00	0,00	0,00		-7 511,00
74888	Autres	0,00	49 486,00	0,00	0,00		-49 486,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	258 160,00	305 531,92	0,00	0,00		-47 371,92
752	Revenus des immeubles	82 160,00	96 444,92	0,00	0,00		-14 284,92
75821	Excédent budgets annexes administratifs	120 000,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	60,79	0,00	0,00		-60,79
75888	Autres	56 000,00	209 026,21	0,00	0,00		-153 026,21
Total des recettes de gestion des services		7 726 686,00	8 043 724,26	0,00	0,00		-317 038,26
76	Produits financiers	2 000,00	1 608,94	0,00	0,00		391,06
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	2 000,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	0,00	1 490,79	0,00	0,00		-1 490,79
7688	Autres	0,00	118,15	0,00	0,00		-118,15
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	825,00	0,00				825,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	825,00	0,00				825,00
Total des recettes réelles		7 729 511,00	8 045 333,20	0,00	0,00		-315 822,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00				0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00				0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

Crédite sans

510

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Recettes	(3)
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

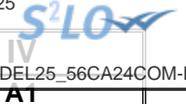
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S²LO
 IV
AT.904-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AT.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AZ.933

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



AZ.934-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV
 D.T.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 435 096,80									
1641 Emprunts en euros (total)					7 435 096,80									
00000549047	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	14/12/2023		01/06/2024	400 000,00	F		4,200	4,244		T	C		A-1
00000642448	Agence C.R.C.A.M ISERE	28/07/2011		29/09/2011	229 650,00	F		3,780	3,780		A	X Echéance constante		A-1
00000814143	Agence C.R.C.A.M ISERE	07/05/2012		02/01/2013	300 000,00	F		5,020	5,020		S	X Echéance constante		A-1
00000966472	Agence C.R.C.A.M ISERE	19/07/2013		05/02/2014	200 000,00	F		4,100	4,100		S	X Echéance constante		A-1
00001059451	Agence C.R.C.A.M ISERE	05/11/2014		19/05/2015	40 600,00	F		3,300	3,300		S	X Echéance constante		A-1
1233958	Agence C.R.C.A.M ISERE	30/07/2015		09/10/2015	123 400,00	F		2,220	2,220		A	X Echéance constante		A-1
204775G	SOCIETE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/11/2012		01/12/2013	50 000,00	F		3,950	3,950		A	X Echéance constante		A-1
235104	CAISSE EPARGNE	04/11/2021		25/02/2022	400 000,00	F		0,820	0,820		T	X Echéance constante		A-1
5012018-1366387	SOCIETE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	24/06/2009		26/11/2009	375 000,00	F		3,780	3,835		T	X Echéance constante		A-1
9024197	SOCIETE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/08/2013		01/12/2013	200 000,00	F		0,350	1,865		T	C		A-1
9109652/3764291	SOCIETE CAISSE D EPARGNE	02/05/2012		25/01/2013	140 000,00	F		4,850	4,850		S	X Echéance constante		A-1
9210203	CAISSE EPARGNE	19/11/2012		25/05/2013	60 000,00	F		4,600	4,600		T	X Echéance constante		A-1
	SOCIETE CAISSE D EPARGNE	17/05/2013		25/09/2013	100 000,00	F		4,060	4,060		T	X Echéance constante		A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
9431648	CAISSE EPARGNE	17/09/2014		25/11/2015	150 000,00	F		3,900	3,900		A	X Echéance constante		A-1
A0110C03	CAISSE EPARGNE	25/10/2010		25/06/2011	55 000,00	F		3,140	3,140		A	X Echéance constante		A-1
MON260476EUR/02	STE ANONYME CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/07/2008		01/12/2008	300 000,00	F		5,060	5,060		T	X Echéance constante		A-1
MON509373	SOCIETE DEXIA CLF BANQUE	03/10/2008		01/04/2009	150 000,00	F		5,530	5,530		T	X Echéance constante		A-1
MON525299EUR/MON521530	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	03/08/2018		01/12/2018	500 000,00	F		1,400	1,400		T	X Echéance constante		A-1
MON530018/MON526836EUR	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	22/07/2019		01/11/2019	120 000,00	F		0,490	0,490		T	X Echéance constante		A-1
MON530869/MON529150	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	28/10/2019		01/02/2020	300 000,00	F		0,410	0,410		T	X Echéance constante		A-1
MON544474EUR	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	30/12/2022		01/06/2023	400 000,00	F		3,420	3,468		T	X Echéance constante	O	A-1
MPH509371/MPH240351	STE ANONYME CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/06/2006		01/10/2006	2 841 446,80	R	EURIBOR	4,440	3,788		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
1	FAURE GAEL	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					7 435 096,80												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		2 457 828,17					506 243,53	87 709,70	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 457 828,17					506 243,53	87 709,70	0,00	0,00
00000549047		0,00	A-1	385 000,00	19,25	F		4,244	15 000,00	13 515,83	0,00	0,00
00000642448		0,00	A-1	73 430,43	5,75	F		3,780	12 431,68	4 160,20	0,00	0,00
00000814143		0,00	A-1	79 028,28	2,58	F		5,020	23 836,46	4 868,36	0,00	0,00
00000966472		0,00	A-1	110 087,78	8,67	F		4,100	9 930,82	4 820,00	0,00	0,00
00000966472		0,00	A-1	15 798,08	4,92	F		3,300	2 861,11	592,33	0,00	0,00
00001059451		0,00	A-1	44 887,38	4,83	F		2,220	8 402,72	1 183,04	0,00	0,00
1233958		0,00	A-1	12 447,93	3,00	F		3,950	3 838,05	643,30	0,00	0,00
204775G		0,00	A-1	344 096,75	16,92	F		0,820	18 787,27	2 917,97	0,00	0,00
235104		0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,835	24 192,27	458,67	0,00	0,00
5012018-1366387		0,00	A-1	96 428,61	9,67	F		1,865	9 890,12	3 507,18	0,00	0,00
9024197		0,00	A-1	36 567,32	2,58	F		4,850	11 066,65	2 177,67	0,00	0,00
9109652/3764291		0,00	A-1	16 694,06	3,17	F		4,600	4 656,93	902,59	0,00	0,00
9210203		0,00	A-1	29 012,91	3,50	F		4,060	7 563,39	1 370,81	0,00	0,00
9431648		0,00	A-1	89 174,55	9,92	F		3,900	7 181,85	3 757,90	0,00	0,00
A0110C03		0,00	A-1	4 466,51	0,50	F		3,140	4 330,48	276,23	0,00	0,00
MON260476EUR/02		0,00	A-1	81 291,88	3,75	F		5,060	19 211,14	4 724,74	0,00	0,00
MON509373		0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,530	3 644,38	50,52	0,00	0,00
MON525299EUR/MON521530		0,00	A-1	304 319,33	8,75	F		1,400	32 468,76	4 545,08	0,00	0,00
MON530018/MON526836EUR		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,490	18 187,94	44,47	0,00	0,00
MON530869/MON529150		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,410	60 492,76	155,08	0,00	0,00
MON544474EUR		0,00	A-1	374 834,03	18,25	F		3,468	14 563,93	13 131,95	0,00	0,00
MPH509371/MPH240351		0,00	A-1	360 262,34	1,58	R	EURIBOR	3,788	193 704,82	19 905,78	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuité Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 457 828,17					506 243,53	87 709,70	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

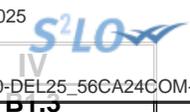
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

COMMUNE AUTRANS MEAUDRE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 457 828,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
Total					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

BT.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
		0
		01/01/2000

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV
D4

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV
 57.3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S²LO

IV

DT.4

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 045 333,20
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LOIV
B.F.S

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

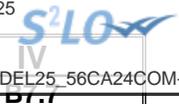
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

S2LO

IV
57.9

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	14 500,00	
Personnes de droit privé	14 500,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	14 500,00	
Association ASSOC MEAUDRE ANIMATION	14 500,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S²LO

IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.T.Z

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	2,00	28,00	9,00	9,00	18,00
Adjoint administratif	C	9,00	1,00	10,00	5,00	1,00	6,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Attaché Territorial	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		28,00	13,00	41,00	21,00	13,00	34,00
Adjoint technique	C	9,00	12,00	21,00	12,00	9,00	21,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6,00	1,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal 1e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant de conserv	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directrice Générale des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		59,00	18,00	77,00	36,00	24,00	60,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				721 280,97		
Adjoint administratif	C	ADM		4 098,09	A	CDD CDD
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	ADM		133 928,90	A	CDD CDD
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM		37 295,24	A	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH		195 987,07	A	CDD CDD
Agent de maîtrise	C	TECH		38 341,15	A	CDD CDD
Assistant de conserv	B	CULT		8 076,98	A	CDD CDD
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	CULT		47 828,13	A	CDI CDI
Attaché Territorial	A	ADM		60 678,98	A	CDD CDD
Rédacteur ppal 1ère classe	B	ADM		6 645,66	A	CDD CDD
Rédacteur territorial	B	ADM		23 337,24	A	CDD CDD
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH		53 584,13	A	CDI CDI
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH		61 369,73	A	CDD CDD
Technicien ppal 2ème classe	B	TECH		50 109,67	A	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				539 961,33		
Accroissement temporaire		TECH		15 709,10	A	A Contrats accroissement d'activité
Agents recenseurs		ADM		12 982,64	A	A Agents recenseurs
Apprentissage		OTR		30 518,20	A	A Contrats apprentissages
Chantier Jeunes		OTR		3 621,22	A	A CDD
Saisonniers		OTR		477 130,17	A	A Contrats saisonniers
TOTAL GENERAL				1 261 242,30		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF
 S²LO
 IV
 BTT.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S²LO
 IV
BTT.3

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPA	BOIS ET FORETS	01/01/1983			SPA	oui
SPIC SANS PERSONNALITE MORALE	REMONTEES MECANIKUES	01/07/2017	07/06/2017		SPIC	oui
SPIC SANS PERSONNALITE MORALE	CHAUFFAGE URBAIN	01/01/2021	09/11/2020		SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			701 032,64	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			701 032,64	0,00	
01/01/2024	MATERIELS PERISCOLAIRE CHAISES TABLES BANC CHARIOT	2023-COM-AM-22	2 763,30	0,00	0
04/01/2024	MOE TREMLIN	2023-COM-AM-19	4 826,30	0,00	0
31/01/2024	DIRECTIONNEL VTT	2023-COM-M-10	8 501,28	0,00	0
07/02/2024	TREMLIN K56	2022.51COM	3 621,71	0,00	0
26/02/2024	EXTENSION RESEAU PUBLIC DISTRIB ELEC - 26 CH DES VERNES	2024-COM-6	3 414,96	0,00	0
02/03/2024	ENCODEUR	2024-COM-4	744,00	0,00	0
06/03/2024	BATTERIE NOMADE JEAN-BABOIS	2024-COM-5	3 548,70	0,00	0
04/04/2024	PARC POTEAUX INCENDIE	2022.15COM	5 641,34	0,00	0
05/04/2024	3 CASES COLUMBARIUM	2024-COM-7	2 202,00	0,00	0
09/04/2024	REPARATION ROUTE DES FEUILLES	2024-COM-8	12 717,00	0,00	0
23/04/2024	CARTE ELECTRONIQUE DAMEUSE	2024-COM-12	2 412,58	0,00	0
24/04/2024	RENAULT TRAFIC L1H1 DCI 125 CV GRAND CONFORT	2024-COM-10	15 277,00	0,00	0
24/04/2024	RENAULT MASTER L2H2 DCI 125CV GRAND CONFORT	2024-COM-11	16 005,00	0,00	0
24/04/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	1 147,20	0,00	0
02/05/2024	ARMOIRE SECURITE - POLE MECA	2024-COM-14	3 816,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT INDIVISION CANABIT SECTION 21C N°20	2024-COM-32	211,04	0,00	0
14/05/2024	ACHAT INDIVISION CANABIT SECTION 21C N°20	2024-COM-32	1 392,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21C N°427 - FAURE	2024-COM-33	120,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21C N°427 - FAURE	2024-COM-33	135,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21AC N°661 - ROTA	2024-COM-34	180,14	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21AC N°661 - ROTA	2024-COM-34	200,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21F N°107- GAILLARD	2024-COM-35	120,00	0,00	0
14/05/2024	ACHAT PARCELLE 21F N°107- GAILLARD	2024-COM-35	1,00	0,00	0
15/05/2024	BAIE VITREE CINEMA LE CLOS	2024-COM-16	10 434,00	0,00	0
15/05/2024	ALARME INCENDIE BAT MAIRIE MEA + ECOLE ELEM MEA	2024-COM-20	5 691,28	0,00	0
17/05/2024	REPRISE ENROBE POUR ELARGISSEMENT - ROUTE DE LA CROZE	2024-COM-18	2 730,00	0,00	0
18/05/2024	ABRIS BUS	2024-COM-17	10 094,66	0,00	0
20/05/2024	PANNEAUX ROUTIERS	2024-COM-15	912,00	0,00	0
22/05/2024	VELUX BIBLIO MEAUDRE	2024-COM-19	2 248,25	0,00	0
31/05/2024	RATELIERS A VELOS	2024-COM-21	1 015,20	0,00	0
02/06/2024	REPARATION TOITURE PISCINE MEAUDRE	2024-COM-22	1 218,74	0,00	0
03/06/2024	PRESSE HYDRAULIQUE - POLE MECA	2024-COM-24	2 998,80	0,00	0
10/06/2024	ASSISTANCE TECHNIQUE - GI GONCON	2024-COM-23	4 440,00	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
				en années (1)	en années (2)
26/06/2024	BRANCHEMENT AAPPMA LA TRUITE DU PLAT	2024-COM-26	1 090,91	0,00	0
27/06/2024	2 VELUX AUBERGE POYA	2024-COM-25	2 970,60	0,00	0
28/06/2024	DEPOSE ET ENLEVEMENT CONDUITE AMIANTE - ROUTE DE L ECHAUD	2024-COM-27	6 135,00	0,00	0
02/07/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	997,67	0,00	0
02/07/2024	VELUX BIBLIO MEAUDRE	2024-COM-19	4 401,89	0,00	0
02/07/2024	TOITURE COCHET	2024-COM-29	2 408,72	0,00	0
06/07/2024	TOITURE CLARET	2024-COM-28	866,27	0,00	0
08/07/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	4 361,64	0,00	0
08/07/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	1 416,00	0,00	0
08/07/2024	CINEMOMETRE	2024-COM-30	1 270,80	0,00	0
08/07/2024	CONTROLE TRIENNALE TSF QUOI	2024-COM-31	3 220,43	0,00	0
15/07/2024	TELESIEGE GONCON	2024-COM-37	28 240,26	0,00	0
16/07/2024	VANNE INCENDIE	2024-COM-36	971,44	0,00	0
18/07/2024	PORTE GARAGE SSN	2024-COM-38	3 434,40	0,00	0
23/07/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	1 078,28	0,00	0
26/07/2024	2024 - MISE AUX NORMES - INSTALLATIONS ELECTRIQUES BAT AMY	2024-COM-41	3 105,20	0,00	0
31/07/2024	2024 - EQUIPEMENT ZIPLINE	2024-COM-47	2 112,41	0,00	0
01/08/2024	2024 - DEMONTE PNEU + EQUILIBREUSE	2024-COM-48	5 298,00	0,00	0
06/08/2024	2024 - MATERIELS TELESKI	2024-COM-31	7 116,24	0,00	0
08/08/2024	MACHINE A LAVER POUR ECOLE/PERISCOLAIRE	2024-COM-51	639,90	0,00	0
12/08/2024	HUILE MOTEUR - HUILE MAINTENANCE	2024-COM-52	6 703,42	0,00	0
20/08/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	1 152,00	0,00	0
28/08/2024	TOITURE COCHET	2024-COM-29	2 583,57	0,00	0
28/08/2024	TOITURE COCHET	2024-COM-29	910,00	0,00	0
29/08/2024	MARQUAGE PASSAGE PIETON, CEDEZ PASSAGE, ARRET BUS, LETTRAGE	2024-COM-53	12 945,36	0,00	0
03/09/2024	2024 - CINOMETRE LASER TRUSPEED - TREPIED (manque RIB)	2024-COM-49	5 863,20	0,00	0
03/09/2024	2024 - FOURNITURE AIRE DE JEUX CLARET	2024-COM-42	42 740,16	0,00	0
10/09/2024	PANNEAUX SIGNALETIQUES	2024-COM-50	1 473,60	0,00	0
11/09/2024	2024 - RACCORDEMENT ALIMENTATION POUR LE MOULIN	2024-COM-43	977,89	0,00	0
18/09/2024	REPARATION TOITURE PISCINE MEAUDRE	2024-COM-22	1 828,11	0,00	0
19/09/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	8 559,84	0,00	0
19/09/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	626,40	0,00	0
23/09/2024	STATION ACCUEIL - MONITEUR TERRA - ADAPTATEUR	2024-COM-54	1 302,00	0,00	0
24/09/2024	BETON STADE DE BIATHLON	2024-COM-45	1 053,84	0,00	0
24/09/2024	BETON STADE DE BIATHLON	2024-COM-45	1 053,84	0,00	0
24/09/2024	BETON STADE DE BIATHLON	2024-COM-45	1 110,05	0,00	0
01/10/2024	PANNEAUX SIGNALETIQUES	2024-COM-50	2 364,18	0,00	0
02/10/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	6 598,98	0,00	0
02/10/2024	2024 - FOURNITURE POUR STADE DE BIATHLON	2024-COM-44	173,83	0,00	0
02/10/2024	2024 - FOURNITURE POUR STADE DE BIATHLON	2024-COM-44	173,83	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
02/10/2024	2024 - FOURNITURE POUR STADE DE BIATHLON	2024-COM-44	3 176,12	0,00	0
02/10/2024	2024 - FOURNITURE POUR STADE DE BIATHLON	2024-COM-44	1 117,31	0,00	0
03/10/2024	RENAULT MASTER L1H1 3.5T 2.3 DCI 110CV GRAND CONFORT	2024-COM-55	19 923,00	0,00	0
07/10/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	2 196,44	0,00	0
07/10/2024	BETON STADE DE BIATHLON	2024-COM-45	4 214,50	0,00	0
07/10/2024	REPARATION TOIT MATERNELLE AUTRANS	2024-COM-56	2 860,06	0,00	0
10/10/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	358,28	0,00	0
15/10/2024	1 ARBRE 1 HAB 2024	2024-COM-57	1 052,04	0,00	0
21/10/2024	MACHINE A BOIS ST	2024-COM-58	16 947,04	0,00	0
22/10/2024	LA VERNE	2024-COM-59	2 017,26	0,00	0
24/10/2024	LA VERNE	2024-COM-59	11 925,58	0,00	0
24/10/2024	EQUIPEMENT POUR AUGMENTER DUREE VIE ENNEIGEUR	2024-COM-60	11 576,40	0,00	0
30/10/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	5 143,29	0,00	0
30/10/2024	MARQUAGE PASSAGE PIETON, CEDEZ PASSAGE, ARRET BUS, LETTRAGE	2024-COM-53	953,52	0,00	0
30/10/2024	ARMEMENT PM	2024-COM-61	7 199,14	0,00	0
30/10/2024	REPARATION CANON NEIGE DE CULTURE GEVE + MEA	2024-COM-66	7 524,00	0,00	0
31/10/2024	MOTONEIGE 59 LYNX	2024-COM-62	21 000,00	0,00	0
02/11/2024	TOITURE CLARET	2024-COM-28	1 377,14	0,00	0
02/11/2024	TOITURE COCHET	2024-COM-29	789,38	0,00	0
02/11/2024	TOITURE ECOLE MATERNELLE + CURE MEAUDRE	2024-COM-65	290,14	0,00	0
04/11/2024	ARMEMENT PM	2024-COM-61	2 634,07	0,00	0
04/11/2024	MACHINE A DIAGNOSTIC - VALISE - POLE MECANIQUE	2024-COM-63	2 748,00	0,00	0
05/11/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	1 968,00	0,00	0
07/11/2024	MATERIELS INFORMATIQUE	2024-COM-64	1 824,00	0,00	0
15/11/2024	TELESIEGE GONCON	2024-COM-37	29 435,04	0,00	0
20/11/2024	AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	2024-COM-67	29 680,80	0,00	0
22/11/2024	ROTOWASHER	2024-COM-69	7 957,86	0,00	0
26/11/2024	ISOLATION BATIMENT SCOLAIRE	2024-COM-68	64 299,72	0,00	0
26/11/2024	ISOLATION BATIMENT SCOLAIRE	2024-COM-68	28 201,20	0,00	0
26/11/2024	MISE EN CONFORMITE ASSAINISSEMENT LA VERNE	2024-COM-71	7 650,00	0,00	0
27/11/2024	TOITURE CLARET	2024-COM-28	2 065,72	0,00	0
27/11/2024	TOITURE COCHET	2024-COM-29	1 184,06	0,00	0
27/11/2024	TOITURE ECOLE MATERNELLE + CURE MEAUDRE	2024-COM-65	676,99	0,00	0
27/11/2024	AMEUBLEMENT LOGEMENTS COMMUNAUX	2024-COM-70	1 256,49	0,00	0
28/11/2024	TELEPHONES	2024-COM-84	1 641,57	0,00	0
28/11/2024	TELEPHONES	2024-COM-84	277,05	0,00	0
28/11/2024	TELEPHONES	2024-COM-84	34,75	0,00	0
28/11/2024	TELEPHONES	2024-COM-84	27,82	0,00	0
01/12/2024	NETTOYEUR HP EAU CHAUDE	2024-COM-72	3 510,00	0,00	0
02/12/2024	NETTOYEUR KARCHER	2024-COM-79	3 133,44	0,00	0
02/12/2024	COMPRESSEUR	2024-COM-80	1 554,32	0,00	0

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID: 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
02/12/2024	VISEUSE ET MEULEUSE	2024-COM-81	865,80	0,00	0
02/12/2024	SCIE SAUTEUSE	2024-COM-82	259,80	0,00	0
02/12/2024	PERFORATEUR	2024-COM-83	206,90	0,00	0
03/12/2024	ENNEIGEUR LA SURE	2024-COM-73	27 705,54	0,00	0
03/12/2024	ENNEIGEUR LA SURE	2024-COM-73	13 305,60	0,00	0
05/12/2024	2 CAMERAS	2024-COM-76	1 866,00	0,00	0
06/12/2024	10 SMARTPHONES DURCI BLACKVIEW BV8100	2024-COM-74	4 932,00	0,00	0
07/12/2024	CONTROLEUR POUR NEIGE DE CULTURE NORDIQUE	2024-COM-75	2 940,31	0,00	0
07/12/2024	TRONCONNEUSE + DEBROUSAILLEUSE	2024-COM-77	3 246,16	0,00	0
09/12/2024	CHAPITEAU	2024-COM-78	4 860,57	0,00	0
10/12/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	358,28	0,00	0
12/12/2024	TRAVAUX MAISON MAGDELEINE	2024-COM-13	6 602,66	0,00	0
12/12/2024	POUBELLE DE TRI	2024-COM-85	1 092,00	0,00	0
17/12/2024	1 ARBRE 1 HABITANT 2025	2025-COM-2	5 202,84	0,00	0
23/12/2024	HEARTSINE SAMARITAN 350P SEMI-AUTOMATIQUE	2025-COM-1	1 380,00	0,00	0
24/12/2024	COMPRESSEUR	2025-COM-3	696,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

- (1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
- (2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
- (3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
- (4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

IV
B13



IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	67 815,19
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	599 290,91
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	667 106,10

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	1 320 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	667 106,10
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 987 106,10

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 262 021,36	1 260 764,82	64 823,86	1 325 588,68
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 332 652,09	184 052,12	95 612,44	279 664,56
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	70 630,73	-1 076 712,70	30 788,58	-1 045 924,12
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	67 815,19			67 815,19
Affectation au 1068 (C)	1 320 000,00	1 320 000,00		1 320 000,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 387 815,19			1 387 815,19
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				341 891,07

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025



ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 262 021,36	1 260 764,82
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		509 273,00	508 016,46
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	509 273,00	508 016,46
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		752 748,36	752 748,36
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	752 748,36	752 748,36
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 332 652,09	III 184 052,12
Ressources propres externes de l'année (a)		333 840,00	161 779,42
10222	FCTVA	190 000,00	74 278,77
10226	Taxe d'aménagement (2)	131 700,00	76 850,89
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	12 140,00	10 649,76
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		998 812,09	22 272,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	5 300,00	4 955,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 100,00	4 027,93
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	5 638,40
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	8 800,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	2 918,00
281533	Réseaux câblés	3 800,00	3 733,37
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	975 812,09	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV
ANNEXE DT.1

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S2LO

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S²LO

IV

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF

S²LO

IV

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

DZ.T

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------



IV – ANNEXES
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION –
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION
D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

<u>Produits d'exploitation courante :</u>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

<u>Charges d'exploitation courante :</u>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

<u>Facturations majeures :</u>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
<u>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</u>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Affectation			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Divers			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	
			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV
DS

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

Cet état ne contient pas d'information.

S²LO

IV
26

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N



IV
DT

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 520 576,28	2 243 202,45	64 823,86	1 212 549,97
RECETTES	3 520 576,28	2 150 011,31	95 612,44	1 274 952,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 256 908,09	6 678 430,25	0,00	1 578 477,84
RECETTES	8 256 908,09	8 572 730,29	0,00	-315 822,20

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BOIS ET FORETS/ N°SIRET : 20005622400096

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	133 486,00	10 698,90	18 162,00	104 625,10
RECETTES	133 486,00	46 647,91	0,00	86 838,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	650 830,00	454 658,32	0,00	196 171,68
RECETTES	650 830,00	661 968,79	0,00	-11 138,79

BUDGET CCAS AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS/ N°SIRET : 20005624000019

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	43 172,00	29 911,60	0,00	13 260,40
RECETTES	43 172,00	43 561,93	0,00	-389,93

BUDGET REMONTEES MECANIQUES/ N°SIRET : 20005622400104

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 021 467,00	305 099,46	0,00	716 367,54
RECETTES	1 021 467,00	994 065,81	0,00	27 401,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 703 467,00	1 620 473,91	0,00	82 993,09
RECETTES	1 703 467,00	1 451 512,07	0,00	251 954,93

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN/ N°SIRET : 20005622400112				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	150 503,85	92 075,67	0,00	58 428,18
RECETTES	150 503,85	145 314,85	0,00	5 189,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	251 830,00	221 088,06	0,00	30 741,94
RECETTES	251 830,00	303 473,95	0,00	-51 643,95

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 826 033,13	2 651 076,48	82 985,86	2 091 970,79
RECETTES	4 826 033,13	3 336 039,88	95 612,44	1 394 380,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 906 207,09	9 004 562,14	0,00	1 901 644,95
RECETTES	10 906 207,09	11 033 247,03	0,00	-127 039,94

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 826 033,13	2 651 076,48	82 985,86	2 091 970,79
RECETTES	4 826 033,13	3 336 039,88	95 612,44	1 394 380,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 906 207,09	9 004 562,14	0,00	1 901 644,95
RECETTES	10 906 207,09	11 033 247,03	0,00	-127 039,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	15 732 240,22	11 655 638,62	82 985,86	3 993 615,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	15 732 240,22	14 369 286,91	95 612,44	1 267 340,87

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D14.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_56CA24COM-BF



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D14.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 04/04/2025

Présenté par Le Hubert ARNAUD, Maire (1),
A Autrans-Méaudre-en-Vercors, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Autrans-Méaudre-en-Vercors, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

AGOFROY Lorraine	
ARIBERT Régis	
ARNAUD Hubert	
AUDE Hubert	
BUISSON Francis	
CLARET Alain	
COLLAVET Isabelle	
DE BRUYN Martine	
DEUFFIC Séverine	
DONET Noëlle	
DOUCHET Sabine	
FAURE Sylvain	
FAYOLLAT Stéphane	
GAUDILLOT Patrick	
GERVASONI Patricia	
HENRY Guillaume	
KAOUZA Françoise	
KERUZORE Chrystèle	
MAILLARD Hugues	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

MARIENVAL Julie	
MORETTI Pascale	
NIVON Maryse	
ROCHAS Sylvie	
ROUSSET Bernard	
TATIN Gabriel	
WEICK Pierre	

Certifié exécutoire par Le Hubert ARNAUD, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Autrans-Méaudre en Vercors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Commune de Autrans Meaudre en Vercors
 Budget Autrans Meaudre en Vercors 01800

N° 25/57

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur le Maire**
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-924 512,80		831 321,66	RAR Dépenses	30 788,58	-62 402,56
				64 823,86		
				Recettes		
				95 612,44		
FONCTIONNEMENT	1 915 941,72	1 320 000,00	1 298 358,32			1 894 300,04

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

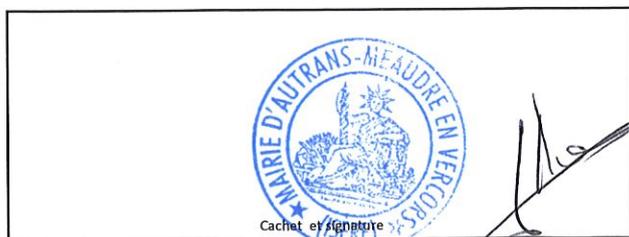
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	1 894 300,04
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	62 402,56
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	1 328 117,52
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	503 764,96
Total affecté au c/ 1068 =	1 390 520,08

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2025

Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001 =	93 191,14
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2025, ligne R002 =	503 779,96
Restes à réaliser en dépenses =	64 823,86
Restes à réaliser en recettes =	95 612,44
Recette au C/1068 =	1 390 520,08

Fait à Autrans Méaudre en Vercors
 Le 10 avril 2025



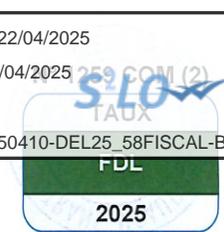
Nombre de membres en exercice :	26
Présents :	22
Suffrages exprimés :	22
Abs :	0
Pour :	22
Contre :	0
Date de la convocation :	04-avr.-25



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 225 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCO
 ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FONTAINE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_58FISCAL-BF



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 782	a. Par le conseil municipal			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	151 403	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	1 740	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	39 309	e. Centrales géothermiques	
	12 216	c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV	49 486	a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	4 130 000	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		c. Bases dégreuvées hors locaux vacants	263 811	c. Coefficient correcteur	1,020572
d. Autres allocations		d. Bases dégreuvées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	19,59
		e. Bases dégreuvées majo THS	236 202	e. Taux FB département 2020	15,90

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	47,80	119,50	6,58000	112,92	>>>	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	63,22	158,05	13,44000	144,61	>>>	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,98	59,70	5,21000	54,49		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>		a. Tx moy.75% départemental	12,81			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>		b. Taux maximum de la majo	>>>		29,85	



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 225 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCO
ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FONTAINE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_58FISCAL-BF

SL0
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 866 222	39,14	112,92	7 016 000	2 746 062	39,14	2 746 062
Taxe foncière non bâties (TFNB)	247 730	52,49	144,61	251 600	132 065	52,49	132 065
Taxe d'habitation (TH)	4 325 105	25,25	54,49	4 130 000	1 042 825	25,25	1 042 825
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					3 920 952		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	4 184 251	25,25	50,00	4 015 000	506 894	50,00	506.894

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	3 920 952 =				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			65 224	0	- 299 981	51 260	- 183 497

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 4 427 846	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 183 497	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 4 244 349
--	---	--	---	--

À GRENOBLE
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FREDERIC GUIN

Le 10 Avril 2025
Pour la Préfecture,
Pour la Commune,

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/58

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Le rapporteur présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Suite à la délibération du 28 septembre 2023 (majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires) les élus avaient fait le choix de ne pas augmenter les taux des autres impôts sur la fin du mandat et ainsi de maintenir les taux fixés en 2024 soit :

- Taxe d'habitation : 25.25 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.49 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	25,25 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	39,14 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	52,49 %

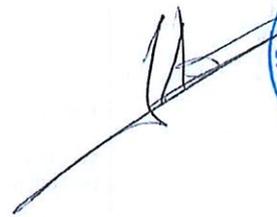
erreurs de plume
39,14 %
52,49 %
25,25 %



CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

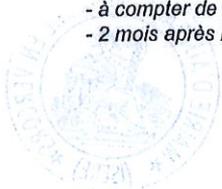
**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE

**Autrans
Méaudre ***
en Vercors

COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :
De conseillers en exercice : 26
De présents : 22
De votants : 22

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n° 25/58

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Le rapporteur présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Suite à la délibération du 28 septembre 2023 (majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires) les élus avaient fait le choix de ne pas augmenter les taux des autres impôts sur la fin du mandat et ainsi de maintenir les taux fixés en 2024 soit :

- Taxe d'habitation : 25.25 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.49 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

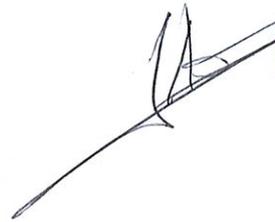
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	25,25 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	39,14 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	52,49 %

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 22

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n° 25/59

CESSION REFUGE DE LA POYA TITRE ONEREUX DES REMONTEES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Vu l'article L.2241-1 de Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le conseil municipal doit délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT précisant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de vente et d'échange.

Vu le courrier en date du 19 décembre 2024 transmis à la Préfecture sollicitant les services pour connaître les conditions de transfert de l'actif entre le Budget Annexe des Remontées Mécaniques et le Budget Principal de la Commune pour le **Bien A-2010RM6 « Refuge de la Poya »**.

Vu la réponse de la Préfecture en date du 18 mars 2025,

Considérant les activités du budget des Remontées Mécaniques (RM) disposant d'un bien « Auberge /Refuge de la Poya » affecté à ce service trois mois par an : (21 décembre N au 10 mars N+1).

Le budget Principal porte les activités de la diversification, nordiques, estivales (VTT, randonnées, bol d'air pour la Molière, accueil des manifestations phares du plateau, séminaires liés à l'environnement, ...) le bâtiment de l'Auberge / Refuge de la Poya est à la croisée de ces animations, services.

Pour réaliser cette opération, le transfert au Budget Principal doit être constaté au moyen d'une **cession à titre onéreux** pour un prix égal à la valeur nette comptable du bien soit **282.054,24€**.

La commune devra poursuivre le plan d'amortissement initial au sein du BP même si le compte d'imputation n'est pas obligatoirement amortissable en M57.

Le bien est affecté dans les faits 3 mois/an au service "RM", le budget Principal devrait refacturer 3/12ième des charges de gestion courante aux Remontées Mécaniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (20 pour, 2 contre, 1 abstention)
Hubert AUDE)

- **APPROUVE** la cession du bien **A-2010RM6 – Refuge de la Poya** pour sa valeur nette comptable de **282.054,24€**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à précéder aux écritures comptables nécessaires à ce transfert et en son absence les adjoints pris dans l'ordre du tableau.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/61

BUDGET COMMUNAL PREVISION 2025 EMPRUNT 900.000€ PREVISION 2026 EMPRUNT 400.000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu le taux de désendettement au 31/12/20024,

Vu la prospective financière réajustée après la réunion du Rapport d'Orientation Budgétaire en date du 27 avril 2025,

Considérant qu'il convient de financer pour les besoins de financement des opérations d'investissement, 2025 et 2026 un emprunt total de 1.300.000,00€ sur deux ans,

Monsieur le Maire sollicite le Conseil au vu de l'article 3° de la délibération du 03 novembre 2022 de procéder à la réalisation de l'emprunt fixé ci-dessous sur les deux années à venir pour le financement des investissements prévus sur les budgets 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de contracter un emprunt de 1.300.000,00 pour le financement des investissements prévus sur les budgets 2025 et 2026.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors
Hubert Arnaud

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, - 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/62

DELIBERATION AUTORISANT L'APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2025

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel **pour le budget 2025**.
- **Fixe** la limite de ces mouvements à 7,5 % (7,5 % étant le maximum) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- **Autorise** le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



Résultats budgétaires de l'exercice

01820 - RM AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 021 467,00	1 703 467,00	2 724 934,00
Titres de recette émis (b)	713 466,73	1 451 512,07	2 164 978,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	713 466,73	1 451 512,07	2 164 978,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 021 467,00	1 703 467,00	2 724 934,00
Mandats émis (f)	307 109,94	1 371 651,76	1 678 761,70
Annulations de mandats (g)	2 010,48	879,13	2 889,61
Depenses nettes (h = f - g)	305 099,46	1 370 772,63	1 675 872,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	408 367,27	80 739,44	489 106,71
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01820 - RM AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RM AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS					
Investissement	280 599,08		408 367,27		688 966,35
Fonctionnement	-249 701,28		80 739,44		-168 961,84
Sous-Total	30 897,80		489 106,71		520 004,51
TOTAL III	30 897,80		489 106,71		520 004,51
TOTAL I + II + III	30 897,80		489 106,71		520 004,51

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/63

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 REMONTÉES MECANIQUES 018 20

Considérant les comptes de gestion 2024 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Jean-Philippe BRUN, comptable public de la Trésorerie de Fontaine,

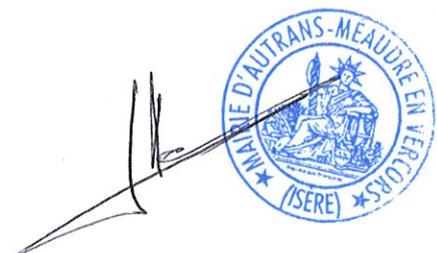
Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget annexe des Remontées mécaniques de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe des Remontées mécaniques conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :
De conseillers en exercice : 26
De présents : 22
De votants : 21

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n° 25/64

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques en date du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse NIVON Adjointe au Maire en charge des finances, et après avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix « pour » et 1 « abstentions ») :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

SYNTHESE CA 2024 - Budget annexe RM 01820			
	Investissement	Exploitation	Total
Recettes Nettes	713 466,73 €	1 451 512,07 €	2 164 978,80 €
Dépenses Nettes	305 099,46 €	1 370 772,63 €	1 675 872,09 €
Déficit -> 2024			
Exédent -> 2024	408 367,27 €	80 739,44 €	
Exédent -> cumulé N-1	280 599,08 €		
Déficit -> cumulé N-1		-249 701,28	
Solde	688 966,35 €	- 168 961,84 €	520 004,51 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_64CARM24-BF



- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**L'Adjointe aux finances,
Maryse NIVON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Commune de AUTRANS MEAUDE EN VERCORS

Budget REMONTEES MECANIQUES 01820

DÉLIBÉRATION DU 10-avr.-25

N°25-65

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	280 599,08		408 367,27	RAR Dépenses	0,00	688 966,35
				0,00		
				Recettes		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	-249 701,28	0,00	80 739,44			-168 961,84

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	0,00
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	0,00
Total affecté au c/ 1068 =	0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2025

Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001 =	688 966,35
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2025, ligne D002 =	-168 961,84
Restes à réaliser en dépenses =	0,00
Restes à réaliser en recettes =	0,00
Recette au C/1068 =	0,00

Fait à Autrans Meaudre en Vercors
Le 10 avril 2025



Nombre de membres en exercice :	26
Présents :	22
Suffrages exprimés :	22
Abs :	0
Pour :	22
Contre :	0

Date de la convocation : 04-avr.-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n°25/66

REMONTEES MECANIQUES

REAJUSTEMENT DUREE D'AMORTISSEMENT DU BIEN M-2008RM2 et DES SUBVENTIONS DONT LE BIEN A BENEFICIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 02 novembre 2017

La rapporteuse rappelle les choix du conseil municipal du 02 novembre 2017 sur la durée des amortissements du budget annexe des remontées mécaniques.

Le bien M-2008RM2 correspond à la création du télésiège du **Gonçon** pour un montant de 2.691.325,61€ (Valeur nette comptable au 31 12 2016).

La règle pour les constructions d'appareil neuf « télésièges, téléskis » avait été définie de 20 à 30ans (DELIB du 2/11/201).

L'imputation comptable initiale au 2131 ne correspond au préalable de la délibération du 02 novembre 2017, **le compte 2151** répond aux critères du bien. Le transfert de compte sera réalisé par une opération d'ordre budgétaire au Chapitre 041 pour la valeur d'origine et les amortissements déjà constatés.

L'amortissement de cette construction neuve imputé avait été défini avec un amortissement sur 20 ans. La mise en service a été effective le 1^{er} janvier 2010, soit 10 ans d'amortissements réalisés.

Considérant la nature du bien, il est possible de procéder à une régularisation de ladite durée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour une **durée d'amortissement de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2010** conduisant à :

1. La bascule d'imputation au compte 2151 avec une durée d'amortissement de 30 ans selon la délibération du 2/11/2017

2. A la prise en compte des corrections nécessaires intégrées au BP 2025 soit une constatation des sur-amortissements sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024 pour un montant de **12.292,30€**. La correction fera l'objet de prévisions budgétaires et d'écritures comptables.
3. A la prise en compte de cette nouvelle durée de 30 ans d'amortissement des subventions comme le bien M-2008RM2 ; conduisant une reprise de subvention complémentaire nécessaire sur la période du **1^{er} janvier 2015** au 31 décembre 2024 est constaté pour le montant de **49.761,33€**. La correction fera l'objet de prévisions budgétaires et d'écritures comptables.

ANNEXE JOINTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le réajustement du bien M-2008RM2 « création du télésiège du Gonçon » sur le **compte 2151** avec une durée d'amortissement de **30 ans**
- **D'INTEGRER** les prévisions budgétaires des suramortissements du bien au compte 28131 (040) et 7811 (042) pour un montant de **12.292,30€**
- **D'INTEGRER** les prévisions budgétaires des reprises d'amortissements des subventions au compte 13918 (040) et 777 (042) pour un montant de **49.761,33€**
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à ces régularisations au BP 2025
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

1. PASSAGE DE 20 à 30 ANS D'AMORTISSEMENT DU BIEN numéro d'inventaire M-2008RM2 – LE GONCON

MÉTIER→IMMOBILISATIONS→INVENTAIRE→CONSULTATION→FICHE INVENTAIRE			1
01820 - RM AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS			
Généralités			
N°inventaire	M-2008RM2 -Ordonnateur		
Catégorie	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 20 AN(S)		
Désignation	TELESIEGE DU GONCON		
Désignation Comp.			
Imputation initiale	2131	Imputation définitive	
Valeurs		Dates	
Valeur initiale du bien	2.691.325,61€	Acquisition	01/01/2015
Amortissements constatés	1.357.955,10€	Mise en service	
Valeur Comptable Nette	1.333.370,51€	Intégration	
Solde provision	0,00€	Sortie	
Solde subvention	0,00€	Affectation	
+/- Value	€	Retour	
		Modalité de sortie	

Mise en service au 1/01/2010.

Amortissement constaté au 31/12/2024 pour une durée d'utilisation de 20 ans : 1 357 955,10

Annuité calculée pour une durée d'amortissement de 30 ans : 89 710,85

Amortissement attendu au 31/12/2024 recalculé pour une durée d'utilisation de 30 ans : 1 345 662,75

Sur-amortissement à constater sur la période déjà amortie : **12 292,30** (par Opération d'Ordre Budgétaire (Chap 040-042))

Ecritures comptables :

- Mandat au compte 28131 (040) : 12.292,30€ n° inventaire : M-2008RM2
- Titre au compte 7811 (042) :



En 2025 après corrections, la situation de la Valeur Nette Comptable (VNC) arrêtée telle que :

Valeur d'Origine : 2 691 325,61

Amortissements cumulés : = 1 345 662,86 (15 x 89 710,85)

Soit une VNC de 1 345 662,86 à amortir sur la durée restante soit 15 ans.

L'annuité retenue sera de 89 710,30 par an

2. PASSAGE DE 20 à 30 ANS AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DU GONCON – Délib du 10 0 4 2025

SUBVENTIONS GONCON						déjà amorti		Au 31/12/2024VALEUR NETTE COMPTABLE	Devant être amorti	DUREE	Manque par année	Reprise amort	Annuité 2025		
1318	2008	30	2038	144	10,00	Subvention CG38 -	663 480,00	22 116,00	331 740,00	17	15	2	44 232,00	22 116,00	
1318	2009	30	2039	144	10,00	TELESIEGE	304 100,00	10 136,67	152 050,00	16	15	1	10 136,67	10 136,67	
1318	2011	30	2041	144	10,00	GONCON	138 220,00	4 607,33	69 110,00	14	15	-1	-4 607,33	4 607,33	
													49 761,33		
							Mdt :	040 cpt 13918		49 761,33 €					
							Titre	042 cpt 777		49 761,33 €					

Ecritures comptables :

- Titre au compte 777 (042) : 49.761,33€
- Mandat au compte 13918 :49.761,33€ (040) : M-2008RM2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



Autrans
Méaudre *
en Vercors

COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 22

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n°25/67

MODALITÉS DE REFACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL DU BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES AU BUDGET COMMUNAL

1^{er} TRIMESTRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 septembre 2023

Les conditions de la délibération du 28 septembre 2023 sont maintenues pour le 1^{er} trimestre 2025 dans le cadre de cette refacturation des frais de personnel au profit du Budget Annexes des remontées mécaniques par le Budget Générale avec les mêmes clés de répartition comme sont présentées ci-après :

- ✓ Poste d'un directeur des remontées mécaniques : 15%,
- ✓ Poste de mécanicien : 50%,
- ✓ Postes de pisteurs des stations alpines : 60%

Les clés de répartition identifiées sont applicables pour le 1^{er} trimestre 2025.

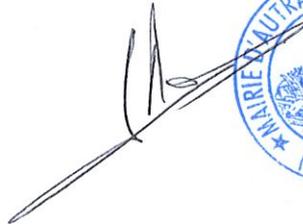
Les charges refacturées correspondent aux salaires bruts des salariés concernés ainsi que les charges patronales associées. Un état annexe détaillant le calcul de ces charges appuiera les mandats et titres comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la refacturation des frais de personnel du budget des remontées mécaniques au budget communal pour le premier trimestre de l'exercice 2025 sur la base des clés de répartition suivantes :
 - ✓ Poste d'un directeur des remontées mécaniques : 15%,
 - ✓ Poste de mécanicien : 50%,
 - ✓ Postes de pisteurs des stations alpines : 60%
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération et en son absence les adjoints pris dans l'ordre du tableau.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE



COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025

Nombre :

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 22

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.

Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire
Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET,
Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.

Délibération n° 25/68

MODALITÉS DE REFACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL DU BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES AU BUDGET COMMUNAL 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 28 septembre 2023 et du 10 avril 2024

La rapporteuse expose que certains postes de la régie des remontées mécaniques sont amenés à intervenir pour le compte d'autres services et activités de la commune.

Au regard des besoins de la commune et afin d'optimiser l'organisation du personnel et des services, certains salariés interviennent de façon pérenne pour le compte de services faisant partie du budget de la commune dans la cadre de la diversification des activités (Hors Station d'hiver) et de la résilience (piscine, nordique, tyrolienne, la Molière, VTT...)

Dans un souci de sincérité budgétaire et de transparence comptable, il convient également sur l'année 2025 d'imputer ces dépenses sur le budget bénéficiant de cette « main d'œuvre ». Afin de ventiler ces dépenses, il convient donc de définir des clés de répartition basées sur le temps passé par les salariés concernés. Ces clés de répartition serviront de référence à la refacturation des frais de personnel imputés au budget communal.

Rappel, il n'est pas possible de répartir directement la paie des salariés à la fois sur le budget annexe des remontées mécaniques et à la fois sur le budget communal. La seule méthode de régularisation possible est la refacturation de ces frais.

Aussi, il est rappelé que la mise à disposition du personnel du budget des remontées mécaniques vers le budget communal n'est pas envisageable car la régie des remontées mécaniques n'est pas dotée de la personnalité morale.

Une analyse de la répartition du temps de travail a été menée et les clés de répartition identifiées sont réactualisés ci-après pour toutes les activités hors hiver **soit sur 8 mois** :

- Poste directeur des remontées mécaniques : 100%,
- Poste de mécanicien : 100%,
- Chef Damage : 100%
- Responsable secteur : 100%

- Agent polyvalent : 100%

Les clés de répartition identifiées sont applicables pour l'exercice 2025 d'avril à novembre avec une avance de trésorerie en début des mois de paye. Une régularisation du mois N sera effective sur l'avance du mois N+1 sur toute la période 2025.

Les charges refacturées correspondent aux salaires bruts des salariés concernés ainsi que les charges patronales associées. Un état annexe détaillant le calcul de ces charges appuiera les mandats et titres comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la refacturation des frais de personnel du budget des remontées mécaniques au budget communal pour l'exercice 2025 sur la base des clés de répartition suivantes :
 - Poste directeur des remontées mécaniques : 100%,
 - Poste de mécanicien : 100%,
 - Chef Damage : 100%
 - Responsable secteur : 100%
 - Agent polyvalent : 100%
- **D'APPROUVER** l'avance de trésorerie en début des mois de paye. Une régularisation du mois N sera effective sur l'avance du mois N+1 sur toute la période 2025.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération et en son absence les adjoints pris dans l'ordre du tableau.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25/69

BUDGET PRIMITIF 2025 - BP 2025 REMONTÉES MECANIQUES

Considérant les articles L.2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires et les réunions de travail qui se sont déroulés depuis le 06 février 2025,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget des remontées mécaniques présenté par l'adjointe en charge des finances,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 20 mars 2025,

Vu la décision de céder à titre onéreux le Bien A-2010RM6 « Refuge de la Poya »,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix (20 voix « pour » et 2 voix « contre » de Lorraine AGOFROY et Hubert AUDE :

- **ADOpte** le budget primitif principal et des remontées mécaniques pour l'exercice 2025 tels que décrits et conformément aux montants ci-dessous :

Budget des Remontées Mécaniques 2025 équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	1.971.897,00	Dépenses :	1.357.391,35
Recettes :	1.971.897,00	Recettes :	1.357.391,35

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_69BPRM25-BF



Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert ARNAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 22</p> <p>Rapporteur : Pascale MORETTI</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert Arnaud, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de: Sabine DOUCHET, Patrick GAUDILLOT, Guillaume HENRY, Bernard ROUSSET.</p>

Délibération n° 25-70

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 25-26 PORTANT SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR ENFANTS ETE 2025

Vu la délibération N°25-26 du 21 février 2025 fixant le plan de financement du séjour enfants été 2025,

Considérant le refus d'octroi de la subvention par la MSA à hauteur de 1500€,

Considérant la demande de subvention portée auprès de la CAF 'Séjour Jeunes', en attente de réponse,

Considérant la nécessité de modifier en conséquence le plan de financement comme suit, afin de combler le non-octroi de la subvention MSA de 1 500 euros :

- Suppression de l'activité 'Arbo magique' d'un montant de 450 euros,
- Augmentation du prix séjour par famille (X30) : passage de 170 euros à 190 euros, soit un montant identique à celui appelé l'année précédente,
- Subvention de la CAF pour un montant de 450 euros ou, si refus de la CAF, octroi d'une subvention complémentaire par le CCAS sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration en ce sens,



Nouveau plan de financement :

SEJOURS ÉTÉ 2025			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
Salaires	4900	Participation des familles	5700 (au lieu de 5100)
Direction	2240		
Animateurs(14j)	2660	CCAS	2950 (au lieu de 2500 si absence subvention CAF)
		Camping	1500
Camping	1500	Canoe	1000
		Materiel pédagogique	350
		Materiel camping	100
Véhicule	1498		
Location	1171	CAF	450
Carburant	327	Commune (masse salariale)	2240
		Total	10890
Activité	1000		
Canoë	1000		
Divers	1992		
Alimentaire	1500		
Matériel Camping,	350		
Matériel pédagogique	100		
Pharmacie	42		
Total	10890		

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement telle que présentée, afin de combler le non-octroi de la subvention MSA à hauteur de 1 500 euros,
- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget de la Commune l'exercice 2025.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,
Hubert Arnaud

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE AUTRANS MEAUDRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005622400013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE FONTAINE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	58
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	60
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	63
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	68

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	71
A1.01 - Opérations non ventilables	74
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	75
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	79
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	86
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	89
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	93
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	95
A1.908 - Fonction 8 - Transports	98
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	102
A2.01 - Opérations non ventilables	104
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	105
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	109
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	113
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	116
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	119
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	120
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	121
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	124
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	126
A2.938 - Fonction 8 - Transports	129

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	133
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	134
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	139
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	141



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	145
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	146
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	147
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	149
B3.1 - Etat des provisions constituées	150
B3.2 - Etalement des provisions	151
B4 - Etat des charges transférées	152
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	153
B6 - Prêts	154
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	155
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	156
B7.3 - Etat des emprunts garantis	157
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	158
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	159
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	160
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	161
B7.8 - Autres engagements donnés	162
B7.9 - Autres engagements reçus	164
B8 - Subventions versées	168
B9 - Etat du personnel	169
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	170
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	171
B11.2 - Liste des établissements publics créés	172
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	173
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	176
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	177
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	180
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	181
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	183
D3 - Décisions en matière de taux	185
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	186
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	187
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	188
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	189
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	190

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; *les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 142

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 350,47
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 530,86
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 280,14
4	Encours de dette / population (2) (3)	782,25
5	DGF / population	376,70
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41,98 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,53 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	50,58 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	30,91 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,13 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	8 921 632,70	10 127 529,32	595 212,28	A1	1 801 108,90	
Investissement	2 243 202,45	2 082 196,12	(3) 67 815,19	A2	-93 191,14	
Fonctionnement	6 678 430,25	8 045 333,20	(4) 527 397,09	A3	1 894 300,04	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	64 823,86	III + IV	95 612,44	B1	30 788,58
Investissement	I	64 823,86	III	95 612,44	B2	30 788,58
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 831 897,48
Investissement	A2 + B2	-62 402,56
Fonctionnement	A3 + B3	1 894 300,04

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 64 823,86
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1060	Opération d'équipement n° 1060	14 883,94
1400	Opération d'équipement n° 1400	15 575,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	34 364,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 95 612,44
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	95 612,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 420 617,00	4 483 019,56
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	64 823,86	95 612,44
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 93 191,14	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 578 632,00	4 578 632,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	8 455 747,00	7 951 967,04
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 503 779,96
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		8 455 747,00	8 455 747,00
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		13 034 379,00	13 034 379,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPGOM25-BF




II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	53 227,00	0,00	172 770,00	172 770,00	172 770,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 004 292,00	64 823,86	3 784 609,14	3 784 609,14	3 849 433,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 057 519,00	64 823,86	3 957 379,14	3 957 379,14	4 022 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	13 549,86	13 549,86	13 549,86
13	Subventions d'investissement (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	509 273,00	0,00	449 688,00	449 688,00	449 688,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		539 273,00	0,00	463 237,86	463 237,86	463 237,86
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 596 792,00	64 823,86	4 420 617,00	4 420 617,00	4 485 440,86

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 596 792,00	64 823,86	4 420 617,00	4 420 617,00	4 485 440,86
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	93 191,14
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 578 632,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	400 109,00	95 612,44	302 140,56	302 140,56	397 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 109,00	95 612,44	1 202 140,56	1 202 140,56	1 297 753,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	321 700,00	0,00	409 000,92	409 000,92	409 000,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 320 000,00	0,00	1 390 520,08	1 390 520,08	1 390 520,08
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	12 140,00	0,00	260 800,00	260 800,00	260 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		1 653 840,00	0,00	2 210 321,00	2 210 321,00	2 210 321,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 453 949,00	95 612,44	3 412 461,56	3 412 461,56	3 508 074,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 044 356,00		1 000 625,00	1 000 625,00	1 000 625,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	23 000,00		69 933,00	69 933,00	69 933,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 067 356,00		1 070 558,00	1 070 558,00	1 070 558,00

TOTAL	3 521 305,00	95 612,44	4 483 019,56	4 483 019,56	4 578 632,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 578 632,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 070 558,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 080 659,00	0,00	2 923 900,00	2 923 900,00	2 923 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 800 000,00	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
014	Atténuations de produits	693 899,00	0,00	635 469,00	635 469,00	635 469,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	520 998,00	0,00	588 820,00	588 820,00	588 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 095 556,00	0,00	7 248 189,00	7 248 189,00	7 248 189,00
66	Charges financières	92 715,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
67	Charges spécifiques (3)	9 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	60 825,00		62 000,00	62 000,00	62 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 258 096,00	0,00	7 385 189,00	7 385 189,00	7 385 189,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 044 356,00		1 000 625,00	1 000 625,00	1 000 625,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	23 000,00		69 933,00	69 933,00	69 933,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 067 356,00		1 070 558,00	1 070 558,00	1 070 558,00

TOTAL	8 325 452,00	0,00	8 455 747,00	8 455 747,00	8 455 747,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 455 747,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	108 200,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 152 550,00	0,00	1 256 656,04	1 256 656,04	1 256 656,04
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	200 000,00	0,00	19 254,00	19 254,00	19 254,00
731	Fiscalité locale	4 624 287,00	0,00	4 928 727,00	4 928 727,00	4 928 727,00
74	Dotations et participations (3)	1 383 489,00	0,00	1 480 740,00	1 480 740,00	1 480 740,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	258 160,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 726 686,00	0,00	7 949 377,04	7 949 377,04	7 949 377,04
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 590,00	1 590,00	1 590,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	825,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	503 779,96
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 455 747,00
--	---------------------

Pour information :

<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</p>	1 070 558,00
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 549,86	0,00	13 549,86
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	449 688,00	0,00	449 688,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	30 459,46		30 459,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	172 770,00	0,00	172 770,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 818 973,54	0,00	3 818 973,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 485 440,86	0,00	4 485 440,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	93 191,14
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 578 632,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 923 900,00		2 923 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 100 000,00		3 100 000,00
014	Atténuations de produits	635 469,00		635 469,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	588 820,00	0,00	588 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	73 000,00	0,00	73 000,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	62 000,00	69 933,00	131 933,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 000 625,00	1 000 625,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 385 189,00	1 070 558,00	8 455 747,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 455 747,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

DZ

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	409 000,92	0,00	409 000,92
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	397 753,00	0,00	397 753,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	900 000,00	0,00	900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	260 800,00	0,00	260 800,00
28	Amortissement des immobilisations		69 933,00	69 933,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000 625,00	1 000 625,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00		150 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 117 553,92	1 070 558,00	3 188 111,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

1 390 520,08

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 578 632,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	38 000,00		38 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 656,04		1 256 656,04
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 254,00		19 254,00
731	Fiscalité locale	4 928 727,00		4 928 727,00
74	Dotations et participations (8)	1 480 740,00		1 480 740,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	226 000,00	0,00	226 000,00
76	Produits financiers	1 590,00	0,00	1 590,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 951 967,04	0,00	7 951 967,04

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		503 779,96
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 455 747,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 596 792,00	64 823,86	0,00	4 420 617,00	4 420 617,00	0,00	4 420 617,00	4 485 440,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 227,00	0,00	0,00	172 770,00	172 770,00	0,00	172 770,00	172 770,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	610 565,47	34 364,40	0,00	3 784 609,14	3 784 609,14	0,00	3 784 609,14	3 818 973,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 393 726,53	30 459,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 459,46
Total des dépenses d'équipement		2 057 519,00	64 823,86	0,00	3 957 379,14	3 957 379,14	0,00	3 957 379,14	4 022 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		13 549,86	13 549,86		13 549,86	13 549,86
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	509 273,00	0,00		449 688,00	449 688,00		449 688,00	449 688,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		539 273,00	0,00	0,00	463 237,86	463 237,86	0,00	463 237,86	463 237,86
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 596 792,00	64 823,86	0,00	4 420 617,00	4 420 617,00	0,00	4 420 617,00	4 485 440,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

93 191,14

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	information dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 (BAP N-1 vote))
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 578 632,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 201 305,00	95 612,44	3 092 499,48	3 092 499,48	3 188 111,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 109,00	95 612,44	302 140,56	302 140,56	397 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 109,00	95 612,44	1 202 140,56	1 202 140,56	1 297 753,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	321 700,00	0,00	409 000,92	409 000,92	409 000,92
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 140,00	0,00	260 800,00	260 800,00	260 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		333 840,00	0,00	819 800,92	819 800,92	819 800,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 133 949,00	95 612,44	2 021 941,48	2 021 941,48	2 117 553,92
021	Virement de la section de fonctionnement	1 044 356,00		1 000 625,00	1 000 625,00	1 000 625,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	23 000,00		69 933,00	69 933,00	69 933,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 067 356,00		1 070 558,00	1 070 558,00	1 070 558,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

1 390 520,08

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DÉL25_60BPCOM25-BF

TOTAL
 (RAR N-1 + Vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					4 578 632,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 596 792,00	64 823,86	0,00	4 420 617,00	4 420 617,00	0,00	4 420 617,00	4 485 440,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 227,00	0,00	0,00	172 770,00	172 770,00	0,00	172 770,00	172 770,00
2031	Frais d'études	53 227,00	0,00		172 770,00	172 770,00	0,00	172 770,00	172 770,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	610 565,47	34 364,40	0,00	3 784 609,14	3 784 609,14	0,00	3 784 609,14	3 818 973,54
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		24 910,00	24 910,00	0,00	24 910,00	24 910,00
2128	Autres agencements et aménagements	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	285 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
21318	Autres bâtiments publics	85 502,47	0,00		175 328,32	175 328,32	0,00	175 328,32	175 328,32
21351	Bâtiments publics	0,00	4 662,00		1 451 664,22	1 451 664,22	0,00	1 451 664,22	1 456 326,22
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		316 855,00	316 855,00	0,00	316 855,00	316 855,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	29 702,40		828 071,20	828 071,20	0,00	828 071,20	857 773,60
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		27 226,00	27 226,00	0,00	27 226,00	27 226,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	9 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	7 266,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 850,00	0,00		96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		196 800,00	196 800,00	0,00	196 800,00	196 800,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		361 800,00	361 800,00	0,00	361 800,00	361 800,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 hors AP + Vote) III = I + II	
2188	Autres immobilisations corporelles	114 447,00	0,00		53 954,40	53 954,40	0,00	53 954,40	53 954,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 393 726,53	30 459,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 459,46
Total des dépenses d'équipement		2 057 519,00	64 823,86	0,00	3 957 379,14	3 957 379,14	0,00	3 957 379,14	4 022 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		13 549,86	13 549,86		13 549,86	13 549,86
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		13 549,86	13 549,86		13 549,86	13 549,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	509 273,00	0,00		449 688,00	449 688,00		449 688,00	449 688,00
1641	Emprunts en euros	509 273,00	0,00		449 688,00	449 688,00		449 688,00	449 688,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		539 273,00	0,00	0,00	463 237,86	463 237,86	0,00	463 237,86	463 237,86
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 596 792,00	64 823,86	0,00	4 420 617,00	4 420 617,00	0,00	4 420 617,00	4 485 440,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + AP + Vote) III = I + II
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
105	CIMETIERES		76 356,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	AIRES DE LOISIRS		209 647,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1060	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS D'AUTRANS		752 797,77	14 883,94	0,00	0,00	0,00	0,00
1061	RESEAU DE CHALEUR CENTRE NORDIQUE		474 829,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	REHABILITATION PISCINE MEAUDRE		150 651,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1080	DT-ECOLES		291 018,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1090	VOIRIES -TRAVAUX ROUTES ET CHEMINS		1 147 339,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10910	DECI-POTEAUX INCENDIE		6 612,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1110	ECLAIRAGE PUBLIC ET ELEC		127 626,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	ENFOUISSEMENT ER TELECOM		102 573,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1120	SERVICE SPORTIF NORDIQUE		746 980,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1130	PISCINE AUTRANS		451 680,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1140	NEIGE DE CULTURE GEVE		61 116,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	PISTES VTT		49 310,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	ACHAT MATERIEL ET MOBILIER		122 784,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1300	OFFICE DE TOURISME/APC		782 914,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS MEAUDRE		181 093,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1400	AIRE DE LOISIRS DE CLARET		406 402,26	15 575,52	0,00	0,00	0,00	0,00
144	AMENAGEMENT SECURITE PRUDHOMMES		137 352,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1500	MATERIEL COMMUN DIVERS OUTILLAGES		342 629,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1600	ETUDES DIVERSES		64 442,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1700	AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS		76 962,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1800	GARAGE DE LA SURE		544 516,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2100	TYROLIENNE		798 444,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2200	TREMPAINS		648 759,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2300	PROJETS PARTICIPATIFS ET ENVIRONNEMENT		22 872,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2700	AMENAGEMENT ET SECURISATION VILLAGE MEAUDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			8 777 715,06	30 459,46	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : CIMETIERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		76 356,90	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 356,90	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	74 154,90	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	2 202,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 700,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11 700,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	11 700,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : AIRES DE LOISIRS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		209 647,08	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	209 647,08	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 090,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	106 850,84	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	77 883,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 823,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		58 200,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	58 200,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	58 200,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1060
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS D'AUTRANS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		752 797,77	a 14 883,94	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	751 182,77	14 883,94	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 188,80	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	4 886,64	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	76 413,06	11 411,68	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	561 138,89	3 472,26	0,00	0,00
2138	Autres constructions	74 999,94	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	12 144,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 707,84	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 703,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 615,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 615,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		40 815,50	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	40 815,50	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	28 922,50	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	11 893,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-14 883,94

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1061
LIBELLE : RESEAU DE CHALEUR CENTRE NORDIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		474 829,76	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	474 829,76	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	474 829,76	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : REHABILITATION PISCINE MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		150 651,27	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	111 051,27	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	111 051,27	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	39 600,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	39 600,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1080
LIBELLE : DT-ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		291 018,83	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	291 018,83	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	967,13	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	183 686,65	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 832,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	97 935,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 597,65	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		126 802,61	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	126 802,61	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	123 488,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 314,61	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1090
LIBELLE : VOIRIES -TRAVAUX ROUTES ET CHEMINS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 147 339,10	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 152,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 152,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 146 187,10	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	2 472,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	785 730,54	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	282 977,39	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	48 403,39	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	912,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 691,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		266 310,35	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	266 310,35	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	266 310,35	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10903
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIE PARKING 6-2-21968
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	22 472,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	22 472,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	22 472,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**22 472,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10910
LIBELLE : DECI-POTEAUX INCENDIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 612,78	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 612,78	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	6 612,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1110
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC ET ELEC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		127 626,52	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 626,52	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	124 999,72	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 626,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 752,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 752,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 752,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : ENFOUISSEMENT ER TELECOM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		102 573,48	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	27 906,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	27 906,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 667,48	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	74 667,48	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1120
LIBELLE : SERVICE SPORTIF NORDIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		746 980,19	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	746 980,19	0,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	39 173,89	0,00	0,00		0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	11 899,49	0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	308 621,37	0,00	0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	10 483,76	0,00	0,00		0,00
215731	Matériel roulant	144 012,58	0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 900,23	0,00	0,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	137 434,57	0,00	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	10 571,47	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	80 882,83	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		83 982,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	83 982,00	0,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 200,00	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	58 782,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1130
LIBELLE : PISCINE AUTRANS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		451 680,28	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	451 680,28	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	293 732,46	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 887,29	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	155 060,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		267 543,70	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	267 543,70	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	170 922,78	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 232,92	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	76 388,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1140
LIBELLE : NEIGE DE CULTURE GEVE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		61 116,62	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	61 116,62	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	57 881,42	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 235,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : PISTES VTT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		49 310,32	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 310,32	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	34 849,71	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	11 218,81	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 241,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		9 220,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	9 220,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	9 220,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : ACHAT MATERIEL ET MOBILIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		122 784,06	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	600,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122 184,06	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	19 546,09	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	65 303,73	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 606,84	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 981,19	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 746,21	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1300
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME/APC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		782 914,52	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 641,32	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 641,32	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	765 273,20	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	765 273,20	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		364 010,33	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	364 010,33	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 410,33	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	131 850,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	227 750,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		181 093,46	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	181 093,46	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	28 126,50	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	147 050,96	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	5 916,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		21 515,89	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	21 515,89	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 577,89	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	11 938,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1400
LIBELLE : AIRE DE LOISIRS DE CLARET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		406 402,26	a 15 575,52	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 400,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 400,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	398 002,26	15 575,52	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	44 227,18	15 575,52	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	309 291,32	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	42 740,16	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 743,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		136 285,00	c 57 140,44	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	136 285,00	57 140,44	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	26 372,44	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	136 285,00	30 768,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**41 564,92**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144
LIBELLE : AMENAGEMENT SECURITE PRUDHOMMES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		137 352,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 200,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 200,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	26 000,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	26 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	104 152,60	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	104 152,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		55 456,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	55 456,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 456,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1500
LIBELLE : MATERIEL COMMUN DIVERS OUTILLAGES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		342 629,03	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	342 629,03	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	51 205,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	62 899,45	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	182 831,64	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	496,62	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 196,32	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1600
LIBELLE : ETUDES DIVERSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		64 442,76	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 954,01	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	61 954,01	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 488,75	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 488,75	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1700
LIBELLE : AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		76 962,94	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 962,94	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	76 962,94	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		24 650,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	24 650,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 650,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1800
LIBELLE : GARAGE DE LA SURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		544 516,18	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 516,18	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	544 516,18	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		120 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	120 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	120 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2100
LIBELLE : TYROLIENNE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		798 444,11	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	798 444,11	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	788 507,42	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 936,69	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		295 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	295 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	195 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	100 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2200
LIBELLE : TREPLINS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		648 759,93	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	648 759,93	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	648 759,93	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		361 876,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	361 876,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	93 050,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	268 826,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2300
LIBELLE : PROJETS PARTICIPATIFS ET ENVIRONNEMENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		22 872,31	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 872,31	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, out. techniques	1 092,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 780,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2700
LIBELLE : AMENAGEMENT ET SECURISATION VILLAGE MEAUDRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 201 305,00	95 612,44	3 092 499,48	3 092 499,48	3 188 111,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 109,00	95 612,44	302 140,56	302 140,56	397 753,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	79 054,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	154 655,44	26 372,44	72 067,56	72 067,56	98 440,00
1323	Subv. non transf. Départements	130 489,56	69 240,00	100 073,00	100 073,00	169 313,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	35 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	400 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 109,00	95 612,44	1 202 140,56	1 202 140,56	1 297 753,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	321 700,00	0,00	409 000,92	409 000,92	409 000,92
10222	FCTVA	190 000,00	0,00	339 000,92	339 000,92	339 000,92
10226	Taxe d'aménagement	131 700,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 140,00	0,00	260 800,00	260 800,00	260 800,00
27638	Créance Autres établissements publics	12 140,00	0,00	260 800,00	260 800,00	260 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		333 840,00	0,00	819 800,92	819 800,92	819 800,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 133 949,00	95 612,44	2 021 941,48	2 021 941,48	2 117 553,92
021	Virement de la section de fonctionnement	1 044 356,00		1 000 625,00	1 000 625,00	1 000 625,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	23 000,00		69 933,00	69 933,00	69 933,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	5 300,00		4 955,00	4 955,00	4 955,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 100,00		4 028,00	4 028,00	4 028,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		5 639,00	5 639,00	5 639,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	8 800,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		7 186,00	7 186,00	7 186,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		911,00	911,00	911,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00		19 854,00	19 854,00	19 854,00
281351	Bâtiments publics	0,00		22 626,00	22 626,00	22 626,00
281533	Réseaux câblés	3 800,00		3 734,00	3 734,00	3 734,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 067 356,00		1 070 558,00	1 070 558,00	1 070 558,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 325 452,00	0,00	0,00	8 455 747,00	8 455 747,00	0,00	8 455 747,00	8 455 747,00
011	Charges à caractère général (3)	3 080 659,00	0,00	0,00	2 923 900,00	2 923 900,00	0,00	2 923 900,00	2 923 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 800 000,00	0,00		3 100 000,00	3 100 000,00		3 100 000,00	3 100 000,00
014	Atténuations de produits	693 899,00	0,00		635 469,00	635 469,00		635 469,00	635 469,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	520 998,00	0,00	0,00	588 820,00	588 820,00	0,00	588 820,00	588 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 095 556,00	0,00	0,00	7 248 189,00	7 248 189,00	0,00	7 248 189,00	7 248 189,00
66	Charges financières	92 715,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
67	Charges spécifiques (3)	9 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	60 825,00			62 000,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		162 540,00	0,00	0,00	137 000,00	137 000,00		137 000,00	137 000,00
Total des dépenses réelles		7 258 096,00	0,00	0,00	7 385 189,00	7 385 189,00	0,00	7 385 189,00	7 385 189,00
023	Virement à la section d'investissement	1 044 356,00			1 000 625,00	1 000 625,00		1 000 625,00	1 000 625,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	23 000,00			69 933,00	69 933,00		69 933,00	69 933,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 067 356,00			1 070 558,00	1 070 558,00		1 070 558,00	1 070 558,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

8 455 747,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF





III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04
013	Atténuations de charges (2)	108 200,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 152 550,00	0,00	1 256 656,04	1 256 656,04	1 256 656,04
73	Impôts et taxes (sauf 731)	200 000,00	0,00	19 254,00	19 254,00	19 254,00
731	Fiscalité locale	4 624 287,00	0,00	4 928 727,00	4 928 727,00	4 928 727,00
74	Dotations et participations (2)	1 383 489,00	0,00	1 480 740,00	1 480 740,00	1 480 740,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	258 160,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
Total des recettes de gestion des services		7 726 686,00	0,00	7 949 377,04	7 949 377,04	7 949 377,04
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 590,00	1 590,00	1 590,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	825,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		2 825,00	0,00	2 590,00	2 590,00	2 590,00
Total des recettes réelles		7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	503 779,96
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 455 747,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 325 452,00	0,00	0,00	8 455 747,00	8 455 747,00	0,00	8 455 747,00	8 455 747,00
011	Charges à caractère général (4)	3 080 659,00	0,00	0,00	2 923 900,00	2 923 900,00	0,00	2 923 900,00	2 923 900,00
6042	Achats de prestations de services	287 087,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	40 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60611	Eau et assainissement	50 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	200 000,00	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
60613	Chauffage urbain	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
60621	Combustibles	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60622	Carburants	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60623	Alimentation	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	31 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	100 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	9 660,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	20 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 122,00	0,00	0,00	12 100,00	12 100,00	0,00	12 100,00	12 100,00
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
611	Contrats de prestations de services	69 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	30 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	190 000,00	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	120 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	III = I + II
6156	Maintenance	108 100,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6161	Multirisques	62 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	21 900,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	61 783,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	16 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	471 200,00	0,00		275 000,00	275 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	150 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 100,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 900,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	320 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 100,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	22 407,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 800 000,00	0,00		3 100 000,00	3 100 000,00		3 100 000,00	3 100 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	
			I					Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
						II			
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 100 000,00	0,00		1 150 000,00	1 150 000,00		1 150 000,00	1 150 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
64131	Rémunérations	900 000,00	0,00		950 000,00	950 000,00		950 000,00	950 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	19 900,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400 000,00	0,00		410 000,00	410 000,00		410 000,00	410 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	14 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits	693 899,00	0,00		635 469,00	635 469,00		635 469,00	635 469,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	250 000,00	0,00		209 620,00	209 620,00		209 620,00	209 620,00
739221	FNGIR	324 979,00	0,00		299 981,00	299 981,00		299 981,00	299 981,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	106 920,00	0,00		114 868,00	114 868,00		114 868,00	114 868,00
7398	Revers., restitutions et préł. divers	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	520 998,00	0,00	0,00	588 820,00	588 820,00	0,00	588 820,00	588 820,00
65311	Indemnités de fonction	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	54 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 748,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Vote)	
			I					Crédits gérés hors AE	III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 400,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	122 600,00	0,00		122 950,00	122 950,00	0,00	122 950,00	122 950,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	100 000,00	0,00		28 700,00	28 700,00	0,00	28 700,00	28 700,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		116 470,00	116 470,00	0,00	116 470,00	116 470,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	1 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	180 000,00	0,00		205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 095 556,00	0,00	0,00	7 248 189,00	7 248 189,00	0,00	7 248 189,00	7 248 189,00
66	Charges financières	92 715,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	81 715,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	9 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	60 825,00			62 000,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	60 825,00			62 000,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		162 540,00	0,00	0,00	137 000,00	137 000,00		137 000,00	137 000,00
Total des dépenses réelles		7 258 096,00	0,00	0,00	7 385 189,00	7 385 189,00	0,00	7 385 189,00	7 385 189,00
023	Virement à la section d'investissement	1 044 356,00			1 000 625,00	1 000 625,00		1 000 625,00	1 000 625,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	23 000,00			69 933,00	69 933,00		69 933,00	69 933,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	23 000,00			69 933,00	69 933,00		69 933,00	69 933,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 067 356,00			1 070 558,00	1 070 558,00		1 070 558,00	1 070 558,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04
013	Atténuations de charges (3)	108 200,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 500,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	7 700,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65869	Remboursements frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 152 550,00	0,00	1 256 656,04	1 256 656,04	1 256 656,04
7018	Autres ventes de produits finis	45 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Red. occupation dom. public	21 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	1 050,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70382	Redevances de ski de fond	670 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	700,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	120 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7066	Redevances services à caractère social	116 300,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	50 000,00	0,00	136 356,04	136 356,04	136 356,04
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	35 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	200 000,00	0,00	19 254,00	19 254,00	19 254,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	19 254,00	19 254,00	19 254,00
731	Fiscalité locale	4 624 287,00	0,00	4 928 727,00	4 928 727,00	4 928 727,00
73111	Impôts directs locaux	4 438 787,00	0,00	4 537 727,00	4 537 727,00	4 537 727,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73154	Droits de place	12 700,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
731721	Taxe de séjour	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
7318	Autres	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 383 489,00	0,00	1 480 740,00	1 480 740,00	1 480 740,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	749 206,00	0,00	740 815,00	740 815,00	740 815,00
741121	DSR des communes	366 644,00	0,00	401 459,00	401 459,00	401 459,00
741127	DNP des communes	82 639,00	0,00	41 320,00	41 320,00	41 320,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	333,00	333,00	333,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	58 750,00	58 750,00	58 750,00
7473	Participation départements	80 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
747818	Autres	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
747888	Autres	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	31 300,00	31 300,00	31 300,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 000,00	0,00	15 738,00	15 738,00	15 738,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	43 539,00	43 539,00	43 539,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	49 486,00	49 486,00	49 486,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	258 160,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
752	Revenus des immeubles	82 160,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	120 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	56 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion des services		7 726 686,00	0,00	7 949 377,04	7 949 377,04	7 949 377,04
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	1 590,00	1 590,00	1 590,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	0,00	0,00	1 490,00	1 490,00	1 490,00
7688	Autres	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	825,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	825,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles		7 729 511,00	0,00	7 951 967,04	7 951 967,04	7 951 967,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voté	II	III = I + II
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00		0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AT.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AT.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

S²LO
 IV
AT.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AT.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AT.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AT.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

AZ.934-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 490 096,80									
1641 Emprunts en euros (total)					6 490 096,80									
00000549047	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	14/12/2023		01/06/2024	400 000,00	F		4,200	4,244		T	C		A-1
00000642448	Agence C.R.C.A.M ISERE	28/07/2011		29/09/2011	229 650,00	F		3,780	3,780		A	X Echéance constante		A-1
00000814143	Agence C.R.C.A.M ISERE	07/05/2012		02/01/2013	300 000,00	F		5,020	5,020		S	X Echéance constante		A-1
00000966472	Agence C.R.C.A.M ISERE	19/07/2013		05/02/2014	200 000,00	F		4,100	4,100		S	X Echéance constante		A-1
00001059451	Agence C.R.C.A.M ISERE	05/11/2014		19/05/2015	40 600,00	F		3,300	3,300		S	X Echéance constante		A-1
1233958	Agence C.R.C.A.M ISERE	30/07/2015		09/10/2015	123 400,00	F		2,220	2,220		A	X Echéance constante		A-1
204775G	SOCIETE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/11/2012		01/12/2013	50 000,00	F		3,950	3,950		A	X Echéance constante		A-1
5012018-1366387	CAISSE EPARGNE	04/11/2021		25/02/2022	400 000,00	F		0,820	0,820		T	X Echéance constante		A-1
9024197	SOCIETE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/08/2013		01/12/2013	200 000,00	F		0,350	1,865		T	C		A-1
9109652/3764291	SOCIETE CAISSE D EPARGNE	02/05/2012		25/01/2013	140 000,00	F		4,850	4,850		S	X Echéance constante		A-1
9210203	CAISSE EPARGNE	19/11/2012		25/05/2013	60 000,00	F		4,600	4,600		T	X Echéance constante		A-1
9431648	SOCIETE CAISSE D EPARGNE	17/05/2013		25/09/2013	100 000,00	F		4,060	4,060		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE EPARGNE	17/09/2014		25/11/2015	150 000,00	F		3,900	3,900		A	X Echéance constante		A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0110C03	CAISSE EPARGNE	25/10/2010		25/06/2011	55 000,00	F		3,140	3,140		A	X Echéance constante		A-1
MON260476EUR/02	STE ANONYME CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/07/2008		01/12/2008	300 000,00	F		5,060	5,060		T	X Echéance constante		A-1
MON525299EUR/MON521530	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	03/08/2018		01/12/2018	500 000,00	F		1,400	1,400		T	X Echéance constante		A-1
MON544474EUR	STE ANONYME LA BANQUE POSTALE	30/12/2022		01/06/2023	400 000,00	F		3,420	3,468		T	X Echéance constante	O	A-1
MPH509371/MPH240351	STE ANONYME CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/06/2006		01/10/2006	2 841 446,80	R	EURIBOR	4,440	3,788		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
1	FAURE GAEL	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					6 490 096,80											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 457 828,17					419 646,33	70 860,68	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 457 828,17					419 646,33	70 860,68	0,00	0,00
00000549047		0,00	A-1	385 000,00	19,17	F		4,244	20 000,00	15 855,00	0,00	0,00
00000642448		0,00	A-1	73 430,43	5,67	F		3,780	12 955,05	3 636,83	0,00	0,00
00000814143		0,00	A-1	79 028,28	2,50	F		5,020	25 048,07	3 656,75	0,00	0,00
00000966472		0,00	A-1	110 087,78	8,58	F		4,100	10 342,17	4 408,65	0,00	0,00
00001059451		0,00	A-1	15 798,08	4,83	F		3,300	2 956,31	497,13	0,00	0,00
1233958		0,00	A-1	44 887,38	4,75	F		2,220	8 589,26	996,50	0,00	0,00
204775G		0,00	A-1	12 447,93	2,92	F		3,950	3 989,66	491,69	0,00	0,00
5012018-1366387		0,00	A-1	344 096,75	16,83	F		0,820	18 941,79	2 763,45	0,00	0,00
9024197		0,00	A-1	96 428,61	9,58	F		1,865	9 890,12	2 279,94	0,00	0,00
9109652/3764291		0,00	A-1	36 567,32	2,50	F		4,850	11 609,89	1 634,43	0,00	0,00
9210203		0,00	A-1	16 694,06	3,08	F		4,600	4 874,88	684,64	0,00	0,00
9431648		0,00	A-1	29 012,91	3,42	F		4,060	7 875,16	1 059,04	0,00	0,00
A0110C03		0,00	A-1	89 174,55	9,83	F		3,900	7 461,94	3 477,81	0,00	0,00
MON260476EUR/02		0,00	A-1	4 466,51	0,42	F		3,140	4 466,51	140,20	0,00	0,00
MON525299EUR/MON521530		0,00	A-1	81 291,88	3,67	F		5,060	20 201,83	3 734,05	0,00	0,00
MON544474EUR		0,00	A-1	304 319,33	8,67	F		1,400	32 925,72	4 088,12	0,00	0,00
MPH509371/MPH240351		0,00	A-1	374 834,03	18,17	F		3,468	15 068,44	12 627,44	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		360 262,34	1,50	R	EURIBOR	3,788	202 449,53	8 829,01	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 457 828,17					419 646,33	70 860,68	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 457 828,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV
B1.7

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
		0
		01/01/2000

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	62 000,00		0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
Provisions pour litiges	60 000,00		0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
ECOUGES	60 000,00	10/04/2025	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
ABSENCES DE PAIEMENT	2 000,00	10/04/2025	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	62 000,00		0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	62 000,00		0,00	62 000,00	0,00	62 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV
D4

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV
 57.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S²LOIV
BT.4

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	490 507,01
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	490 507,01
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 951 967,04
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,17

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LOIV
B.F.S

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

57.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					171 370,00
65748	1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL AUTRANS-MEAUDRE	Autre personne de droit privé	4 000,00
65748	2	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	Autre personne de droit privé	12 000,00
65748	3	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association LA FOULEE BLANCHE	Association	14 000,00
65748	4	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSOC PARENTS D'ELEVES	Autre personne de droit privé	1 300,00
65748	5	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association SOUPAPE ASS PARENTS ELEVES	Autre personne de droit privé	1 300,00
65748	6	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Ecole COOP SCOLAIRE MATERNELLE	Autre personne de droit privé	606,00
65748	7	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Ecole COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE AUT	Autre personne de droit privé	1 237,50
65748	8	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Ecole COOPERATIVE SCOLAIRE ECOL MAT	Autre personne de droit privé	606,00
65748	9	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Ecole COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Autre personne de droit privé	1 666,50
65748	10	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association ASSOC DRABONS ET CHIEU	Autre personne de droit privé	3 900,00
65748	11	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association BIBLIOTHEQUE OISEAU LYRE	Association	3 200,00
65748	12	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association CLUB CLARET GENERATION MOUVEMENT	Autre personne de droit privé	250,00
65748	13	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association CLUB DU MEAUDRET	Autre personne de droit privé	250,00
65748	14	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association FNACA AUTRANS	Autre personne de droit privé	180,00
65748	15	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Autre personne de droit privé	180,00
65748	16	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Autre personne de droit privé	180,00
65748	17	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Syndicat SYNDICAT AGRICOLE D'AUTRANS	Autre personne de droit privé	1 300,00
65748	18	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Syndicat SYNDICAT AGRICOLE MEAUDRE	Autre personne de droit privé	2 300,00
65748	19	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association ASS LA CLEF DES CHANTS	Association	400,00
65748	20	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association LOV'IN POLE	Association	250,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF
 Montant de la subvention : 13 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	21	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association SKI AMICAL MEAUDRAIS	Association	13 000,00
65748	22	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association VERCORS JUDO	Association	500,00
65748	23	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association TENNIS CLUB D'AUTRANS	Association	2 500,00
65748	24	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association UNION SPORTIVE AUTRANAISE	Association	1 000,00
65748	25	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association MEAUDRE REEL	Autre personne de droit privé	250,00
65748	26	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association SOUK A MALICE	Autre personne de droit privé	500,00
65748	27	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association THEATRE ET CIE EN VERCORS	Association	600,00
65748	28	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association LA CABANE 44	Association	800,00
65748	29	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association CAP VERCORS	Association	3 000,00
65748	30	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association ESPECES D'ESPACES	Association	300,00
65748	31	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Ecole COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE AUT	Autre personne de droit privé	1 887,00
65748	32	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Ecole COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Autre personne de droit privé	3 464,00
65748	33	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Etablissement CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION AUVERGNE-RHONE-AL	Etablissement de droit public	200,00
65748	34	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association MAISON FAMILIALE RURALE	Association	100,00
65748	35	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association MFR COUBLEVIE	Association	100,00
65748	36	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association AMICALE SAPEURS POMPIERS	Autre personne de droit privé	1 200,00
65748	37	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	Autre personne de droit privé	24 263,00
65748	38	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association ASSOC MEAUDRE ANIMATION	Autre personne de droit privé	29 000,00
65748	39	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	Association UNION SPORTIVE AUTRANAISE	Association	39 500,00
65748	40	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association MAISON FAMIL RURALE DEDUC ORIEN DE MOZAS	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	2,00	28,00	9,00	9,00	18,00
Adjoint administratif	C	9,00	1,00	10,00	5,00	1,00	6,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Attaché Territorial	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	13,00	40,00	20,00	14,00	34,00
Adjoint technique	C	9,00	12,00	21,00	11,00	9,00	20,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6,00	1,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal 1e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien ppal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
Conseiller APS principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant de conserv du patrimoine	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent Animation	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Apprentissage	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Directrice Générale des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		58,00	19,00	77,00	36,00	28,00	64,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 006 100,00		
Adjoint administratif	C	ADM		36 000,00	A	CDD
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	ADM		142 400,00	A	CDD
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM		38 400,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH		274 800,00	A	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH		41 800,00	A	CDD
Apprentissage	C	OTR		22 100,00	A Apprentissage	A
Assistant de conserv du patrimoine	B	CULT		5 500,00	A	CDD
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	CULT		43 200,00	A	CDI
Attaché Territorial	A	ADM		62 400,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM		90 000,00	A	CDD
Rédacteur principal 1ère classe	B	ADM		43 200,00	A	CDD
Technicien	B	TECH		49 800,00	A	CDD
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH		41 300,00	A	CDI
Technicien ppal 1ère classe	B	TECH		63 600,00	A	CDD
Technicien ppal 2ème classe	B	TECH		51 600,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				533 200,00		
Accroissement temporaire	C	TECH		18 900,00	A Accroissement	A
Chantiers jeunes	C	OTR		4 300,00	A	A
Saisonniers		OTR		510 000,00	A Saisonniers	CDD
TOTAL GENERAL				1 539 300,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF
 S²LO
 IV
 BTT.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV
DITZ

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
 Reçu en préfecture le 22/04/2025
 Publié le 22/04/2025
 ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF
 BTT.3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPA	BOIS ET FORETS	01/01/1983			SPA	oui
SPIC SANS PERSONNALITE MORALE	REMONTEES MECANIKUES	01/07/2017	07/06/2017		SPIC	oui
SPIC SANS PERSONNALITE MORALE	CHAUFFAGE URBAIN	01/01/2021	09/11/2020		SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-93 191,14	-93 191,14
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	30 788,58	30 788,58
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-62 402,56	-62 402,56

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 390 520,08	1 390 520,08
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-62 402,56	-62 402,56
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 328 117,52	1 328 117,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	463 237,86	463 237,86
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 890 358,92	1 890 358,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 427 121,06	1 427 121,06

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		463 237,86	I 463 237,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		449 688,00	449 688,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	449 688,00	449 688,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		13 549,86	13 549,86
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	13 549,86	13 549,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 890 358,92	III 1 890 358,92
Ressources propres externes de l'année (a)		669 800,92	669 800,92
10222	FCTVA	339 000,92	339 000,92
10226	Taxe d'aménagement (3)	70 000,00	70 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	260 800,00	260 800,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 220 558,00	1 220 558,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	4 955,00	4 955,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 028,00	4 028,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	5 639,00	5 639,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	7 186,00	7 186,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	911,00	911,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	19 854,00	19 854,00
281351	Bâtiments publics	22 626,00	22 626,00
281533	Réseaux câblés	3 734,00	3 734,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 625,00	1 000 625,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les produits et recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV
DT

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET
D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	7 016 000,00	2,18	39,14	0,00	2 746 062,00	2,59
TFPNB	251 600,00	1,56	52,49	0,00	132 065,00	1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4 130 000,00	-4,51	25,25	0,00	1 042 825,00	-1,08
TOTAL	11 397 600,00	0,00			3 920 952,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 038-200056224-20250410-DEL25_60BPCOM25-BF



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2025

Présenté par Le Hubert ARNAUD, Maire (1),
A Autrans-Méaudre-en-Vercors, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Autrans-Méaudre-en-Vercors, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AGOFROY Lorraine	
ARIBERT Régis	
ARNAUD Hubert	
AUDE Hubert	
BUISSON Francis	
CLARET Alain	
COLLAVET Isabelle	
DE BRUYN Martine	
DEUFFIC Séverine	
DONET Noëlle	
DOUCHET Sabine	
FAURE Sylvain	
FAYOLLAT Stéphane	
GAUDILLOT Patrick	
GERVASONI Patricia	
HENRY Guillaume	
KAOUZA Françoise	
KERUZORE Chrystèle	
MAILLARD Hugues	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

SLOW

MARIENVAL Julie	
MORETTI Pascale	
NIVON Maryse	
ROCHAS Sylvie	
ROUSSET Bernard	
TATIN Gabriel	
WEICK Pierre	

Certifié exécutoire par Le Hubert ARNAUD, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Autrans-Méaudre-en-Vercors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.